

Département de l'Indre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013



**CONSEIL
GENERAL**



édito

Louis PINTON
Président du Conseil général
Sénateur de l'Indre



Le Département de l'Indre : une collectivité efficace et économe

Le rapport d'activités du Département de l'Indre représente 238 millions d'euros consacrés à la modernisation du territoire et à la solidarité entre les générations.

Alors que la sensibilité à la dépense publique n'a cessé de s'accroître ces dernières années, il souhaite vous délivrer l'information la plus complète possible sur l'emploi des deniers publics.

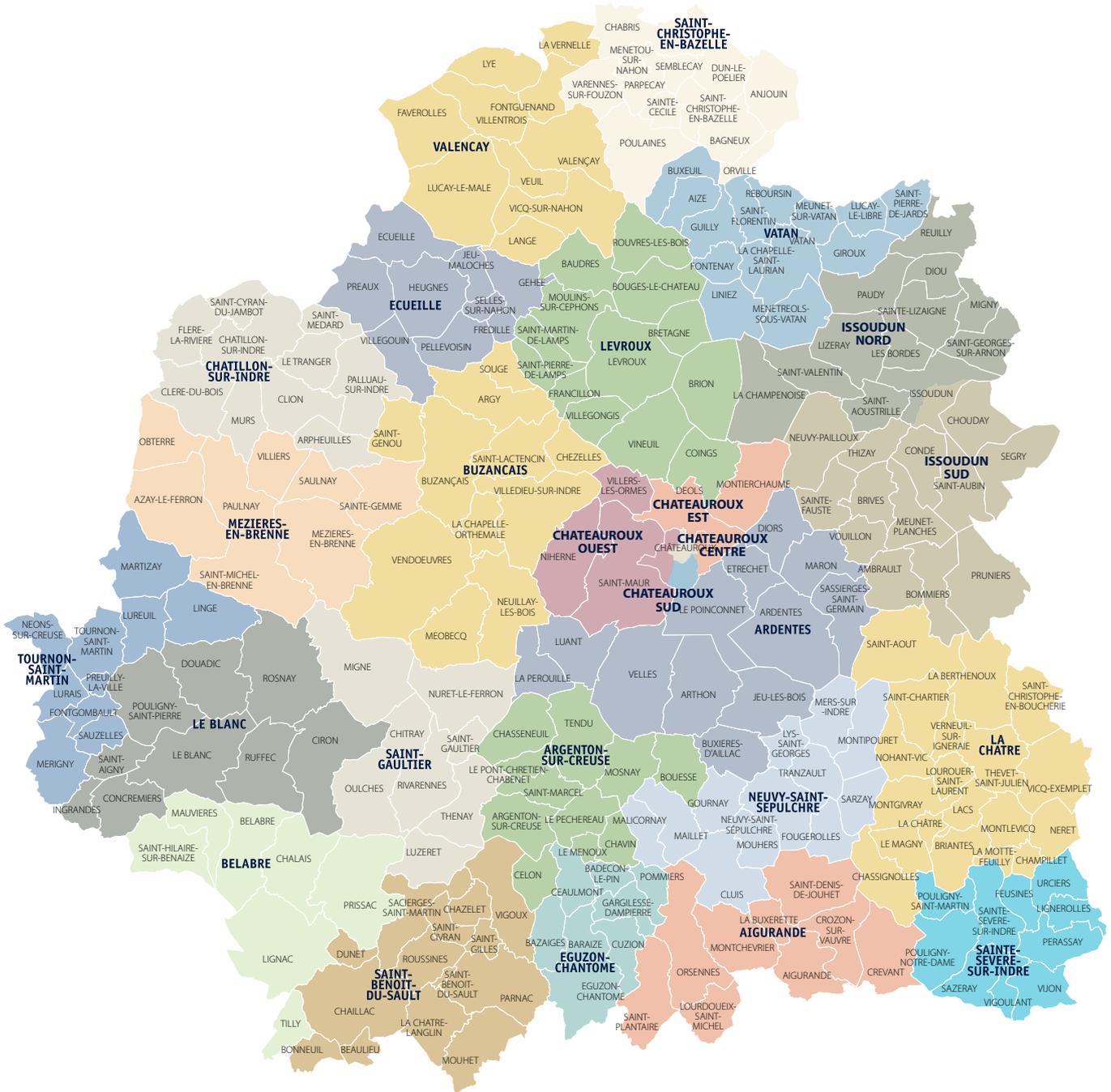
Avec des taux de fiscalité inchangés depuis 12 ans et une dette particulièrement faible, le Département de l'Indre a su maîtriser son impact financier sur les contribuables locaux tout en conservant un niveau d'intervention élevé. Il préserve votre pouvoir d'achat en maintenant les services essentiels à votre vie quotidienne tout en préparant l'Indre aux grands défis économiques.

Alors qu'un vaste débat agite de nouveau le pays sur les réformes institutionnelles susceptibles d'améliorer la performance du service public en France, nous avons voulu que ce document vous apporte les éléments de nature à vous forger une opinion.

Au delà des idées toutes faites, il démontre qu'une collectivité à taille humaine, sérieusement gérée et disposant d'une vision claire de son territoire sera toujours plus efficace que n'importe quel schéma théorique.

Avec vous, nous continuerons à faire avancer l'Indre et à offrir à notre territoire, à ses habitants, un appui solide et familial.

Les 26 cantons de l'Indre



sommaire | Rapport d'activité 2013

Edito	3
Carte des cantons	4
L'Indre, un territoire attractif où la ruralité est une force.....	6
Les temps forts de 2013	8
26 Conseillers généraux au service du département	10
Faire vivre les solidarités	12
Bien vieillir dans l'Indre	14
Handicap : des solutions sur-mesure	16
Le Département et l'accessibilité	20
Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion	22
Protéger les enfants et la famille	24
Le Département soucieux du maintien d'une médecine de proximité	26
Développer le territoire	28
L'aménagement et la maintenance du réseau routier départemental	30
Un réseau de transport participant à l'aménagement du territoire	32
L'aménagement numérique de l'Indre	34
Le Département et l'éducation	36
Au service du développement économique	38
L'Indre tient à son agriculture	42
L'Indre mise sur le tourisme	44
Le fonds d'action rurale	46
Economies d'énergie : un enjeu pour le Département	48
L'Indre protège son environnement	50
Eau potable : sécuriser la ressource	52
Le laboratoire départemental d'analyses	54
Protéger les biens et secourir les personnes	56
Partager nos émotions	58
La culture partout et pour tous	60
Lire, écouter, voir... avec la BDI	62
Rendez-vous avec l'histoire	64
Le sport encourage le développement local	66
Le Département : une collectivité de proximité	68
1113 agents au service du département	70
Un service public, des ressources humaines	72
Des ressources numériques	74
Les finances départementales	75
Portfolio	82

rapport d'activité 2013

Département de l'Indre - Hôtel du Département - Place de la Victoire et des Alliés - CS20639 - 36020 CHÂTEAURoux
 CEDEX • Tél. : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 69 - Courriel : contact@cg36.fr • Ce rapport est disponible sur
 www.indre.fr • Directeur de la publication : Louis Pinton, Président du Conseil général de l'Indre • Rédaction en
 chef : Hervé Cochetel / Direction de la Communication • Rédaction : Les Services du Département / Direction de
 la Communication • Photo de couverture : iStock quisait • Crédits photos : Michel Jamoneau/DirCom36, Nathalie
 Guillet/Com'envie, Cap7Média, Direction de la Communication, ThinkStockPhoto JackF, Fotolia evgenyatamanenko
 • Illustrations/cartes : Florence Fortuit/DirCom36 • Couverture : ThinkStockPhoto - Crédit photo : M. Jamoneau
 / DirCom36 • Maquette et mise en page : HC/DirCom36 • Impression : sur papier PEFC • Tirage : 2000 ex. •
 Parution : mai 2014.

L'Indre, un territoire attractif où la ruralité est une force...

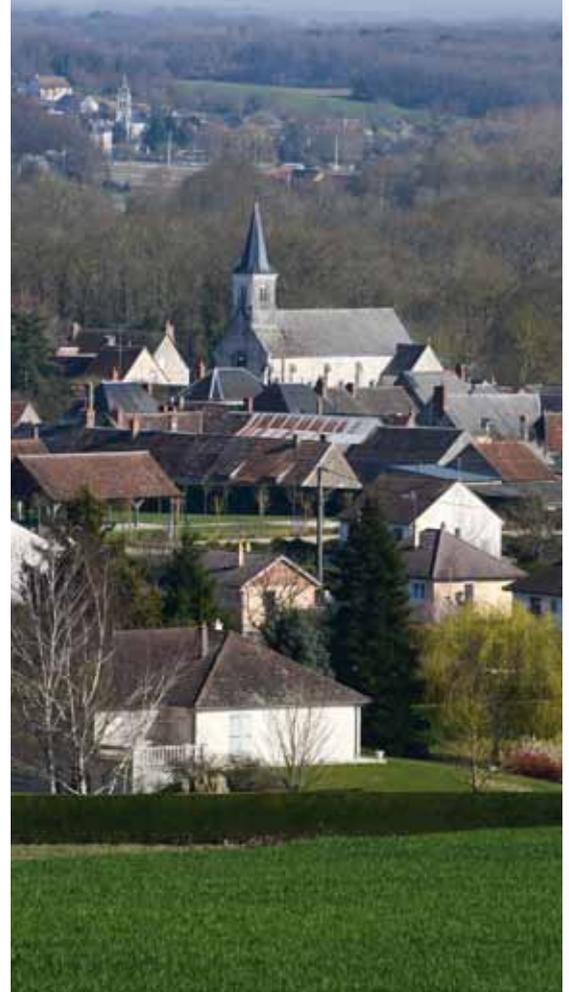
... pour la nature, le patrimoine et le tourisme

- 27 sites naturels sont labellisés « Espaces Naturels Sensibles »
- près de 6 000 étangs, dont 3 000 étangs au cœur du Parc Naturel Régional de la Brenne, l'une des plus importantes zones humides continentales françaises. Reconnue au niveau international pour la richesse de sa faune et de sa flore, elle abrite plus de 150 espèces d'oiseaux.
- 3 500 km de cours d'eau
- le lac d'Éguzon : le plus grand lac de la Région Centre avec ses 312 ha d'eau
- 7 000 km de chemins de randonnée comprenant 7 GR & GR de Pays
- 377 structures dédiées aux équipements de loisirs
- 276 structures dédiées aux sites, monuments et manifestations touristiques (en 2012), dont :
 - Le stage festival international DARC : 26 disciplines, 35 professeurs à la renommée internationale, 4 niveaux, dans un parc de 3 ha en bordure de l'Indre. Une quinzaine de spectacles pendant le festival et « Darc au Pays » qui propose chaque soir un spectacle dans 8 communes du département
 - La Scène nationale Equinoxe
- Près de 600 000 visiteurs dans les sites et monuments (en 2012), dont:
 - 96 500 visiteurs au château de Valençay
 - 65 700 visiteurs à la Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne
 - 43 200 visiteurs au Parc de la Haute-Touche
 - 33 400 Maison de George Sand à Nohant
- 84 353 lits touristiques, dont 14 293 lits touristiques marchands
- 121 hôtels, 370 gîtes et locations de vacances, 349 chambres d'hôtes, 30 gîtes d'étapes et de séjour d'enfants, 55 campings, 2 villages vacances
- Hôtellerie : 418 716 nuitées (en 2013)
- Hôtellerie de Plein Air : 133 900 nuitées (en 2013)

Sources : ADTI, Fédération départementale de pêche de l'Indre

- 232 461 habitants (*estimation INSEE 2012*)
- 21% des personnes sont âgées de moins de 20 ans
- 6 903 km² de superficie
- 33,5 habitants par km²
- 26 cantons
- 4 arrondissements
- 247 communes
- 1 communauté d'agglomération
- 16 communautés de communes
- 4 977 km de routes départementales
- 6 100 km de voies communales
- 37 km de routes nationales
- 98 km d'autoroutes
- 183 km de voies ferrées
- situé à 257 km de Paris (par la route)

Source : INSEE, Préfecture et Conseil général de l'Indre, CER BTP Centre



... pour la jeunesse

- A la rentrée 2013, 36 340 élèves sont inscrits dans le premier et second degré (secteur public et privé) :

- 19 216 élèves en écoles maternelles et élémentaires
- 9 963 collégiens
- 3 764 lycéens

- 986 élèves dans l'enseignement agricole
- 1 919 apprentis et pré-apprentis
- 492 élèves en enseignement adapté
- 32 collèges dont 27 publics et 5 privés
- L'Écocampus de Châteauroux rassemble 6 écoles pour l'enseignement supérieur : le Centre d'Etudes Supérieures de Châteauroux, l'IUT de l'Indre, l'ESPE (ancien IUFM) et Poly-tech, l'École

- des Hautes Études d'Ingénieur et le Centre de formation de la CCI de l'Indre
- 2 020 étudiants dans l'enseignement supérieur
- 22 diplômes proposés de Bac+2 à Bac+5

Sources : Inspection académique, IUT de l'Indre, Centre Universitaire de Châteauroux, IUFM, Ecole d'infirmiers, Lycée agricole, Enseignement privé, CM et CCI de l'Indre



... pour l'économie

- 76 798 emplois salariés (au 01/01/2013) dont 65,7 % en secteur tertiaire et 15,9% en secteur industriel.
- 816 établissements industriels et 13 494 salariés (au 01/01/13) dont :
- 20,2 % dans les équipements industriels, l'automobile et l'aéronautique
- 19,9 % dans la métallurgie
- 17,4 % dans la chimie/ parachimie/ le paramédical

- 11,9 % dans le textile/ cuir/ l'habillement
- 11,3 % dans l'agro-alimentaire
- 7,3% dans l'énergie/ divers
- 4,9 % dans la construction électrique et électronique
- 4,2 % dans le papier/ l'imprimerie
- 2,9 % dans le bois/ l'ameublement
- 1 506 établissements liés à l'activité de construction pour 4 670 salariés (au 01/01/2012)
- 4 055 entreprises artisanales (au

- 01/01/13)
- 5 401 commerces et services, pour 57 282 salariés (au 01/01/2012)
- 1 198 établissements dans l'administration publique, la santé, l'enseignement, l'action sociale (en 2011) pour 22 381 emplois (en 2010)
- 1217 entreprises créées en 2012
- 12,7 % taux de création des entreprises en 2011

Sources : CCI de l'Indre, Chambre des métiers, ADEI, INSEE/ SIRENE, CERBTP, CRMAC, URSSAF



Les temps forts de 2013

L'Indre en mouvement

JANVIER

25 : cérémonie des 36 d'Or 2012

MARS

20 : intervention des joueurs professionnels de La Berrichonne Football dans les écoles de foot



FÉVRIER

28 : mise en ligne des registres paroissiaux et d'état civil sur la période 1576-1902

AVRIL

18 : lancement de l'opération « De ferme en ferme » 2013
18 : réception des participants indriens au Salon de l'Agriculture (Paris) au château Raoul



MAI

14 : remise des prix du concours « L'Indre, mon pays »
17 : inauguration d'un nouveau giratoire à Issoudun
18 : première Assemblée des Territoires du POLT organisée à l'Hôtel du Département
28 : inauguration du car du CPIE Brenne-Pays d'Azay



JUIN

1 et 2 : «A la découverte du Patrimoine» 2013
1 : résultats Prix Escapages à Equinoxe Châteauroux
5 : 14ème édition des Collégiades
7 : 9ème rencontre Nature et Patrimoine pour thème "le fauchage différencié des accotements routiers, un plus pour notre environnement"
7 : remise des prix aux lauréats du concours d'orthographe des écoles primaires de l'Indre
10 : présentation du Millésime 2012 des vins de Reuilly et Valençay dans l'allée du château Raoul
25 et 27 : réunion pour l'accueil familial des personnes âgées et handicapées

JUILLET

du 8 juillet au 2 août : Tour de l'Indre 2013
du 7 juillet au 18 août : Nagez Grandeur Nature



SEPTEMBRE

- 3** : visite officielle de rentrée dans les collèges
- 14** : visite de chantier du pont de Bitray
- 26** : inauguration du Service d'accueil et d'emprunt des bibliothèques de l'Indre
- 26** : remise de prix « Les apprentis à l'honneur » au château Raoul

NOVEMBRE

- 9-22-23-30** : remise des prix aux lauréats du Brevet National des Collèges
- 22** : premières mises en service des Points de Raccordements Mutualisés (PRM) pour l'accès internet haut débit à Crozon-sur-Vauvre, Mouhers, Gournay, Malicornay et Fougerolles
- 23** : visite de chantier suppression du passage à niveau de la R.D. 133 sur la commune de Vigoux dans le cadre de la modernisation de la ligne POLT
- 29** : inauguration du bâtiment mutualisé pour le Centre d'Exploitation et d'Entretien des Routes du Conseil général et le Centre de Secours Principal de Buzançais
- 30** : visite de chantier suppression des passages à niveau de la R.D. 96 sur la commune de Montierchaume
- 30** : cérémonie de remise des prix aux lauréats des examens de l'enseignement public

AOÛT

- du 13 au 20** : Darc au Pays
- 16** : Festival DARC - concert de Michel Jonasz à l'occasion de la soirée du Département

OCTOBRE

- 24** : inauguration de la médiathèque de Chaillac
- 26** : après-midi Patrimoine aux Archives : « Cent ans de Patrimoine dans l'Indre : les monuments historiques de l'Indre, d'hier à demain » et remise de labels de La Fondation du Patrimoine
- 31** : session extraordinaire sur l'avis défavorable du Département concernant le projet de redécoupage cantonal de l'Indre

DÉCEMBRE

- 4** : conférence Économie Sociale et Solidaire : « la solidarité au défi de l'efficacité »
- 6** : remise des récompenses aux lauréats du concours départemental des VVMFF
- 6** : cérémonie de remise des 36 d'Or, 36 d'argent et 36 de bronze aux sportifs du Département 2013
- 8-9** : spectacle « De l'enfer au Paradis » à l'occasion des 20 ans d'Equinoxe, scène nationale

26 conseillers généraux au service du Département



Le Conseil général

(composition avril 2014)

Le Président

Louis PINTON - *canton d'Aigurande*

Les Vice-présidents

Gérard MAYAUD - *canton de Saint-Benoît-du-Sault*
 Jean-Louis CAMUS - *canton de Mézières-en-Brenne*
 Michel BLONDEAU - *canton de Châteauroux-Est*
 Serge DESCOUT - *canton de La Châtre*
 Michel APPERT - *canton de Neuvy-Saint-Sépulchre*
 Régis BLANCHET - *canton de Buzançais*
 Claude DOUCET - *canton de Valençay*

Les autres membres

Jean-Claude BLIN - *canton d'Éguzon*
 Gérard BLONDEAU - *canton de Tournon-Saint-Martin*
 Michel BOUGAULT - *canton d'Issoudun-Sud*
 Michel BRUN - *canton de Levroux*
 Stéphanie CHAMPIGNY - *canton de Vatan*
 François DAUGERON - *canton de Sainte-Sévère-sur-Indre*
 Thérèse DELRIEU - *canton de Châteauroux-Sud*
 René DUPLANT - *canton de Bélâbre*
 Michel DURANDEAU - *canton de Châteauroux-Ouest*
 Mireille DUVOUX - *canton de Saint-Christophe-en-Bazelle*
 Williams LAUÉRIÈRE - *canton de Châtillon-sur-Indre*
 Alain PASQUER - *canton de Le Blanc*
 Pascal PAUVREHOMME - *canton d'Issoudun-Nord*
 Florence PETIPEZ - *canton de Châteauroux-Centre*
 Jean PETITPRÉTRE - *canton d'Ardentes*
 Christian SIMON - *canton d'Écuillé*
 Jean-Louis SIMOULIN - *canton de Saint-Gaultier*
 Martine VERT - *canton d'Argenton-sur-Creuse*

L'Assemblée départementale

Organe délibérant du Département, l'Assemblée départementale est formée de la réunion des 26 Conseillers généraux élus au suffrage universel direct (un Conseiller général élu par canton).

Le Conseil général a été renouvelé pour moitié à l'occasion des élections cantonales de mars 2011. La durée du mandat des Conseillers généraux est de 6 ans.

Les Conseillers généraux se réunissent en Assemblée au moins une fois par trimestre, sur convocation du Président. Ces séances sont publiques.

L'Assemblée départementale vote le budget ainsi que les grandes décisions mettant en œuvre les orientations de la politique départementale.

5 sessions en 2013

14 janvier : Budget Primitif

12 avril : Fiscalité départementale

21 juin : Budget Supplémentaire

31 octobre : Avis sur le projet de redécoupage cantonal

18 novembre : Décision Modificative N°2 et Orientations Budgétaires 2014

Le Président du Conseil général

Le Conseil général élit pour trois ans, en son sein, son Président.

Louis PINTON a été réélu Président le 31 mars 2011.

Responsable de l'Exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil général et les décisions de la Commission Permanente.

Il est, en outre, l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Gestionnaire du patrimoine départemental, il est responsable des services du Département.

Les commissions spécialisées

Émanation de l'assemblée, 7 commissions spécialisées étudient les dossiers et préparent les débats discutés en séance plénière. Elles sont composées comme suit :

Commission des Finances, de l'Économie, de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Présidente : Mireille DUVOUX
Vice-Président : Michel APPERT
Rapporteur Général du Budget : Serge DESCOUT

Commission de l'Action Sociale et de la Solidarité

Président : Williams LAUERIERE

Commission des Grands Investissements Départementaux et des Technologies de l'Information et de la Communication

Président : Michel APPERT

Commission du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine

Président : Pascal PAUVREHOMME

Commission de l'Éducation et des Transports

Présidente : Florence PETIPEZ
Vice-Président : René DUPLANT

Commission de la Jeunesse et des Sports

Président : René DUPLANT
Vice-Président : Pascal PAUVREHOMME

Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture et de l'Environnement

Président : Michel BRUN
Vice-Président : René DUPLANT

La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La Commission d'Appel d'Offres est composée de membres à voix délibérative. Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, donne son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Les membres de la CAO (composition avril 2014)

René DUPLANT (*Président*)

Michel BOUGAULT (*titulaire*)
Michel BRUN (*titulaire*)
Gérard MAYAUD (*titulaire*)
Pascal PAUVREHOMME (*titulaire*)
Christian SIMON (*titulaire*)

Jean-Louis CAMUS (*suppléant*)
Michel DURANDEAU (*suppléant*)
Florence PETIPEZ (*suppléante*)

222

En 2013, 222 marchés ont été attribués lors des 24 réunions de la Commission d'Appel d'Offres, dont 163 marchés par la Personne Publique, dans le cadre d'une procédure adaptée avec mise en concurrence.

La Commission Permanente

Présidée par Louis PINTON, Président du Conseil général, la Commission Permanente applique, dans l'intervalle des séances plénières, les décisions de l'Assemblée départementale pour lesquelles elle a reçu délégation. Le Conseil général fixe le nombre de Vice-présidents et des membres de la Commission Permanente.

14

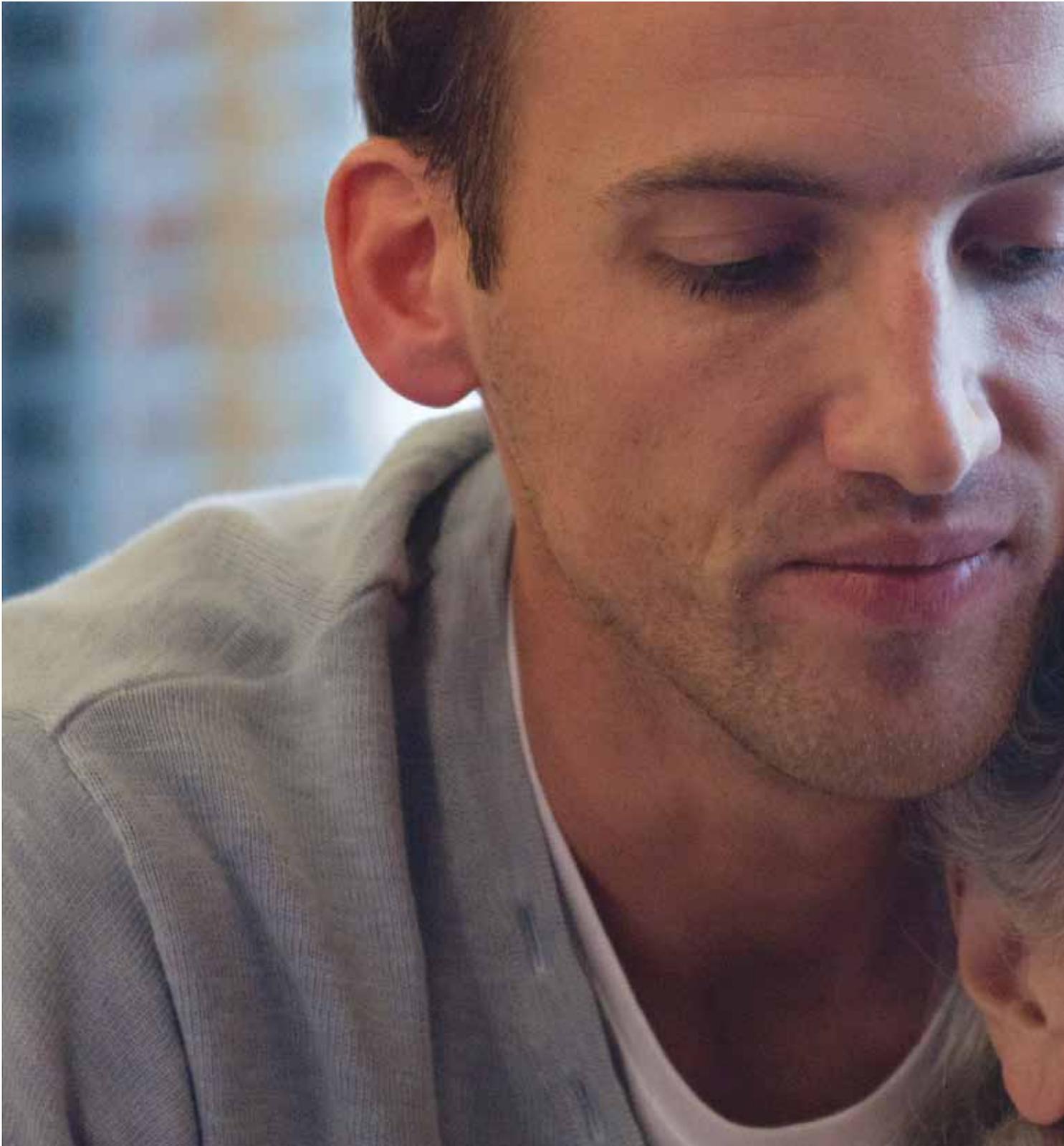
C'est le nombre de réunions de la Commission Permanente en 2013.

Les membres de la Commission Permanente (composition avril 2014)

Louis PINTON (*Président*)
Michel APPERT
Régis BLANCHET
Michel BLONDEAU
Gérard BLONDEAU
Michel BOUGAULT
Michel BRUN
Jean-Louis CAMUS
François DAUGERON
Thérèse DELRIEU
Serge DESCOUT
Claude DOUCET
René DUPLANT
Michel DURANDEAU
Williams LAUERIERE
Gérard MAYAUD
Alain PASQUER
Pascal PAUVREHOMME
Florence PETIPEZ
Christian SIMON
Jean-Louis SIMOULIN

600

C'est le nombre de rapports soumis à délibération de la Commission Permanente en 2013



A close-up photograph of an elderly woman with short, wavy, grey hair. She has a gentle expression and is looking slightly to the right. To the left, the side of a younger man's face is visible, showing his eye and ear. The background is a bright, out-of-focus window with horizontal blinds.

Faire vivre les solidarités

Bien vieillir dans l'Indre

BUDGET

27 M€ versés en 2013 au titre de l'APA, dont 16 M€ d'APA à domicile et 10,6 M€ d'aide sociale à l'hébergement.



Le Conseil général s'est attaché à poursuivre les actions définies par le schéma d'orientation de politique gérontologique 2008-2013, au premier rang desquelles se situe le maintien à domicile des personnes âgées.

Dans cet esprit, et afin de soutenir les personnes âgées et leur entourage dans ce choix de vie, le Département intervient à plusieurs niveaux.

Outil majeur de la politique gérontologique, l'APA est une aide du Conseil général pour les personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans résidant dans l'Indre qui rencontrent des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne.

Elle est modulée en fonction de l'importance de la perte d'autonomie afin de répondre équitablement aux besoins de chacun.

A domicile, elle participe au maintien de la personne dans son lieu de vie et permet de couvrir tout ou partie des dépenses de toute nature relevant d'un plan d'aide qu'une équipe médico-sociale du Conseil général élabore avec le bénéficiaire. Le montant est calculé en fonction du degré d'autonomie, des ressources et du plan d'aide utilisé. Le plan d'aide élaboré peut prévoir l'intervention d'une tierce personne ou d'un service prestataire ou mandataire agréé, des aides techniques, du portage de repas, pour favoriser le maintien à domicile.

En établissement, l'allocation est calculée en fonction du degré d'autonomie et des ressources rapportées au «tarif dépendance» de l'établissement.

En outre, au titre du **Fonds d'Aide au maintien à domicile et à la prévention des effets du vieillissement**, le Conseil général met en place des actions de lutte contre le vieillissement en intervenant pour soutenir les initiatives locales portées par les coordinations gérontologiques dans de nombreux domaines tels que la prévention des effets du vieillissement (ateliers mémoire, ateliers équilibre, nutrition...), des actions de soutien aux associations locales dans le cadre d'achat de matériels permettant la mise en place, par exemple, d'un service de portage de repas, des actions pour l'adaptation de logements au vieillissement ou handicap de leur occupant. 166.648,70€ ont ainsi été versés en 2013.

La télégestion avec les associations d'aide à domicile aux personnes âgées

Une mesure pour faciliter et simplifier les relations entre les personnes âgées, les services qui interviennent, le Conseil Général qui paie.

Quand une personne âgée bénéficie de l'APA, elle peut soit employer elle-même une aide à domicile, soit faire appel à un service dit « prestataire ». Ce service « prestataire » emploie les aides à domicile qui interviennent donc auprès des

bénéficiaires. Il facture la « prestation » au bénéficiaire. L'APA est versée en contrepartie de cette prestation. Elle peut être versée à la personne âgée ou directement au service prestataire.

Avant 2013, quand l'APA était versée au service prestataire, elle l'était sur la base du plan d'aide théorique et devait ensuite faire l'objet de régularisations longues et complexes en fonction du nombre d'heures réellement effectuées.

Depuis le 1er janvier 2013, la facturation

et le paiement sont réalisés « en temps réel ». Les services d'aide à domicile se sont équipés (avec l'aide du Conseil général et de la CNSA) de système d'enregistrement informatique des heures. Le Conseil général adresse également informatiquement aux services les plans d'aide à réaliser. Le service adresse à la fin de chaque mois le nombre d'heures effectivement faites et le Conseil général paie en retour le montant de l'APA exact correspondant. Les échanges sont ainsi plus rapides, plus sûrs et plus simples.

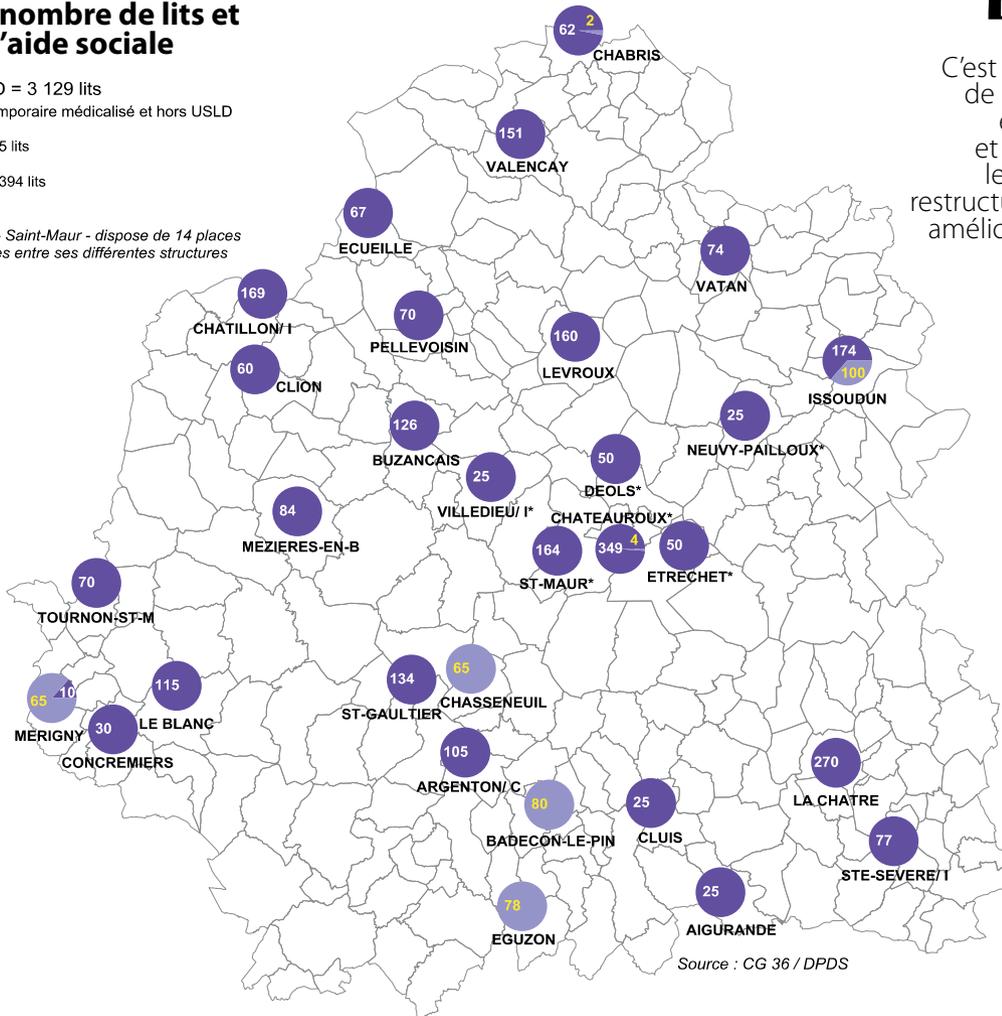
CARTO

Les EHPAD avec nombre de lits et nombre de lits d'aide sociale

Capacité d'accueil en EHPAD = 3 129 lits
capacité incluant l'hébergement temporaire médicalisé et hors USLD

- habilitation Aide Sociale = 2 735 lits
- non habilitation Aide Sociale = 394 lits

* : le CDGI "Les Grands Chênes" - Saint-Maur - dispose de 14 places d'hébergement temporaire réparties entre ses différentes structures selon les besoins



Source : Département de l'Indre / DPDS

Source : CG 36 / DPDS

466

C'est le nombre de lits réalisés entre 2008 et 2013 dans le cadre des restructurations et amélioration des EHPAD

L'accueil familial : une alternative à l'hébergement en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Mode d'accueil dans le prolongement du maintien à domicile, l'accueil familial consiste pour un particulier à héberger, chez lui, une personne âgée ou handicapée. Il permet un hébergement individualisé sur un mode de vie familial.

Dans notre département, au 31/12/2013, 72 accueillants familiaux agréés (dont 5 pour des couples) offrent au total 130 places d'accueil. En 2013, c'est ainsi 90 personnes qui sont accueillies (74

personnes handicapées et 14 personnes âgées).

L'accueil familial est une alternative pour la personne âgée ou la personne handicapée à l'entrée en établissement. Il offre un cadre familial, chaleureux et sécurisé garantissant le bien-être physique et moral. Il permet d'entretenir des liens amicaux et familiaux et contribue à l'échange entre générations. L'accueil familial permet aussi de respecter l'autonomie de la personne et son intégrité.

L'agrément est délivré pour 5 ans par le Département aux candidats remplissant

certaines conditions, notamment garantir la continuité de l'accueil et assurer la sécurité et le bien-être des personnes accueillies.

Le Département assure l'organisation, le suivi et le contrôle des accueils familiaux. Il se charge d'instruire les demandes et de délivrer l'agrément, d'organiser la formation initiale et continue des accueillants familiaux agréés, et d'effectuer le contrôle des conditions d'accueil, ainsi que le suivi social et médico-social des personnes accueillies notamment au travers du Service d'Accompagnement à l'Accueil Familial (SAAF).

Handicap : des solutions sur-mesure

BUDGET

28,65 M€ en 2013



Depuis la loi du 11 février 2005, le Conseil général de l'Indre est le principal acteur de la solidarité en faveur des personnes adultes handicapées.

A ce titre, il assure la tutelle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, guichet unique d'accès aux droits, d'information et d'orientation pour toute personne en situation de handicap.

Pour mener à bien ses missions, le Conseil général de l'Indre consacre chaque année plus de 28 millions d'euros mis en œuvre par des équipes pluridisciplinaires de grande qualité.

Ainsi, le Conseil général participe au financement de structures d'accueil et aux dispositifs permettant le maintien à domicile. Il est également responsable de la Prestation de Compensation du Handicap qui constitue une allocation très importante, 1061 personnes en bénéficiaient fin 2013, dont 673 pour de l'aide humaine.

Environ 600 places d'hébergement ou d'accompagnement en établissement médico-social relevant de la compétence du Conseil général sont aujourd'hui proposées aux personnes handicapées dans l'Indre. Foyers d'hébergement, foyers d'accueil médicalisé, foyers de vie, accueil de jour, services d'accompagnement... sont autant de solutions adaptées à l'âge, à la nature du handicap et aux conséquences de celui-ci en terme de perte d'autonomie.

Le nouveau schéma en faveur des personnes adultes handicapées de l'Indre

Le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre complexe et mouvant du partage des responsabilités et compétences entre les pouvoirs publics et également dans un contexte où les situations de handicap amènent à interroger non seulement les politiques de soins mais également les politiques d'aménagement du territoire, du logement ou tout simplement l'accès à la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Pour toutes ces raisons, il est apparu particulièrement important d'asseoir ce schéma dans une démarche locale d'échanges et de réflexion partagée, enrichie d'un travail prospectif. Les travaux se sont échelonnés sur 12 mois. Ils ont rassemblé autour des associations de personnes handicapées un éventail, le plus large possible, de partenaires et d'acteurs.

Le projet de schéma fait la synthèse des différents travaux. Il propose un diagnostic ou état des lieux : le Département de l'Indre bénéficie aujourd'hui encore de l'avantage d'avoir su organiser des réponses adaptées, mais il existe des points faibles :

- un émiettement des structures et services,
- des dispositifs (sociaux, sanitaires, médico-sociaux,...) spécialisés et parfois cloisonnés qui engendrent des rigidités,
- des failles dans l'accès aux soins et à la santé des personnes handicapées.

A partir de ces constats, points forts et points faibles de la situation indrienne, trois grands axes ont été identifiés :

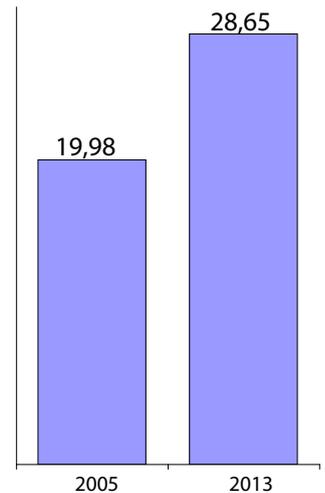
- **accompagner les personnes et leurs aidants** dans l'expression et la satisfaction de leurs besoins, en facilitant l'accès à l'information à destination de la personne handicapée, de son entourage et du grand public et également des professionnels ; ainsi qu'en contribuant à améliorer l'élaboration du projet de vie et son évaluation et à développer des dispositifs de proximité en faveur, en particulier, des aidants familiaux,

- **poursuivre l'adaptation de l'offre médico-sociale aux besoins**, par la formation des professionnels, une organisation des établissements médico-sociaux ajustée à l'évolution des besoins, le développement de l'accueil familial et des maisons d'accueil familial, et une articulation appuyée entre les dispositifs médico-sociaux du handicap et les services sanitaires,

- **faciliter l'intégration des personnes handicapées dans la vie locale**, que ce soit en facilitant l'accès aux logements adaptés et aux soins de droit commun qu'en accompagnant l'insertion professionnelle et la participation à la vie sociale.

Toutes ces orientations sont déclinées en fiches actions (26 au total).

GRAPH
Évolution des dépenses 2005/2013



456

adultes pris en charge en établissement

45

adultes pris en charge en famille d'accueil

251

personnes accompagnées à domicile par un service spécialisé

1 061

personnes ayant un droit ouvert à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

8 206

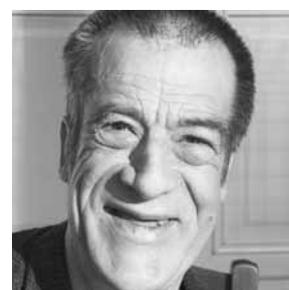
C'est le nombre de personnes
accueillies à la MDPH

Une personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. Son projet de vie doit être au centre de l'action publique. Créée dans chaque département suite à la loi du 11 février 2005, la MDPH est un véritable "guichet unique" d'information, de suivi et d'accompagnement des personnes handicapées, enfants ou adultes.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées accueille et informe les personnes en situation de handicap, reçoit les demandes d'allocations et de prestations, aide à la définition d'un projet de vie grâce à une équipe pluridisciplinaire et oriente vers les bons interlocuteurs (associations, organismes).

A cet effet, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) adopte, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire, les décisions et préconisations figurant dans le plan personnalisé de compensation de cette personne. Ce plan personnalisé peut comporter un volet professionnel, notamment une orientation vers le marché du travail.

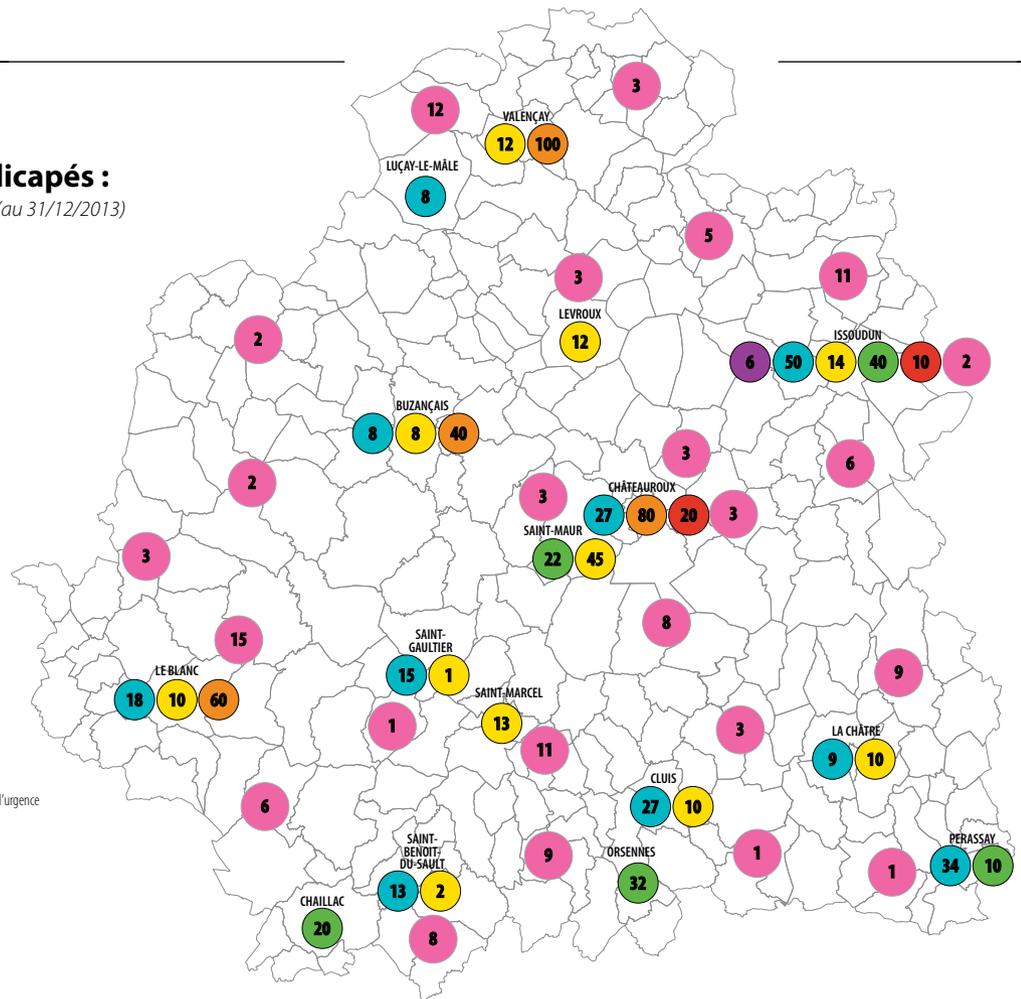
En 2013, l'activité de la MDPH a poursuivi son développement avec une croissance de + 7,40% des demandes et de + 7% de toutes les décisions de la CDAPH. Malgré cette forte augmentation, les délais de traitement sont restés faibles, de 2,9 mois.



CARTO

Structures pour adultes handicapés : compétence Conseil général (au 31/12/2013)

-  Foyer d'hébergement (1) - 137 places
 -  Maison d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés en Difficultés d'Insertion (M.A.T.H.D.I.) - 6 places
 -  Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) - 280 places
 -  Foyer d'Activités Occupationnelles (F.A.O.) (2) - 209 places
 -  Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.) (3) - 124 places
 -  Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H.) - 30 places
 -  Accueil familial (valeur cantonale) - 130 places
- (1) hébergement permanent + hébergement temporaire ou accueil d'urgence
(2) hébergement permanent + accueil de jour + hébergement temporaire ou accueil d'urgence
(3) compétence conjointe (Etat & Département)



Une Maison d'Accueil Spécialisée à Chaillac

L'Établissement Public Départemental à Caractère Social "Espace Benjamin" situé à Chaillac gère un Foyer d'Accueil Médicalisé de 20 places. Lors de la réécriture du projet d'établissement en 2005, une réflexion a été menée sur l'évolution de la structure afin de répondre aux besoins de prise en charge des adultes handicapés déjà accueillis dans la structure, au regard de l'augmentation de la perte d'autonomie de ces derniers, et aux besoins départementaux en terme d'accueil d'un public handicapé. Dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes handicapées et des orientations retenues, une extension du Foyer Médicalisé par la création d'une unité de Maison Spécialisée de 10 places dont une d'accueil temporaire a été décidée.

La Maison d'Accueil Spécialisée accueille un public lourdement handicapé mixte, âgé de plus de 18 ans, présentant une absence d'autonomie pour les actes essentiels de l'existence et nécessitant de ce fait une assistance permanente, un besoin de surveillance médicale régulière, de soins préventifs et curatifs. L'établissement apporte une prise en charge globale et personnalisée en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire.

Les locaux sont disposés en 2 unités de vie de 5 places, chaque unité comprend en propre une salle d'activité, une salle à manger, une salle de bains et un bureau.

Le coût de l'opération est de 2 000 000 € financé en totalité par un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, pour lequel le Conseil général a accordé sa garantie à 100 %.

Le Département et l'accessibilité

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixait l'objectif de rendre accessible les établissements recevant du public. Le Département a pris en charge ce dossier rapidement afin de tenir cet objectif et assurer une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes âgées, personnes en invalidité



Les bâtiments départementaux

En 2013, le Département a poursuivi les travaux de mise en accessibilité des collèges d'Ardentes et de Châtillon-sur-Indre. Il a lancé de nombreuses études sur les collèges et engagé les procédures de consultation des entreprises pour les collèges de Levroux, Beaulieu à Châteauroux et Chabris. Les avant-projets détaillés du collège de Neuvy-Saint-Sépulchre ont été validés, les études sur les autres établissements non accessibles engagées... Le Département poursuit donc ses travaux qui se sont d'ores et déjà concrétisés par la mise en accessibilité de plusieurs collèges : Déols, Colbert et Rosa Parks à Châteauroux, La Châtre ...

Les collèges sont un enjeu important pour le Département mais d'autres sites sont également concernés. Les locaux récents de l'Unité Territoriale de Le Blanc et du Centre d'Entretien et d'Exploitation de la Route mutualisés avec le Centre de Secours Principal de Buzançais sont conformes aux exigences d'accessibilité, l'Hôtel du Département, les Archives Départementales, le site du Centre Colbert ...

Reste le château Raoul ... mais qui compte tenu de son caractère de monument historique admet quelques dérogations.

temporaire...) aux services publics du Département. Aussi, dès 2008, le diagnostic des bâtiments départementaux a été remis et une planification des travaux à réaliser construite et mise en œuvre année après année. Le Département de l'Indre est donc en passe d'être au rendez vous de 2015 en ayant réalisé ou engagé les travaux nécessaires au respect de la loi de 2005.



Les transports

L'accès aux transports est un élément important de la chaîne de déplacement et de l'autonomie des personnes. Aussi, après l'approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports le 8 février 2008, le Département a mis en œuvre les travaux nécessaires à l'accessibilité des arrêts du réseau Aile Bleue. Ces travaux sont en partie réalisés (17 sites) et s'achèveront en 2014 (15 derniers sites).

Le cœur de ce réseau, la gare routière de Châteauroux, est d'ores et déjà en accessibilité depuis sa restructuration complète de 2012-2013.

L'accessibilité des collèges : les détails qui font la différence

Certes, l'accessibilité nécessite souvent de construire un ascenseur, de déplacer des cloisons, de remplacer des portes, de construire des rampes ... mais pas seulement. Assurer le guidage, le repérage des obstacles, par le jeu des contrastes des couleurs, améliorer la signalétique, adapter le système d'alarme incendie pour les malentendants ... font également partie des travaux réalisés. Mais au delà des travaux, des mesures organisationnelles permettent aussi d'améliorer la situation sans discrimination : localisation des salles dédiées aux enseignements spécifiques, répartition des salles banalisées ... permettent efficacement d'accompagner les travaux qui restent nécessaires à l'issue des réflexions organisationnelles.

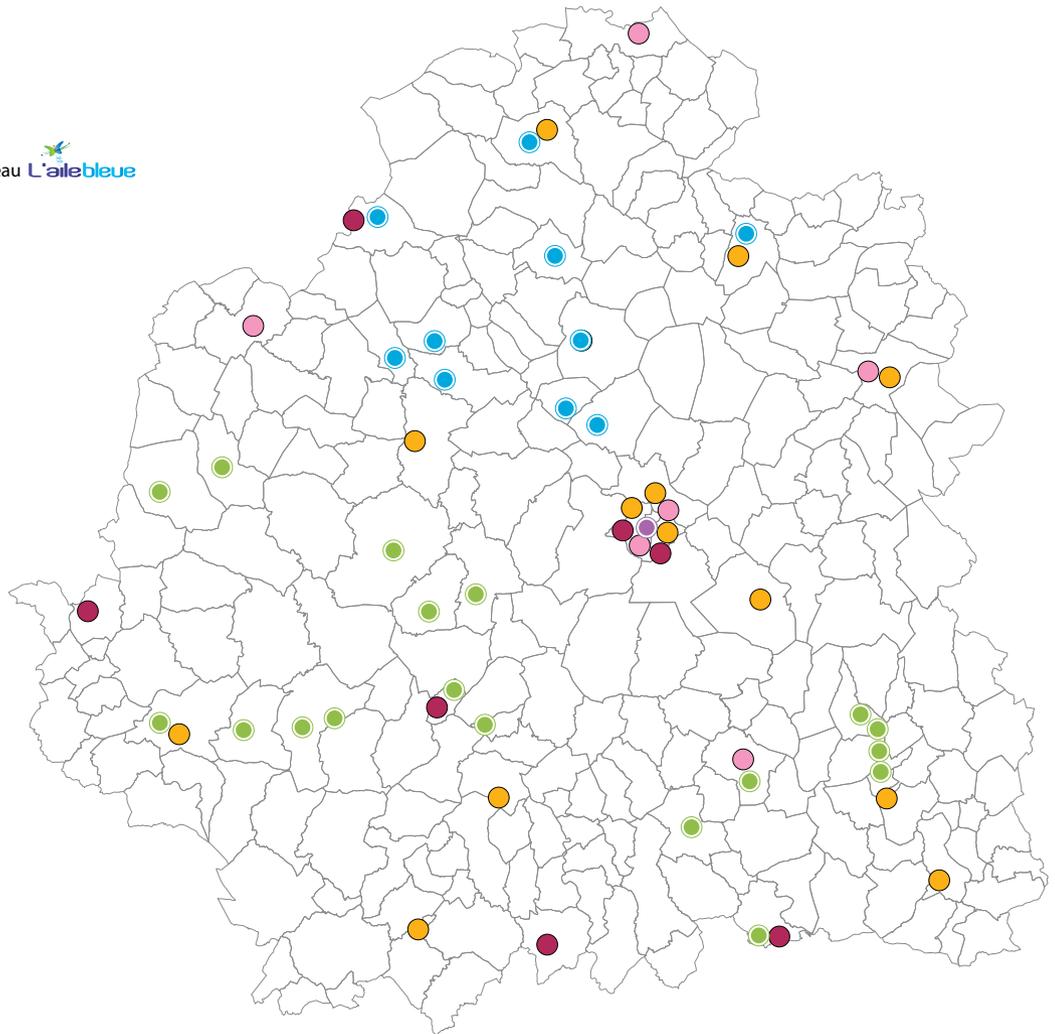
CARTO**Les réalisations en matière d'accessibilité**

Mise en accessibilité des arrêts de cars du réseau 

-  année 2014
-  année 2013
-  Gare routière de Châteauroux

Mise en accessibilité des collèges

-  Collèges : Travaux réalisés
-  Collèges : Travaux en cours
-  Collèges : Travaux à l'étude

**64**

C'est le nombre d'arrêts du réseau L'Aile Bleue qui seront à terme aménagés.

L'aménagement des points d'arrêt du réseau L'Aile Bleue

Que signifie mettre en accessibilité un point d'arrêt ? Les travaux qui vont permettre de répondre à cette exigence consiste à veiller au respect des pentes et dénivelées du sol, à la roulabilité du support, mettre en place les éléments de guidage pour les mal-voyants, dégager les espaces nécessaires aux manœuvres des fauteuils... Beaucoup d'interventions d'importance variable pour un accès aux cars qui sont aux normes depuis 2008, date de mise en œuvre du nouveau service L'Aile Bleue.

Le Département a consacré en 2013 un budget de 200 000 € à cette action.

L'importance de pouvoir se déplacer : une gare routière et des transports accessibles

Suite à ses travaux de modernisation, la gare routière de Châteauroux dispose de 12 quais désormais tous équipés d'abri-voyageurs et d'appuis ischiatiques. Pour s'y rendre, les personnes malvoyantes disposent d'un ensemble d'outils destinés à les orienter sur le site. Des bandes de guidage leur permettent de pouvoir circuler dans l'enceinte de la gare routière du hall jusqu'aux différents quais. Grâce à une télécommande universelle, les personnes malvoyantes peuvent déclencher les balises sonores qui sont installées sur chaque quai.

D'autre part, 10 haut-parleurs complètent le dispositif de diffusion d'informations sonores. Un panneau d'information dynamique est également installé à l'extérieur du site pour délivrer des informations relatives au départ des cars.

De plus, 64 points d'arrêts vont être aménagés aux normes d'accessibilité avec la mise en place de bandes de guidage vers l'abri-voyageur.

L'acquisition du matériel en gare routière et sur les points d'arrêt, sans compter les travaux de voirie, représente un investissement de plus de 288 000 € TTC.

Accompagner les personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion

BUDGET

24,78 M€ en 2013



Collectivité responsable du service social départemental, le département par ses 76 travailleurs sociaux accompagne les personnes au plus près de leur lieu de vie au sein des 5 Circonscriptions d'Action Sociale.

Il s'agit de comprendre les difficultés rencontrées (logement, santé, famille, éducation, emploi, budget) qui malheureusement parfois se cumulent et d'accompagner les personnes dans les différentes voies de résolution.

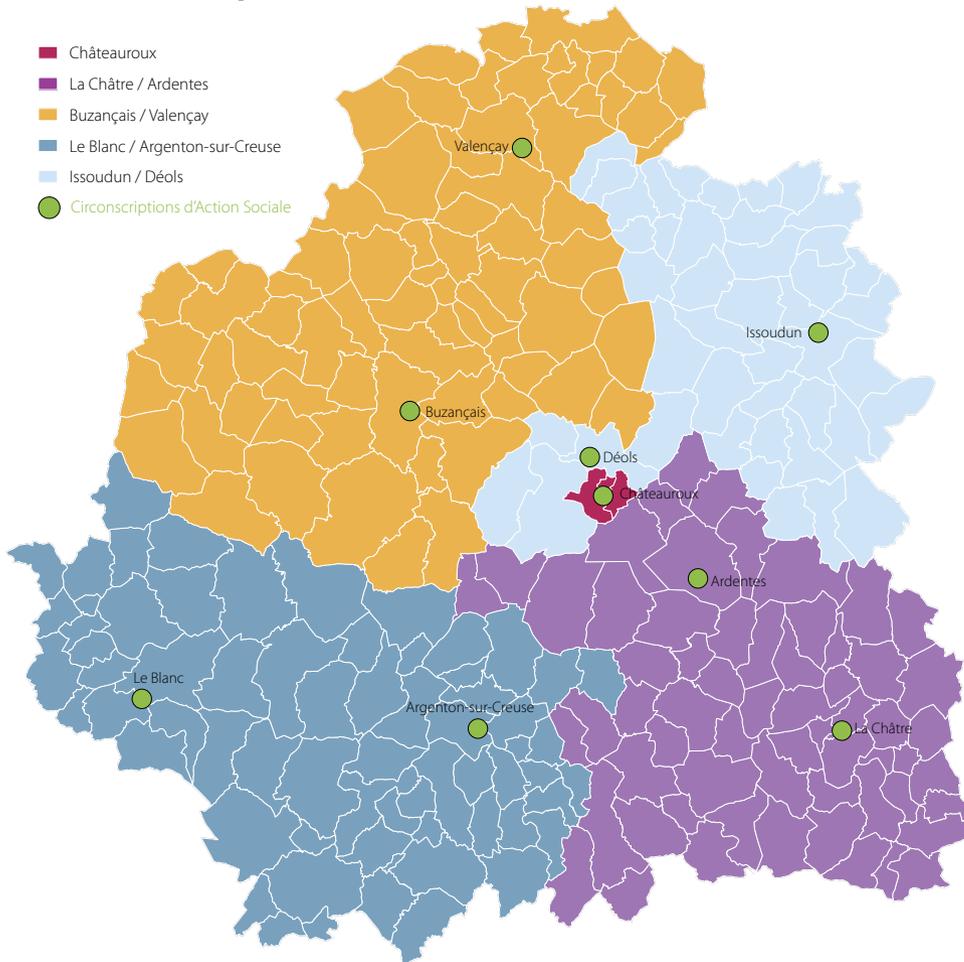
Cet accompagnement peut s'appuyer sur des actions collectives ou individuelles, plus ciblées, faisant appel à des compétences particulières : accompagnement psychologique, remise à niveau, travail sur l'image de soi, intégration dans la vie de la cité, etc.

La politique d'insertion mise en place par le Conseil général de l'Indre propose, en fonction de l'évaluation sociale et professionnelle des difficultés mais aussi des potentialités des personnes, tout un panel d'accompagnements et d'actions adaptées.

Dès lors qu'un projet professionnel et un retour à l'emploi sont possibles, ils deviennent l'objectif de l'accompagnement. En effet, l'accès à l'emploi demeure le meilleur vecteur d'insertion et d'autonomie pour chacun.

Cet accompagnement dans l'insertion est proposé à toute personne en difficulté mais s'impose pour les personnes percevant le RSA. Il peut nécessiter une période de réadaptation au monde du travail, couplé avec un accompagnement social individualisé, c'est le rôle des chantiers d'insertion.

Il est de toute façon suivi par les intervenants spécialisés qui accompagnent individuellement chaque personne, afin de définir leur projet professionnel, de les aider à mobiliser les outils existants pour tous les demandeurs d'emploi (formations, bilan de compétences ...), de les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi ou même de création d'entreprise.

CARTO**Les Circonscriptions d'Action Sociale du Département****Le Revenu de Solidarité Active**

En 2013, afin de financer l'allocation de Revenu de Solidarité Active qui inscrit la lutte contre la précarité, dans une logique de soutien à l'emploi, le Conseil général de l'Indre a porté son engagement budgétaire à 21,78 M€ (soit 11 % de plus qu'en 2012).

Le RSA a pour objectif d'apporter un complément de revenu aux travailleurs pauvres ou salariés modestes tout en assurant un revenu minimum à ceux qui ne travaillent pas. C'est ainsi qu'il remplace le Revenu Minimum d'Insertion, l'allocation de parent isolé et plusieurs aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. On enregistre fin 2013, 6 292 bénéficiaires, dont 1 835 pour le RSA activité.

En plaçant l'emploi au cœur du dispositif d'insertion, il valorise le travail en garantissant que tout retour à l'emploi donne lieu, dans la durée, à une augmentation de revenus, grâce au cumul possible des revenus du travail et de la solidarité. En permettant le cumul du salaire avec une allocation de solidarité, il vise également à améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, en assurant un complément de revenus aux salariés à faibles ressources.

Le Fonds de Solidarité Logement

Le fonds de solidarité logement est un outil important de la lutte contre l'exclusion, spécifique aux problèmes de logement. Sous la seule responsabilité du Conseil général de l'Indre depuis 2004, il associe les partenaires locaux volontaires (communes, bailleurs sociaux, Caisses d'Allocations Familiales) et grâce à des aides financières, permet aux personnes en difficultés d'accéder à un logement, de résorber des dettes de loyer ou d'énergie ou de proposer l'accompagnement d'un travailleur social. En 2013, ce sont ainsi 3 034 aides qui ont été accordées pour une dépense de 883 209,08 €.

Le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté

Le fonds d'aides aux jeunes en difficulté permet d'attribuer des aides financières ponctuelles aux jeunes en situation de grande précarité pour favoriser leur insertion ou tout simplement faire face aux charges du quotidien. En 2013, 416 aides accordées pour 345 jeunes (pour une dépense de 115 853,90 €).

4 457

C'est le nombre de bénéficiaires du RSA socle

BUDGET

21,78 M€ en 2013 consacrés à l'allocation du RSA

Protéger les enfants et la famille

La prévention et la promotion de la santé de la famille et de l'enfant, l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif, s'inscrivent au cœur de la politique d'action sociale et médico-sociale du Conseil général.

Consultations médico-sociales, visites à domicile ou bilans de santé à l'école maternelle, animations de lieux d'accueil parents/enfants, accompagnement des parents et des enfants en difficulté par des mesures adaptées, éventuellement judiciaires, d'aide à domicile ou de placement... Autant d'actions pour les enfants et toutes les familles de l'Indre.

Ces missions sont exercées par les travailleurs sociaux et médico-sociaux des circonscriptions au titre des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la Protection de l'Enfance.

La PMI propose gratuitement aux familles l'accompagnement médico-social des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans, des informations et conseils aux futurs parents, des conseils de puériculture, et des bilans de santé.

Le service de la PMI favorise également le développement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Il est responsable de l'agrément et du suivi des assistants maternels. Il met en place des actions de formation destinées à aider dans leurs tâches éducatives les assistants maternels accueillant des enfants confiés par leurs parents. Il intervient préalablement à toute ouverture de crèche et de halte garderie.

La mission de Protection de l'Enfance conduit le Conseil général à proposer à tous les parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s) un accompagnement adapté. Bien plus largement que la seule question de la prévention de la maltraitance ou la prise en charge des enfants maltraités, il s'agit d'être aux côtés des familles dans ce rôle complexe et difficile du « parent ». Les travailleurs sociaux aident les familles à évaluer la nature de leurs difficultés, puis à rechercher les réponses les plus adaptées. La justice n'est amenée à intervenir que si les parents refusent les aides proposées.

BUDGET

15,7 M€ de dépenses directes, hors charges de fonctionnement des agents du Conseil général

4 851

C'est le nombre d'actes réalisés par les professionnels de la PMI concernant 1 885 enfants et 351 femmes enceintes



216

C'est le nombre de séances de consultations médicales de la PMI concernant 646 enfants

Lieux d'accueil enfants-parents

Sortir de chez soi afin de rencontrer d'autres personnes, et ainsi sociabiliser son enfant, c'est nécessaire quand on est jeune parent.

C'est pourquoi, une fois par semaine, les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents peuvent gratuitement se rendre dans les deux lieux d'accueil de Châteauroux et celui de La Châtre.

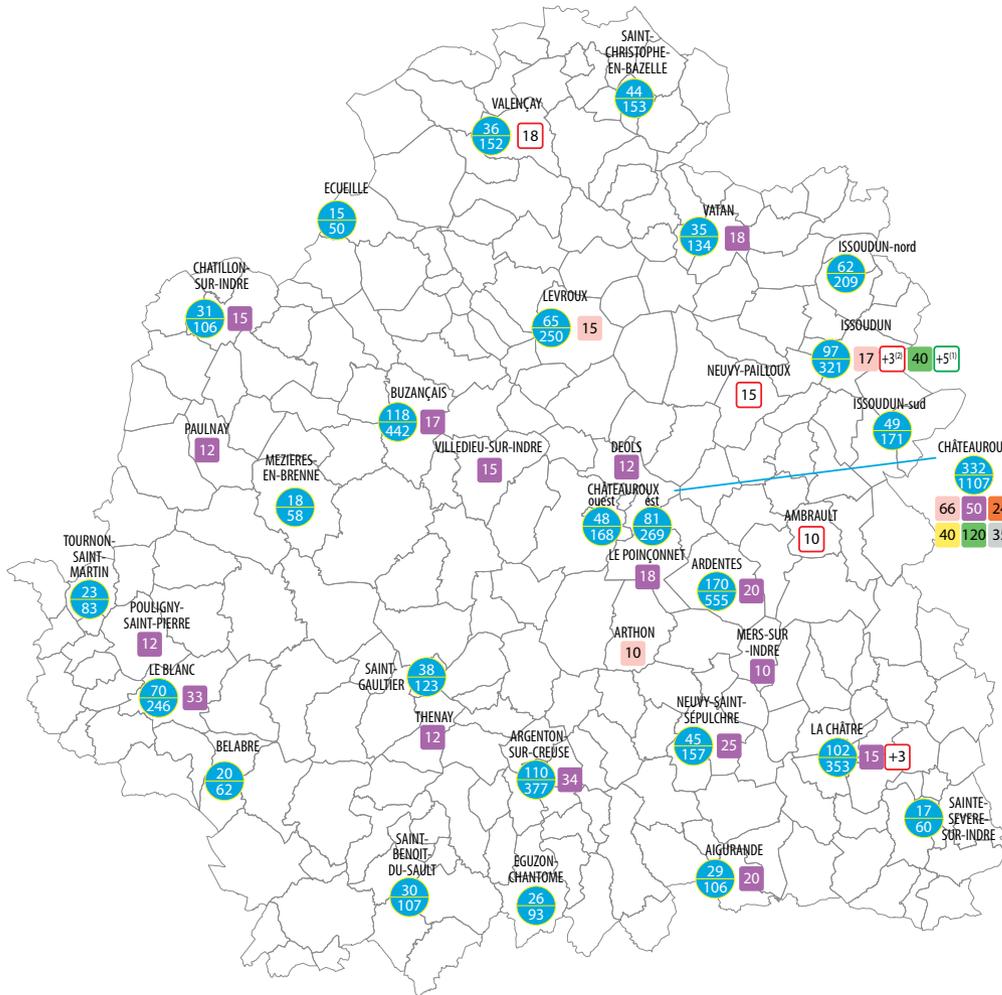
Ces lieux accessibles sans inscription permettent aux enfants de jouer ensemble et ainsi de faire leurs premières expériences en groupe, tout en étant sécurisés par la présence de leurs parents. Pour ces derniers, c'est l'occasion de pouvoir se retrouver et échanger sur l'éducation des enfants dans un cadre convivial. Des professionnels sont aussi présents pour répondre aux questionnements.

6 242

C'est le nombre d'actes réalisés par les professionnels des circonscriptions concernant des questions éducatives et de parentalité auprès de 1 433 familles

CARTO

L'accueil de la petite enfance (au 31/12/2013)



255
C'est le nombre de familles ayant bénéficié de 9 016 heures de techniciennes de l'intervention sociale et familiale

870

C'est le nombre d'enfants ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative dont 601 judiciaires

613

C'est le nombre d'enfants ayant été pris en charge au sein d'une famille d'accueil ou d'un établissement



Les assistantes maternelles sont connectées

Depuis 2012, le site www.assistantes-maternelles-36.fr est devenu une référence.

Sur les 1 709 assistantes maternelles du Département, 1 119 ont accepté d'y figurer. Elles peuvent ainsi se faire connaître et diffuser leur offre de service, quantitative (combien de places disponibles) mais surtout qualitative (possibilité d'accueil ponctuel, de temps partiel, définition des âges, des horaires).



Elles ont aussi la possibilité de mettre en valeur leurs conditions matérielles et leur environnement d'accueil : maison ou appartement, proche de l'école, des équipements de loisirs...

Pour les parents, ces informations donnent la possibilité de réfléchir bien en avance aux solutions d'accueil, d'analyser les différentes options (proche de la maison, proche du lieu de travail, plusieurs petits camarades ou moins...) avant d'entrer en contact.

En outre, pour les uns comme pour les autres, le site propose des documents, une foire aux questions, des références réglementaires, des actualités pour apporter tous les renseignements utiles.

Le Département soucieux du maintien d'une médecine de proximité

BUDGET

63 366 € de dépenses en 2013

Comme l'ensemble des départements ruraux, l'Indre va devoir faire face dans les années à venir à un véritable défi, celui du maintien d'une médecine de proximité dans un contexte de déséquilibre de la présence des praticiens, notamment généralistes, défi qui constitue en effet un enjeu majeur pour la qualité de vie de nos territoires. A cet effet, il mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour lutter contre la désertification médicale et maintenir une médecine de proximité. Plusieurs mesures ont été mises en place pour attirer les médecins sur notre territoire.

Dispositif d'aide aux étudiants en médecine générale

1. Une aide au logement pour les internes en stage dans l'Indre

Le Conseil général offre une aide au logement aux internes en médecine générale effectuant leur stage dans l'Indre. Deux logements de 3 chambres chacun, permettant l'accueil de 6 locataires acquittant un loyer plafonné à 150 € par mois, sont pris en charge par le Conseil général qui finance le surcoût et les périodes non louées. Les appartements sont situés en plein centre de Châteauroux, avenue Marcel Lemoine. En 2013, 9 étudiants ont été accueillis dans ces logements. La participation du Conseil général s'est élevée à 7063,06 €.

2. Une bourse pour les jeunes médecins

Cette mesure incitative pour attirer les jeunes médecins généralistes en milieu rural fait de l'Indre un département pionnier en la matière.

Le Conseil général attribue une aide financière aux étudiants de troisième cycle en médecine générale d'un montant de 600 € par mois durant trois ans à condition qu'ils s'engagent à s'installer pour une durée minimale de cinq ans dans l'une des zones déficitaires du département une fois leur diplôme obtenu.

DOC

La présence médicale dans l'Indre

Densité⁽¹⁾ de médecins pour 100 000 habitants

au 1er janvier 2013

Source : INSEE

	Médecine générale	Spécialistes
Indre	83	47
Centre	90	72
France Métropolitaine	106	94

(1) densité calculée en rapportant le nb de médecins au 1er janvier de l'année N à la population au 1er janvier de l'année N-1 estimée par l'INSEE (estimation provisoire)



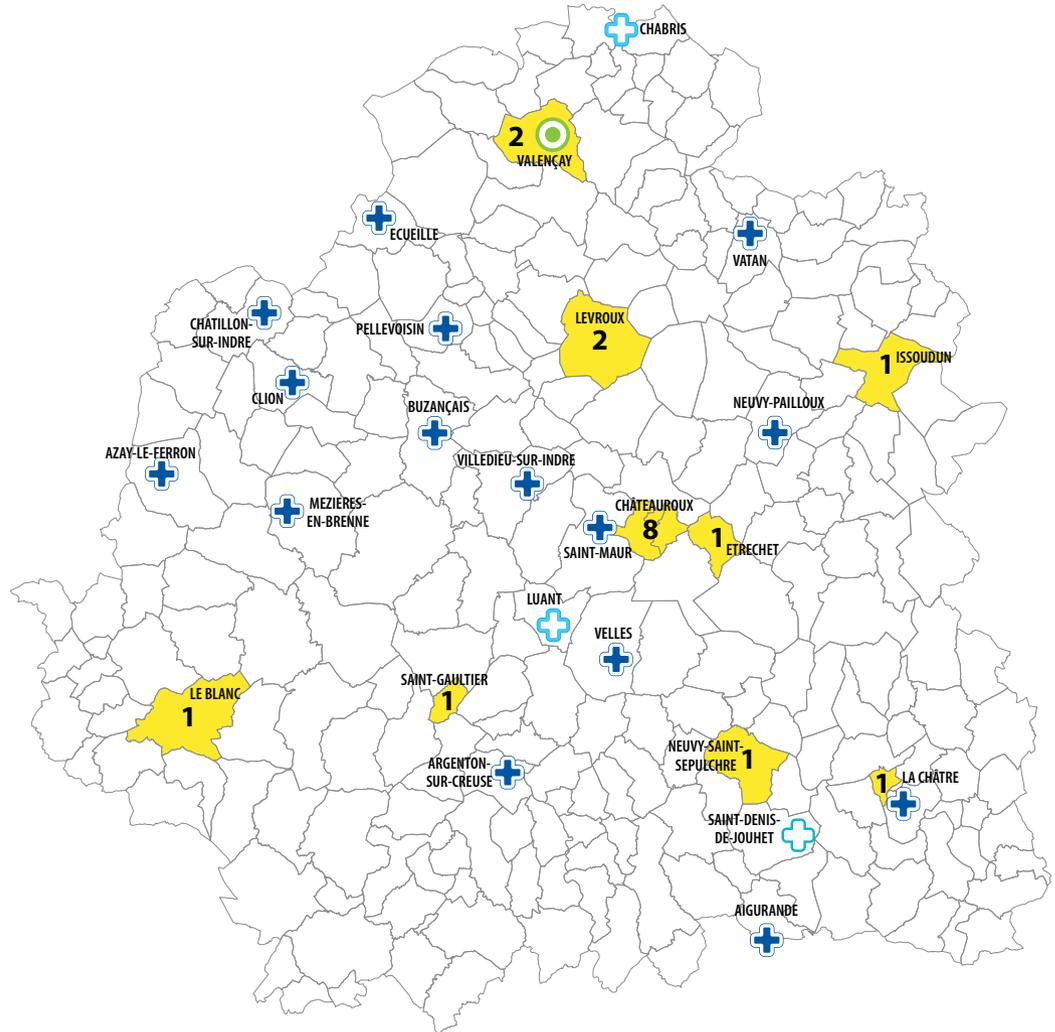
Depuis mi-septembre 2013, le docteur Amélie Reulier, médecin généraliste, a vissé sa plaque sur le mur de la maison médicale de La Châtre. C'est la première concrétisation de la politique menée par le Département et le Conseil de l'Ordre pour faire reculer la désertification médicale dans l'Indre. Amélie a été l'une des étudiantes subventionnée par le Département. En contrepartie, elle s'est engagée à s'installer dans l'un des secteurs jugés prioritaires, et à y exercer au moins pendant cinq ans. Pour ce jeune médecin, la maison médicale est à l'évidence l'avenir de la médecine rurale.

CARTO

Maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) Pôle de Santé - Cabinet de groupe : implantation communale ou projet (au 08/04/2014)

Sources : ARS - DT36 ; CG 36 - DPDS

- MSP**
-  MSP en activité
 -  MSP recensée ARS en projet
 -  dont annexe
- Pôle de Santé**
-  pôle de santé en projet
- Cabinet de groupe**
-  Nombre de Cabinets regroupant au moins 2 médecins
source : ameli.fr



DOC

La part des médecins de moins de 55 ans

Territoire	Médecins généralistes	Médecins Spécialistes
Indre	43,86	38,46
Centre	49,41	46,48

Source : ARS Centre (maj 14/03/2014)

Les maisons pluridisciplinaires

La construction de maisons médicales, en regroupant plusieurs médecins et en y associant d'autres professionnels de santé, permet aux jeunes médecins de rejoindre une équipe en place, ce qui facilite beaucoup le démarrage dans la profession.

Le Conseil général a donc créé un fonds d'aide pour financer des projets de construction de maisons médicales pluridisciplinaires par des communes ou groupements de communes. Début 2012, le dispositif a évolué pour prendre en compte les projets de création de cabinets annexes à des MSP. Au total, 9 projets ont été aidés par le Conseil général pour un montant de 724.626,28 €.





**Développer
le territoire**

L'aménagement et la maintenance du réseau routier départemental

L'année 2013 a été dense dans le domaine routier : refonte de la politique routière, entretien du réseau et grands travaux d'aménagement répondant aux exigences de sécurité des usagers mais aussi de développement économique. Car, même si les enjeux de société ne sont pas orientés vers le développement des réseaux routiers, la route reste un facteur de cohésion et d'équilibre des territoires.

BUDGET

26.4 M€ en investissement
9.1 M€ en fonctionnement



Une nouvelle politique routière

Adopté par l'assemblée départementale du 21 juin 2013, le schéma directeur routier départemental fixe les orientations de notre collectivité : maintien des niveaux de service, en particulier sur le réseau de 1ère catégorie supportant les trafics les plus élevés, prise en compte des exigences de développement durable dans l'entretien et l'aménagement du réseau, ... dans le cadre d'une action programmée.

Ce document est une mise à jour du schéma de 2007 sur lequel les services opérationnels de la Direction des Routes s'appuient au quotidien pour l'organisation et la programmation de leurs missions d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental.

22 700 000

C'est le nombre de m² de chaussée à entretenir

La maintenance de notre réseau

L'entretien quotidien des R.D. repose sur les 330 agents de la Direction. Ils assurent l'entretien des dépendances vertes, bleues, des chaussées, des ponts, de la signalisation, ... des 4 977 km de routes départementales. Ils assurent également la maîtrise d'œuvre des opérations de renforcement et grosses réparations confiées aux entreprises.

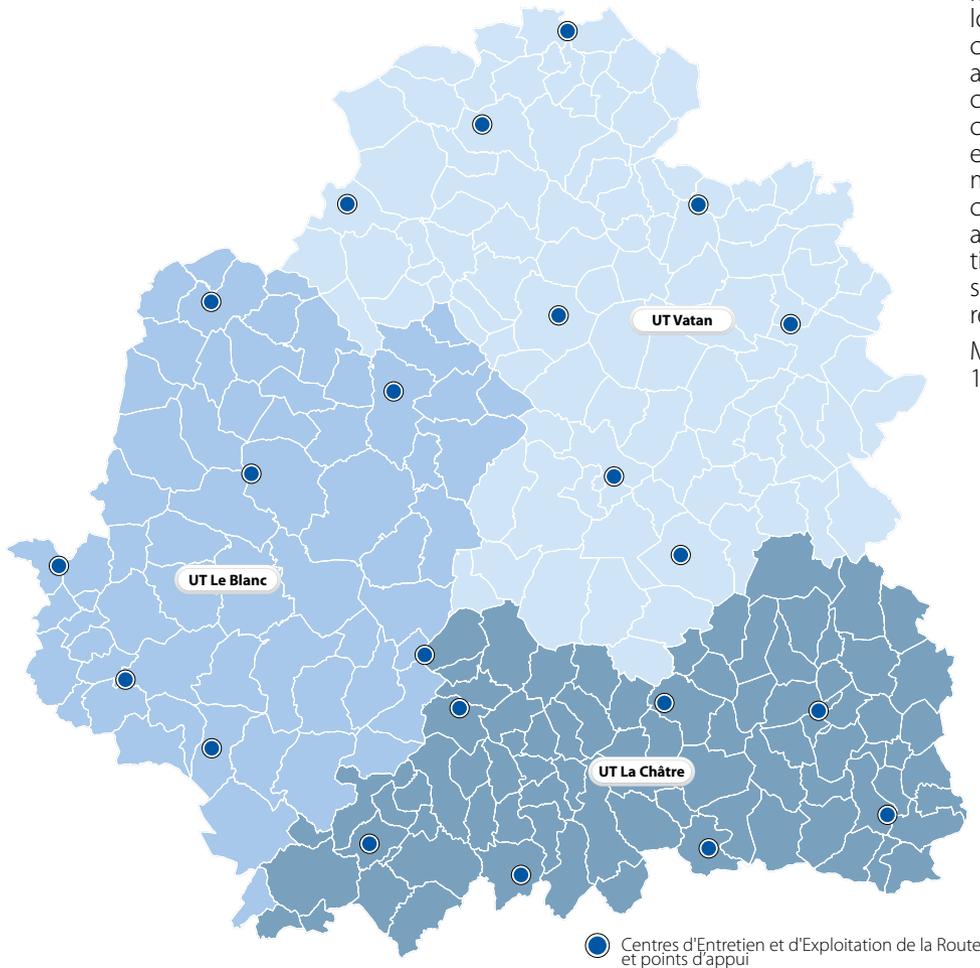
En 2013, ce sont 1 600 000 m² de chaussées qui ont fait l'objet d'un nouveau revêtement soit 7.2% du réseau, assurant ainsi l'étanchéité et le renforcement de la structure, gages de pérennité. Ces actions régulières programmées permettent au Département de l'Indre de disposer d'un réseau en bon état.

Un effort particulier a été porté aux murs de soutènement en 2013 : recensement systématique, visite diagnostic, définition des travaux à envisager, ont permis les premières inscriptions budgétaires préventives au budget 2014. Cette action se poursuivra sur les années à venir afin d'assurer le niveau d'entretien des quelques 200 murs recensés à hauteur de l'ensemble de notre patrimoine.

L'aménagement du réseau

L'aménagement de la rocade à 2 x 2 voies entre la route d'Issoudun et la route d'Ardenes s'est poursuivi en 2013 : terrassement et chaussée de la nouvelle voie, construction des ponts, réalisation de l'écran acoustique... Cette opération majeure sur cette portion de rocade supportant 16 000 véhicules/jour améliorera la sécurité, la fluidité du trafic et permettra la desserte efficace de la zone d'Ozans. Elle s'achèvera en septembre 2014 après un investissement de 15 millions d'euros.

Autres travaux majeurs de 2013 : la suppression des passages à niveau 193-194 sur la commune de Montierchaume et 214 sur la commune de Vigoux. Concourant à l'amélioration de la sécurité et, à terme, à l'amélioration de la vitesse de la ligne POLT, ces opérations inscrites au C.P.E.R. 2007-2013 sont mises en œuvre par le Département après signature d'une convention financière avec l'État et la Région. C'est un investissement de près de 7 millions d'euros qui s'inscrit pleinement dans la modernisation du POLT.

CARTO**L'organisation territoriale de la Direction des Routes****Le nouveau CEER de Buzançais**

Les services routiers du Département s'appuient sur 22 implantations territoriales. Après la construction des locaux de l'Unité Territoriale et du centre de Le Blanc, le Département a mis en service en 2013 le nouveau centre de Buzançais, mutualisé avec le centre de secours principal. Bâtiment exemplaire en terme de développement durable grâce à sa géothermie, ce nouvel équipement correspond aux besoins du service pour une action opérationnelle efficace. 17 personnes ont ici en charge 350 km de réseau routier.

Montant de l'opération : 2.5 M€ dont 1,125 M€ pour le CEER

1 300

C'est le nombre de ponts

L'arc Est Castelroussin conforté par la mise à 2 x 2 voies de la rocade de Châteauroux.

Le Nord-Est de l'agglomération de Châteauroux concentre un potentiel économique important. La qualité de la desserte de ces zones d'activités est un enjeu majeur. Que ce soit les zones existantes ou en devenir (Ozans), l'accès à l'A20 et à l'aéroport sont des critères déterminants pour les entreprises. Aussi, au regard du trafic actuellement supporté par la rocade de Châteauroux entre Ozans et l'échangeur 12 de l'A20, le Département a engagé les travaux de mise à 2 x 2 voies de la R.D. 920 entre la R.N. 151 (route d'Issoudun) et la R.D. 67 (route d'Ardentes), soit 3 km.

Ces travaux nécessitent :

- la construction de trois ponts dont l'un au-dessus de la ligne POLT ;
- le déplacement de 165 000 tonnes de matériaux de remblai ;
- la mise en œuvre de 12 700 tonnes de matériaux de chaussée ;
- la réalisation de 3 bassins de traitement des eaux de ruissellement ;
- la réalisation d'un écran anti-bruit de 220 m au droit de Grangeroux complété par 430 m de merlon de 2,50 m de hauteur.



Un réseau de transport participant à l'aménagement du territoire



Le besoin de déplacement est un signe de vitalité d'un territoire. Notre réseau de transport interurbain L'Aile Bleue et les transports scolaires organisés et financés par le Département participent à la réponse à ces besoins.

Un réseau de transport interurbain L'Aile Bleue qui se modernise pour améliorer son accessibilité

Composé de 19 lignes dont 12 à la demande, le réseau L'Aile Bleue a transporté entre septembre 2012 et septembre 2013 116.218 voyageurs et parcourus 828.100 kilomètres. Une fréquentation stable tout comme le prix pour l'usager qui reste inchangé depuis la mise en place de ce réseau en 2008 : 2 € par voyage, prix qui peut même être moindre en cas d'abonnement. Le budget consacré à ce réseau en 2013 a été de 2.602.987 € soit en sensible augmentation sur l'année 2013. La performance de ce service doit s'appuyer sur des équipements de qualité : la flotte de matériels présente un âge moyen de 5 ans et le Département a engagé en 2013 la modernisation des arrêts de transports et de la gare routière. L'accessibilité aux cars sur les lignes fixes sera alors améliorée et conforme avant l'échéance réglementaire aux exigences d'accessibilité.

Par ailleurs, le Département a renouvelé en 2013 son adhésion à la plate-forme

multimodale régionale JVMALIN permettant aux usagers un accès à l'ensemble des offres de transports.

Le Département complète également l'offre de transport en participant à la plate-forme de covoiturage départemental covoiturage36.com : une pratique qui se développe et un site qui permet de découvrir l'offre !

Les transports scolaires

Le Département reste fortement attaché à la gratuité des transports scolaires. Néanmoins, constatant un usage de ces transports qui n'était pas toujours en adéquation avec leur organisation, le Département a souhaité instaurer un droit d'accès à ce service public pour la rentrée 2013. En s'acquittant de ce droit d'accès, l'usager réserve sa place dans le car et s'engage à utiliser le service quotidiennement. Le Département dimensionne alors le service en conséquence. Le montant de ce droit d'accès est de 25, 30 ou 40€ suivant les cas. Le budget des transports scolaires en 2013 sur les 273 circuits spéciaux s'élève à 10.478.500€ soit 906€ par élève inscrit.

BUDGET

> Transports scolaires sur circuits spéciaux, ASR, transports handicapés : 10.478.500 €

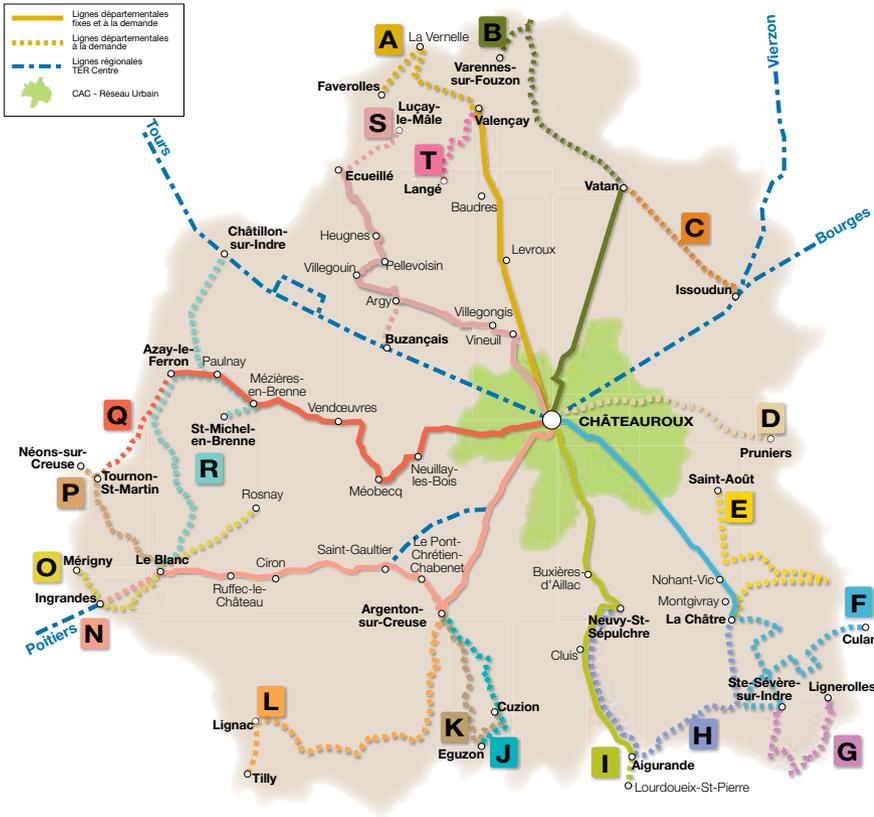
> Réseau L'Aile Bleue (circuits et gestion de la gare routière) : 2.533.000 €

2 650 000

C'est le nombre de kilomètres parcourus en 2013 par les transports scolaires

CARTO

Le réseau de l'Aile Bleue



Le transport à la demande

Afin de renforcer la mobilité et d'assurer un meilleur accès aux services sur le territoire départemental, le Département a généralisé depuis le 1er septembre 2008 le transport à la demande. Le service en porte à porte est organisé sur chaque ligne, une ou plusieurs fois par semaine, pour accéder, sur réservation, sur une demi-journée aux principaux centres urbains du Département.

En 2013, il est comptabilisé 66.354 voyages en service à la demande.

828 100

C'est le nombre de kilomètres parcourus sur le réseau L'Aile Bleue

Les transports scolaires pour les personnes handicapées

Le Département organise le transport des élèves handicapés vers leur établissement d'enseignement, depuis les classes élémentaires jusqu'en enseignement supérieur. Ce service concerne 133 élèves et étudiants dans l'Indre qui, grâce à ce service, accèdent gratuitement à leur établissement dans l'Indre mais également hors département.

Le Département a consacré en 2013 un budget de 550.000 € à cette action.

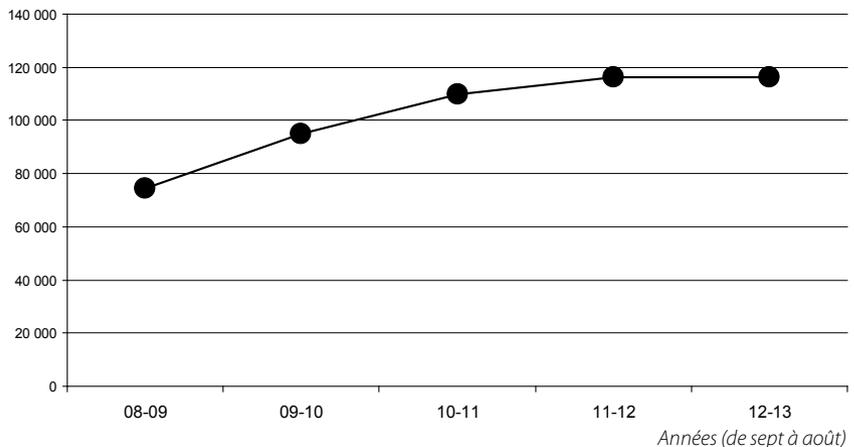
273

C'est le nombre de circuits spéciaux de transports scolaires

GRAPH

La fréquentation du réseau L'Aile bleue depuis 2008

Nombre de voyageurs



L'aménagement numérique de l'Indre

L'accès au haut débit et très haut débit est un enjeu majeur pour notre territoire. Le Département de l'Indre construit l'avenir de ces réseaux dans un contexte de carence de l'initiative des opérateurs privés en zone rurale c'est à dire en dehors de la Communauté d'Agglomération Castelroussine. Alors, pour éviter une fracture numérique sur son territoire, le Département agit.

Un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique opérationnel

Le S.D.T.A.N. de l'Indre a été adopté par l'Assemblée départementale de janvier 2012. Dès avril 2012, le syndicat mixte RIP36 a mis en œuvre les actions inscrites au S.D.T.A.N. en lançant les consultations nécessaires à la réalisation des opérations de montée en débit. Le Syndicat Mixte RIP36 créé à l'initiative du Département réunit la CAC et les Communautés de Communes désireuses d'agir en matière d'aménagement numérique. C'est donc avec 7 Communautés de Communes et la CAC que le Département a engagé les premières opérations de montée en débit sur 37 sites.

BUDGET

7,5 M€ pour la première tranche de l'opération de montée en débit

4 000

C'est le nombre de lignes impactées par la tranche 1

Le FTTH : qu'est ce ?

FTTH ou Fiber To The Home : la fibre à la maison ! C'est l'objectif du S.D.T.A.N. pour 70% des foyers de l'Indre en cumulant l'initiative privée et l'action publique. L'arrivée de la fibre au foyer permettra de disposer d'un accès internet à très haut débit permettant les usages de l'internet d'aujourd'hui mais surtout de demain dans des conditions optimales.

En 2013, le Département a souhaité préciser les conditions de mise en œuvre du FTTH sur le périmètre d'action publique c'est à dire sur 40 communes comptant 53 000 prises. Le syndicat mixte RIP36 dispose aujourd'hui des données lui permettant de déposer le dossier de demande de subvention de l'Etat et de mettre en œuvre le projet qui pourrait être lancé en consultation en 2015. C'est alors un investissement proche de 80 M€ HT qui sera à mettre en œuvre sur plusieurs années.

Un Syndicat Mixte RIP36 en action

37 sites pour une première tranche concernant environ 4 000 abonnés et un investissement de 7.5 M€ HT. Les travaux ont débuté en octobre 2012 et se sont achevés en avril 2014.

Amener un vrai haut débit en zone rurale a mobilisé 3 nouvelles Communautés de Communes qui ont rejoint le RIP36 en 2013 pour lancer une seconde tranche d'opérations sur 15 sites. Les travaux ont été engagés en novembre 2013 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2014.

Les opérations de montée en débit se poursuivront en 2015 avec l'ensemble des Communautés de Communes du Département adhérentes au RIP36.

Les débits disponibles pour les 10 000 abonnés impactés par ces opérations seront alors très majoritairement entre 10 et 20 Mb. 20 M€ seront consacrés au total à cette action.

Un Syndicat Mixte RIP36 en réflexion

Le S.D.T.A.N. prévoit après les opérations de montée en débit sur les sites souffrant d'un ADSL peu performant, de déployer le très haut débit sur 40 communes du Département. Ce très haut débit sera sur ces communes amené en déployant la fibre optique jusqu'à l'abonné. Le chantier est important : il s'agit de concevoir et réaliser le réseau de télécommunication de demain dans les zones où les opérateurs privés n'investissent pas faute de rentabilité économique. Mais il s'agit également de la question de l'attractivité du territoire départemental. Le chantier est important financièrement également. Les études menées en 2013 afin de préciser le S.D.T.A.N. nous conduisent à un coût d'opération prévisionnel proche de 80 M€. Le RIP36 travaille maintenant le plan de financement qui devra mobiliser l'ensemble des partenaires financiers et la procédure de mise en œuvre du projet.

180

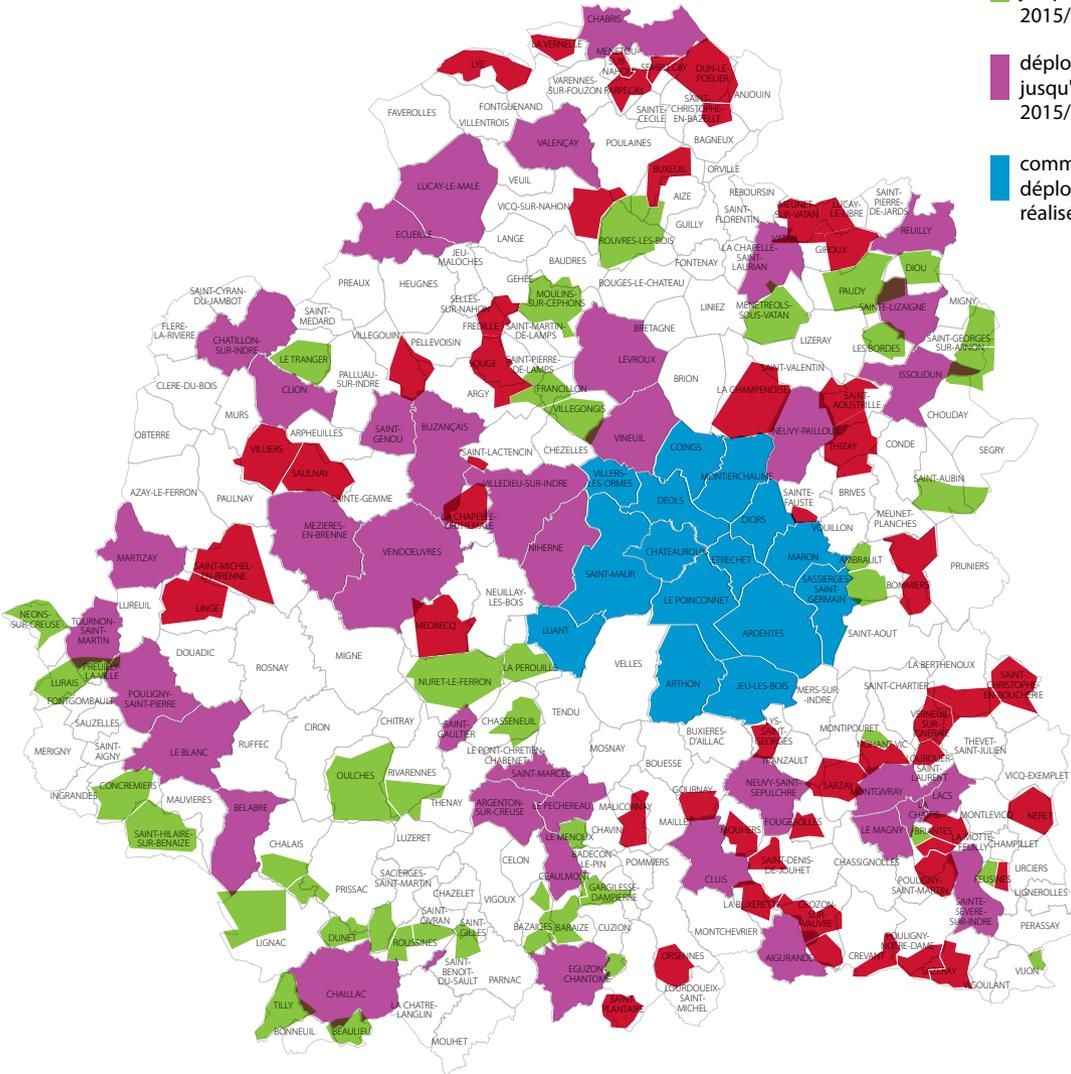
C'est le nombre de km de fibre optique mis en œuvre en 2013

La montée en débit première tranche

La montée en débit que le RIP36 a été le premier à mettre en œuvre en région centre dès 2012 consiste à substituer le câble de cuivre situé entre le nœud de raccordement des abonnés (NRA) et le sous-répartiteur (futur NRA de montée en débit) par une fibre optique qui présente un affaiblissement de signal ADSL nulle. Ainsi, la perte de signal entre le NRA et le SR devient quasi inexistante améliorant les débits disponibles pour les abonnés éloignés du NRA. 37 sites réalisés en 2013 sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du RIP36.

CARTO

L'aménagement numérique de l'Indre



37

C'est le nombre de sites équipés en tranche 1 et 96 à terme



Des personnels de la direction des routes changent de voie !

Pour mettre en œuvre le projet de montée en débit sur le département, 3 agents de la Direction des Routes ont accepté d'être mis partiellement à disposition du Syndicat Mixte RIP36 et de découvrir de nouveaux réseaux. Ce nouveau domaine d'activité leur a permis de mettre en œuvre un savoir faire en maîtrise d'œuvre et conduite de projet acquis sur le domaine routier. Une nouvelle voie qui permet à la direction des routes de répondre aux besoins d'ingénierie de la collectivité.

Le Département et l'éducation

Le Département a en charge les collèges. Il en assure la construction, la maintenance, l'équipement et le fonctionnement. Mais au delà de cette compétence, le Département de l'Indre a choisi de s'investir également sur le champ des élémentaires et de l'enseignement supérieur.

Des collèges modernes

Le Département de l'Indre investit sur les bâtiments de ses collèges afin d'en assurer l'accessibilité, l'adéquation aux besoins pédagogiques et une meilleure efficacité énergétique. Des travaux importants ont continué au collège d'Ardentes, ont été engagés sur le collège de Châtillon-sur-Indre, sur le collège de Saint-Gaultier... La volonté du Département d'agir en faveur de l'efficacité énergétique de ces locaux afin d'offrir de bonnes conditions de travail à l'ensemble

Le Département entretient également les collèges : un budget de 130.000 € permet de répondre aux nécessités d'entretien courant des établissements.

Le Département équipe les collèges : matériels informatiques et mobiliers auront mobilisés en 2013 165.000 €. Nos collèges bénéficient ainsi d'équipements informatiques adaptés aux usages actuels.

Et le Département dote les établissements d'un budget leur permettant d'as-



de la communauté éducative conduit à des investissements lourds : isolation extérieure des façades, changement des menuiseries, ventilation, remise à niveau des équipements de chauffage... 4.7 M€ auront été investis en 2013 sur les bâtiments des collèges. Les études réalisées en 2013 sur plus de la moitié des collèges conduiront en 2014 à une augmentation du rythme des investissements sur ces bâtiments.

sur leur fonctionnement : 2.635.000 € ont été consacrés en 2013 aux 27 collèges publics du département.

Enfin, 172 agents départementaux sont affectés dans les établissements pour l'entretien courant, la maintenance et la restauration.

Dans le respect de ses obligations légales, le Département a octroyé également 543.000 € en 2013 pour le fonctionnement des collèges privés.

Le soutien aux voyages de découvertes

Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans l'accompagnement des voyages de découverte des élémentaires. Il aura consacré en 2013 133.000 € pour aider les familles à permettre à 2 374 enfants de partir avec leur classe en voyage pédagogique.

L'enseignement supérieur

Après avoir soutenu l'implantation de l'école d'ingénieur sur le campus de Châteauroux dont les locaux ont été achevés en 2013, le Département reste un soutien fort de l'ADESI qui œuvre pour un enseignement supérieur dans l'Indre. Le Département aura consacré en 2013 278.200 € au travaux de l'école d'ingénieur et 330.900€ à l'ADESI.

La formation des professeurs des écoles et l'orientation des élèves

L'ESPE (ex IUFM) de Châteauroux est également soutenu par le Département à hauteur de 25.000 € pour son fonctionnement, tout en assurant l'entretien du site et les grosses réparations.

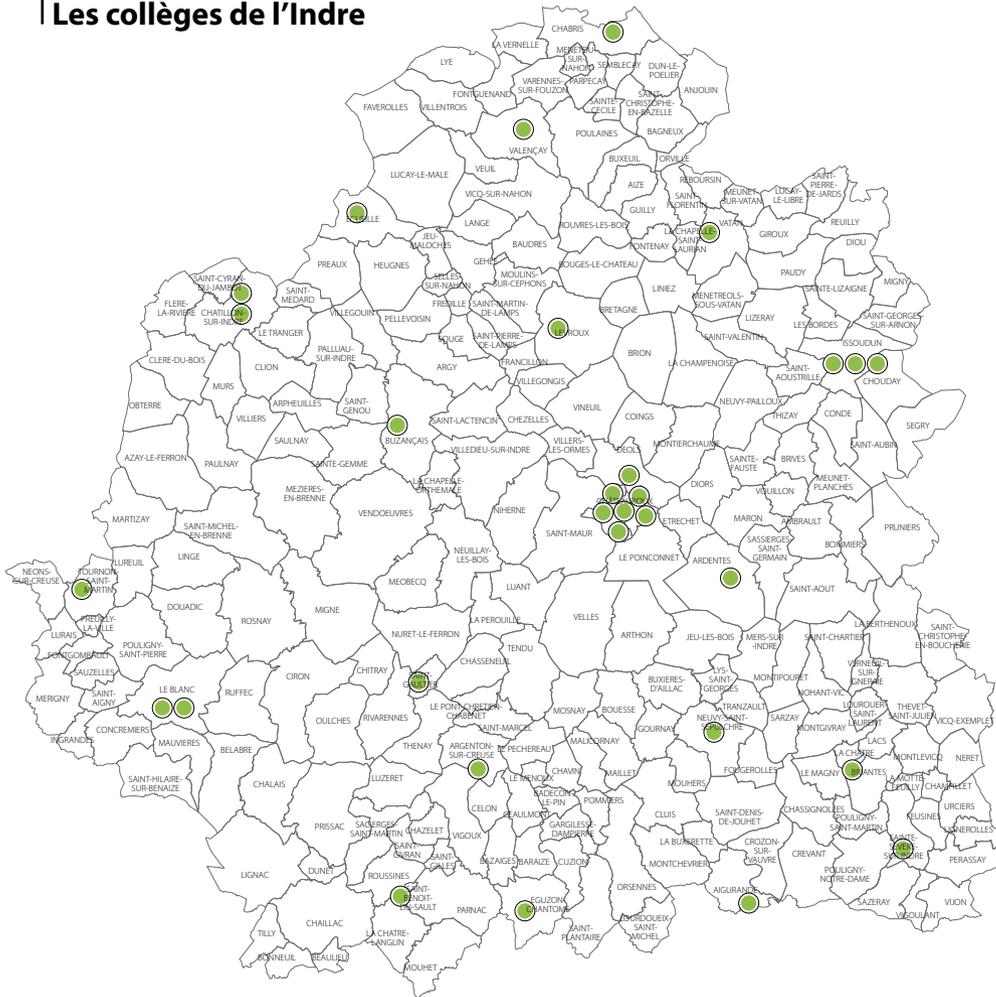
Enfin, le Département alloue également chaque année 31.700 € au fonctionnement du CIO.

BUDGET

5,27 M€ en investissement
3,91 M€ en fonctionnement

C'est le nombre de collèges publics dans l'Indre

CARTO Les collèges de l'Indre



Les matériels informatiques

Plus de 2 300 postes informatiques dans les collèges publics de l'Indre (soit un poste pour 4 élèves). Un patrimoine qu'il est nécessaire de maintenir et qui fait l'objet d'un marché géré par le Département pour toute panne imputable au matériel. Pour la maintenance quotidienne (installation de logiciel, configuration ...), les établissements s'appuient sur leur référent numérique. La gestion de ce parc est assurée par le Département qui s'appuie sur un groupe de travail réunissant les services techniques du Département, de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale et plusieurs chefs d'établissement. Au sein de ce groupe sont élaborés les programmes d'acquisition en relation avec les besoins pédagogiques des collèges.

11 000

C'est le nombre de collégiens

HEI fait sa rentrée !

Ils étaient une quarantaine d'élèves ingénieurs à intégrer les locaux flambants neufs de Campus Centre, installés à Balsan. Le site castroussin propose une formation débouchant sur un titre d'ingénieur généraliste HEI (Hautes Études Ingénieurs), identique à celui délivré sur le Campus de Lille. La formation s'effectue par apprentissage qui alterne des expériences en entreprises et des enseignements de tronc commun. A ce cursus généraliste s'ajoutent des cours dans le domaine de la mécatronique.



Au service du développement économique



Les missions de l'ADEI

- > Prospector de nouvelles activités économiques,
- > Promouvoir l'économie du territoire,
- > Accompagner les projets d'implantation et de développement,
- > Appuyer la création d'entreprises avec la Pépinière d'entreprises de l'ADEI,
- > Développer l'activité industrielle,
- > Soutenir le développement des activités de Commerce, Services, Artisanat en zone rurale.

La pépinière de l'ADEI : une offre 3 en 1

1 Création d'entreprises.

La pépinière de l'ADEI héberge des jeunes entreprises pendant 23 mois. Celles-ci bénéficient d'un bureau à loyer modéré et d'un accompagnement personnalisé.

2 Location de bureaux et salles de réunion « sur-mesure », pour 1 heure, ½ journée, 3 jours, ...

3 Le Télécentre (ou coworking) permet d'offrir un accès à un lieu de travail privatif, de disposer d'une connexion haut débit. Le télécentre répond aux besoins des travailleurs indépendants, des télé salariés ou des travailleurs dits « nomades ».

En 2013, la Pépinière de l'ADEI a hébergé 13 structures représentant 25 emplois.

BUDGET

Budget de l'ADEI en 2013 : 955 000 €

L'ADEI œuvre pour le développement économique du territoire en collaboration avec ses partenaires : le Conseil général, la Communauté d'Agglomération Castelroussine, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil Régional, l'État, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture, l'Agence de Développement Touristique et les Pays de l'Indre.

Les bureaux de l'ADEI sont situés au cœur de la Zone Industrielle Aéroportuaire (ZIAP).

Le développement endogène

L'ADEI est l'outil opérationnel du Conseil général pour :

- le soutien au développement des entreprises industrielles endogènes, qui est l'un des axes majeurs sur lesquels le Conseil général axe sa politique économique. Pour cela, l'ADEI appuie les entreprises dans l'ingénierie financière des dossiers de demandes d'aides qui portent sur des programmes d'investissement immobilier (FDADI), de recherche et développement et d'innovation (FDAIR, Berrinnov). 40 dossiers industriels étudiés par l'ADEI en 2013 :
 - > 10 dossiers FDADI
 - > 3 FDAIR et assimilés
 - > 4 Berrinnov
 - > 23 « autres dossiers »

- l'accompagnement des communes ou groupements de communes et l'instruction des dossiers commerce, service, artisanat, incluant les aides du Conseil général en matière de maintien des derniers commerces en activité. La majorité de ces dossiers concerne des implantations dans les communes rurales du département. 48 dossiers communes et Communautés de Communes étudiés par l'ADEI en 2013.

Le développement exogène

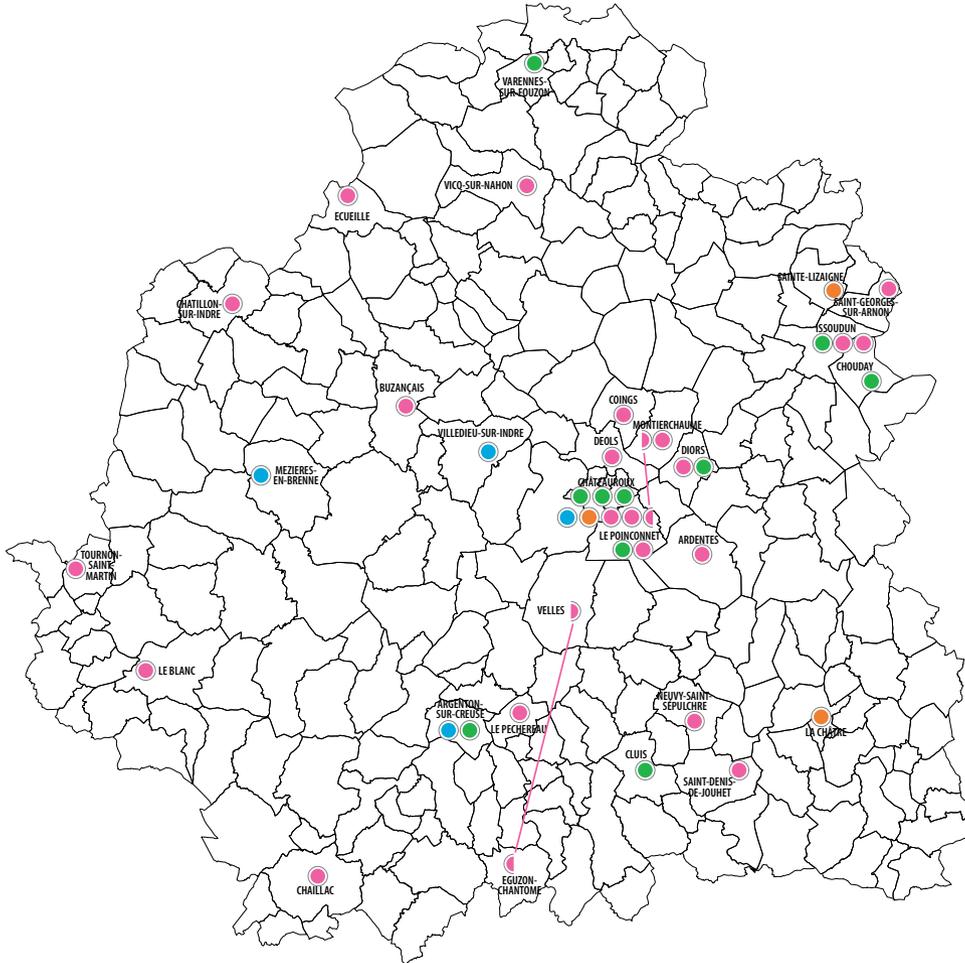
L'Agence de Développement Économique de l'Indre est présente en France et à l'international, pour promouvoir le territoire, identifier de nouvelles

opportunités économiques et détecter des projets d'entreprises. Les actions de l'année 2013 :

- 144 supports de communication réalisés par l'ADEI et destinés à renforcer la notoriété du département de l'Indre et à mieux faire connaître son économie. Ces outils (plaquettes, visuels publicitaires, sites Internet, films de présentation du territoire, ...) sont diffusés ou exposés sur les salons professionnels, lors des opérations de prospection de l'agence et téléchargeables sur le site Internet de l'ADEI.
- Actions internationales en liaison avec l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII), Ubifrance (Agence française pour le développement international des entreprises) et Centréco :
 - > Prospections sur les marchés du Bénélux, du Canada et de l'Italie,
 - > Positionnement du département de l'Indre sur 13 projets d'entreprises internationales,
- Actions France :
 - > Opérations de prospections ciblées et qualifiées sur différents secteurs d'activités : logistique, agro-alimentaire, aéronautique, environnement, réseaux de franchises, e-commerce, E.T.I. (Entreprises de Taille Intermédiaires), le Made in France, ...
 - > Présence sur 26 salons professionnels avec l'objectif de pouvoir rencontrer les prescripteurs et les décideurs afin de nouer des contacts très en amont.

CARTO

40 projets de développement économique traités en 2013



C'est le nombre de salons professionnels sur lesquels l'ADEI aura été présente au cours de l'année 2013, dont 10 salons en qualité d'exposant et 16 en tant que visiteur.

- FDADI
- FDAIR et assimilés
- BERRINNOV
- autres dossiers

L'ADEI et le CRSD de l'agglomération castelroussine

L'ADEI est signataire du Contrat de Redynamisation de site de défense de Châteauroux-Déols. A ce titre, l'ADEI est maître d'ouvrage de l'action « Communication, promotion, accompagnement des entreprises ».

Dans les faits l'ADEI :

> **engage** de multiples actions de promotion et de prospection, afin de promouvoir les potentialités du territoire et inciter de nouvelles entreprises à s'implanter. Pour ce faire, l'ADEI est présente tout au long de l'année sur des manifestations professionnelles en France et à l'étranger. Que l'ADEI participe en qualité d'exposant ou de visiteur, ces présences sur les salons professionnels sont systématiquement appuyées par une opération de prospection, soit en amont, soit pendant le salon, soit en aval. Ces prospections valorisent notamment l'offre foncière du territoire, les dispositifs mobilisables, les filières économiques du département et les entreprises déjà

présentes. Les salons portent sur l'aéronautique, la logistique, l'agro-alimentaire, les nouvelles énergies, l'immobilier d'entreprise, le secteur du bâtiment, la création d'entreprises, les activités de e-commerce, ...

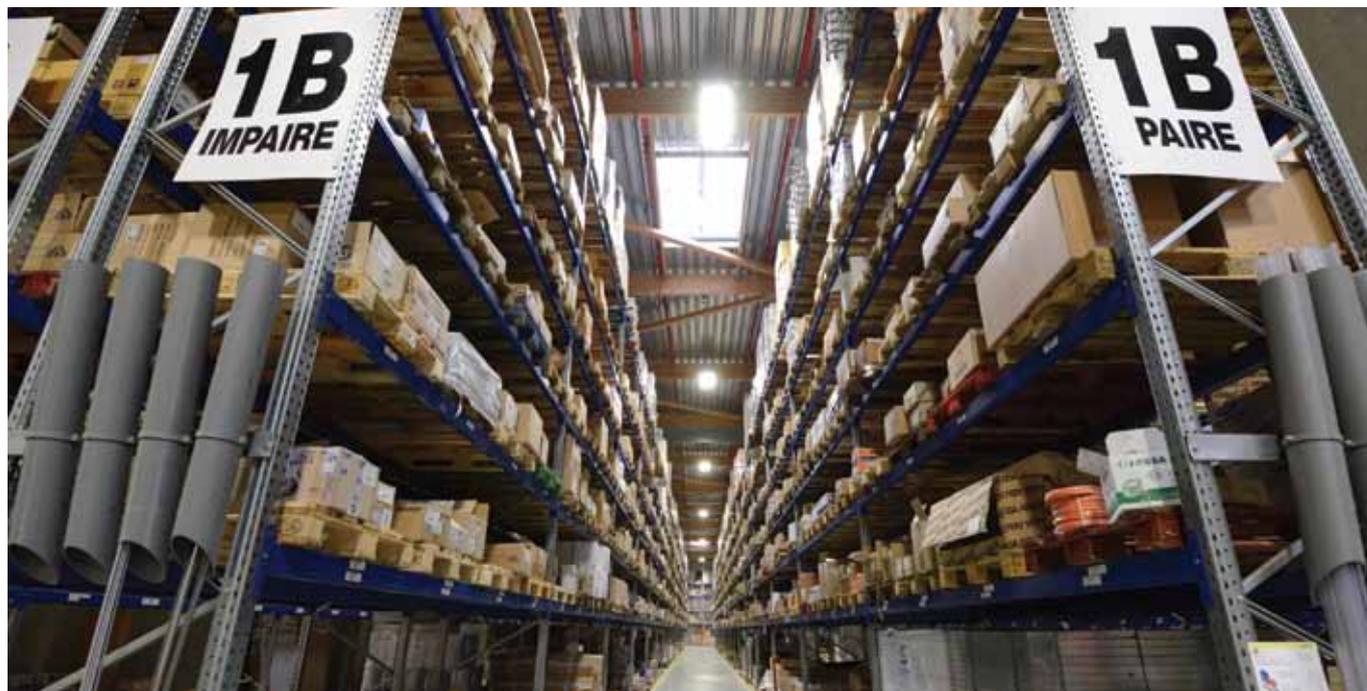
> **œuvre** à donner une image positive du département en ayant notamment recours aux travaux d'attachés de presse parisiens avec la réalisation de communiqués de presse, et l'organisation de voyages de presse. En collaboration avec les différents partenaires, l'ADEI a notamment travaillé à la réalisation de communiqués de presse destinés à être repris dans les grands titres nationaux. Des sujets comme le Campus Centre, la filière aéronautique, le parc d'activités Ozans ou encore la filière logistique du territoire ont été traités au cours de l'année 2013. Dans le même sens, les réhabilitations du Centre Colbert, de la Martinerie et de l'Eco Campus ont fait l'objet d'un voyage de presse durant lequel les journalistes ont pu découvrir les reconversions réussies du département de l'Indre.

Le développement industriel est une priorité

BUDGET

FDADI 2013 : 729 600 €

Le Fonds Départemental d'Aide au Développement Industriel est le pilier de la politique départementale de développement industriel.



Le Département intervient directement pour soutenir le développement économique.

Pour cela, le Département utilise quatre leviers :

Le Fonds Départemental d'Aide au Développement Industriel (FDADI)

Le Conseil général accompagne les entreprises de l'Indre dans leurs projets de croissance, ainsi que l'implantation de nouvelles entreprises, en favorisant l'investissement immobilier et la création d'emplois. En 6 ans, 59 entreprises soutenues avec plus de 4,3 M€ d'aides, 774 emplois créés ou au terme de 3 ans et 69 M€ d'investissement réalisés.

Le Fonds Starter BERRINOV

Ce programme vise à stimuler l'innovation dans les PME en les accompagnant bien en amont, dès la phase d'étude initiale.

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Innovation et à la Recherche (FDAIR)

Le Département accompagne, depuis 2004, de manière significative, des projets industriels déjà bien formalisés comportant une part importante d'innovation et de recherche, potentiellement génératrices d'une forte valeur ajoutée. Il intervient en complément des aides à l'innovation de la BPI.

Le Fonds Départemental d'Aide aux Communes pour l'Industrialisation (FDACI - Zones d'Activités)

Le Département accompagne les maîtres d'ouvrages publics dans les projets de raccordement des zones d'activités au réseau routier public.

148

C'est le nombre d'emplois accompagnés, dans le cadre des conventions 2013 du FDADI.

10 FDADI en 2013

- DISCO-LAB à Déols
- DELTA MÉTAL à Issoudun
- SEFI à Châteauroux
- Pâtisserie Michel KREMER à Argenton-sur-Creuse
- MÉCANIQUE GÉNÉRALE MAINTENANCE (M.G.M.) à Diors
- SERVICE FINITION MÉTAUX (S.F.M.) au Poinçonnet
- 1 FOGÉNILAC à Châteauroux
- Menuiserie MOREAU à Cluis
- SOTEP à Chouday
- LAITERIE DE VARENNES à Varennes-sur-Fouzon



La laiterie de Varennes voit grand

L'extension de la Laiterie de Varennes est une opération très importante pour le bassin d'emplois de Chabris : le Département lui a accordé 124.500 € pour qu'elle crée 22 emplois supplémentaires d'ici la fin 2015 et porte ainsi ses effectifs à 160 salariés.

L'investissement immobilier et matériel (construction d'un transstockeur automatique de 30.000 palettes, nouvelle ligne de conditionnement) se chiffre à 21.000.000 € H.T. C'est un formidable outil de développement et une image très positive de l'économie de l'Indre, véhiculée partout par cette entreprise.



SFM : accompagner la croissance

En 1987, Jean-François Rudeaux a créé SFM et est aujourd'hui à la tête d'une entreprise dynamique dans son secteur d'activité. Une croissance bâtie sur le souci du détail. Et pour cause puisque SFM est spécialisé dans la finition technique et esthétique des métaux et plastiques, à travers des opérations telles que le polissage, l'ajustage ou le montage de sous-ensembles. « Nous sommes des artisans au service de l'industrie. Notre travail commence là où s'arrête celui des machines », explique Jean-François Rudeaux. Le secteur aéronautique compose 80% de sa clientèle, où figurent également des designers, des architectes d'intérieur et des artistes séduits par son savoir-faire.

Un peu à l'étroit sur son site actuel de l'allée des Sablons, au Poinçonnet, SFM déménagera bientôt sur la zone d'activités du Buxerieux dans des locaux de 1 600 m². Ce programme permettra la création de sept emplois pour parvenir à un effectif de 13 salariés au 31 décembre 2015. L'entreprise se donne ainsi les moyens de développer ses prestations et de s'ouvrir à de nouveaux marchés, dans le domaine médical en particulier pour les implants et prothèses.

La Pâtisserie Michel Kremer s'agrandit

La Pâtisserie Kremer à Argenton-sur-Creuse : le Département a accordé à cette entreprise très dynamique une aide de 300.000 € pour favoriser son extension (ateliers de production, expédition, stockage, construction et restructuration de bureaux) et accroître la capacité de production. Les investissements permettront également la diminution de la pénibilité au travail autant que l'innovation – qualité ou encore le positionnement sur de nouveaux marchés.

16 000 000 €

C'est le montant des investissements mis en oeuvre par les entreprises bénéficiaires du FDADI en 2013.

L'Indre tient à son agriculture

BUDGET

898 350€ pour 2013



Dans le département de l'Indre, l'agriculture tient encore une place importante en matière de filière économique. Elle emploie plus de 6000 actifs agricoles, soit 7 % de la population active.

Dans ce contexte, le Département dispose de plusieurs types d'interventions pour soutenir le monde agricole.

Actions sanitaires : Le Groupement de Défense contre les Maladies des Animaux (G.D.M.A.) de l'Indre a bénéficié en 2013 d'un soutien de 443.600 € de la part du Département pour la surveillance, la vaccination, les traitements et l'aide à la sélection génétique d'animaux résistants permettant ainsi une lutte complète contre les principales maladies pouvant affecter l'équilibre économique des élevages.

Ce suivi permet de maintenir les débouchés commerciaux en garantissant une haute qualité sanitaire des animaux produits dans l'Indre. Cette qualité est reconnue nationalement et internationalement.

Le Département soutient également le Groupement départemental de Défense Sanitaire des Abeilles qui se préoccupe du maintien de la bonne qualité sanitaire du cheptel d'abeilles de l'Indre, pour la production de miel d'abord mais également pour son travail de pollinisation faisant des abeilles des auxiliaires précieuses de l'agriculture et de la diversité végétale.

Aider les jeunes à s'installer : Le Département a accordé 7 Dotations Jeunes Agriculteurs Départementales en 2013 pour un montant de 42.700 €. Ces aides ont concerné de nouvelles

installations sur les communes d'Aigurande, de Cuzion, de Levroix, de Lye (2 installations), de Sougé et de Thizay.

Le prêt d'engraissement de bovins : 2013 a vu le paiement des intérêts des prêts courts et moyens termes d'engraissement souscrits en 2011. Le Département a soutenu 28 éleveurs pour l'engraissement de 647 animaux. La prise en charge des intérêts a représenté un soutien de 34 830 €. Cette mesure permet, d'une part, de conserver les animaux sur le territoire départemental pour l'étape de leur engraissement permettant de conserver localement la valeur ajoutée liée à cette activité (engraissement + abattage) et évite, d'autre part, que les animaux ne parcourent une trop longue distance entre leur naissance et leur consommation. Traditionnellement, les jeunes bovins nés dans l'Indre sont engraisés en Italie. Une part d'entre eux revient pour être consommée en France.

Le soutien aux organismes agricoles : en 2013, plus de 105.000 € ont été consacrés au soutien de l'action des syndicats agricoles et structures de promotion des produits végétaux (vins, lentilles, oléagineux, filières locales...) et animaux de l'Indre (fromages, viandes, races traditionnelles locales...).

161.000 € ont été accordés à la Chambre départementale d'Agriculture pour son action en matière d'installation et de transmission agricole, son soutien à l'élevage, son action territoriale et environnemental ainsi que pour le suivi des agriculteurs en difficulté.



INVENTAIRE ÉPIDÉMIOLOGIQUE DANS LA FAUNE SAUVAGE

Depuis 2011, le Département apporte chaque année une aide au Groupement de Défense Contre les Maladies des Animaux de l'Indre (G.D.M.A) pour la réalisation, en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs, d'un sondage épidémiologique dans la faune sauvage.

L'origine de ces sondages était de connaître et de surveiller la situation sanitaire de la grande faune sauvage (chevreuils, cerfs, sangliers) concernant les maladies transmissibles aux animaux d'élevages (bovins, ovins, caprins, porcins, équidés...) ou à l'homme.

Les analyses sont réalisées à partir d'échantillons de sang prélevés par les chasseurs, immédiatement après que l'animal ait été abattu, grâce à des kits fournis par le Laboratoire Départemental d'Analyses qui réalise ensuite la recherche de plusieurs maladies.

Ce programme a permis, grâce à des protocoles établis en partena-

riat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.), de suivre des maladies telles que la néosporose, la fièvre Q, la diarrhée virale bovine (BVD), la tuberculose, la paratuberculose, la fièvre catarrhale ovine (FCO), l'ehrlichiose, la maladie d'Aujeszky, le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP), la trichine ou l'hépatite E sur certaines familles d'animaux et également de contribuer à l'épidémio-surveillance réalisée à l'échelle nationale.

Ce travail, commun aux partenaires naturels du milieu rural que sont les éleveurs et les chasseurs, permet de s'appuyer sur des données scientifiques fiables sur la circulation des maladies afin de définir, si besoin, les actions les plus appropriées.

Les études menées jusqu'à ce jour au travers de trois campagnes de sondage ont été source d'apaisement quant à la situation de l'Indre où rien de préoccupant n'a été constaté. Ce résultat est le fruit de l'action sanitaire très sérieuse menée par les éleveurs de l'Indre via le G.D.M.A. avec l'aide du Laboratoire Départemental d'Analyses.

6000

C'est le nombre d'actifs agricoles dans l'Indre

Source : www.trente-six.fr



La valorisation des produits du terroir

Partenaire des organismes professionnels agricoles, le Conseil général soutient des actions pour l'installation, l'expérimentation, et la formation des agriculteurs. Le Conseil général soutient l'amélioration et la promotion des produits agricoles de l'Indre : lentilles vertes du Berry (Label rouge), vins du Valençay, fromages de Pouilly-Saint-Pierre...

Une action particulière est mise en œuvre en direction de l'élevage, avec la volonté de développer l'engraissement des bovins dans les exploitations.

Maîtriser les outils de production

Partenaire des organismes professionnels agricoles, le Conseil général soutient les initiatives les plus fédératrices, par exemple en apportant son soutien à toutes les étapes de la transmission d'exploitations, de la cession d'activités à l'installation.

Afin d'améliorer l'outil de production agricole que constitue le parcellaire mais aussi afin de contribuer plus généralement à l'aménagement du territoire des communes et à la valorisation de leur environnement et de leurs paysages, le Conseil général assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements fonciers et subventionne dans le cadre d'une première opération les travaux connexes.

L'Indre mise sur le tourisme

Beauté et variété des sites, richesse du patrimoine bâti et paysages préservés, éventail d'activités... L'Indre est une destination rurale idéale pour les vacances comme pour les escapades.

Dans un secteur en mouvement, avec des attentes et des comportements de la clientèle qui évoluent (courts séjours, recherche du meilleur prix, recherche d'authenticité, usage d'internet...), le Département poursuit sa politique engagée de soutien, de développement et de promotion du tourisme, guidé par le Schéma Départemental de Développement Touristique 2010-2015.



Le Schéma Départemental de Développement Touristique pose trois objectifs majeurs pour notre département : la mise en place d'un nouveau modèle institutionnel d'organisation touristique, l'impulsion d'actions correctives permettant l'adaptation de l'offre aux impératifs touristiques de demain et la promotion ainsi que la vente de la destination Berry. Dans le cadre de cette feuille de route, le Département mène une politique volontaire de soutien à l'activité touristique, en conduisant ou en accompagnant de nombreuses actions.

Créée en 2012, **l'Agence de Développement Touristique de l'Indre** (A.D.T.I.) est l'axe central du Schéma. Fer de lance de la politique départementale en faveur du tourisme, elle accompagne les acteurs du tourisme dans leur développement et le Département dans ses prospectives. Afin de conforter l'offre touristique, l'agence

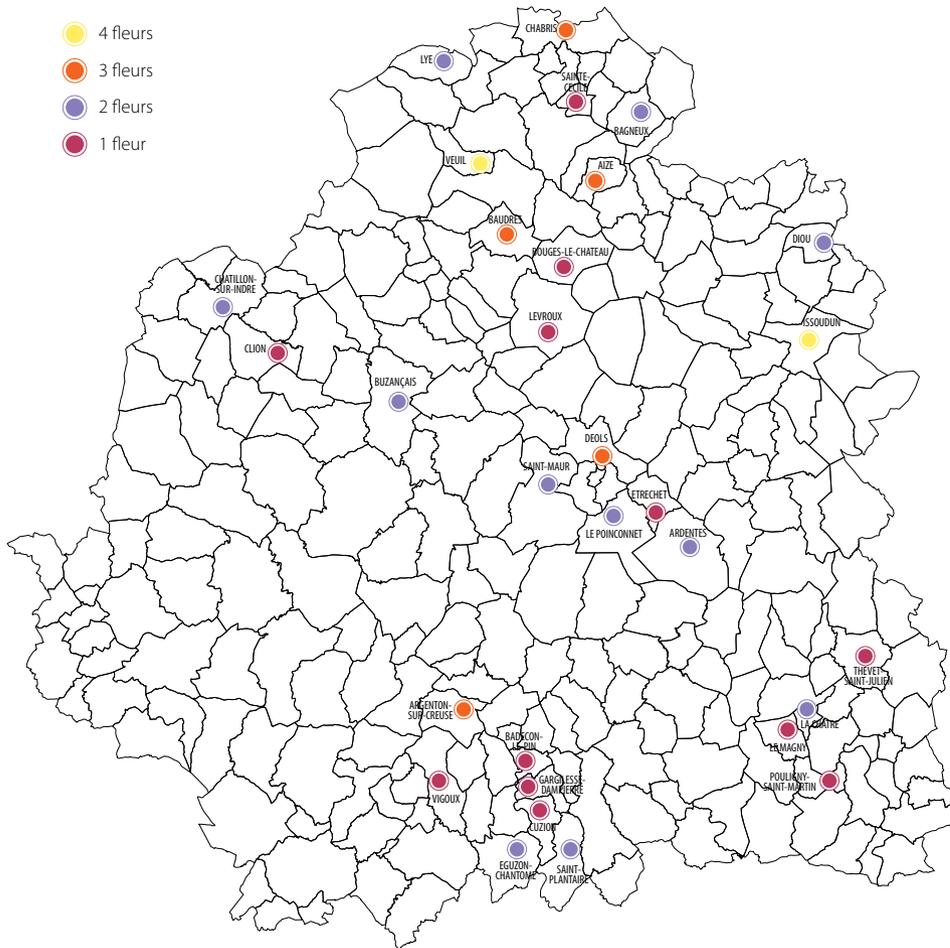
départementale est chargée d'organiser la promotion et la communication de notre territoire Berry (marque Berry Province, développement des filières, présence sur les salons, éditions, relations presse...), ainsi que la mise en marché et la commercialisation de prestations touristiques. Référente en terme d'information, de concertation et de conseils (observatoire économique du tourisme, qualification de l'offre...), l'A.D.T.I. anime les réseaux des professionnels du secteur, dont celui des Offices de Tourisme et des Syndicats d'initiative indriens.

Au titre des actions conduites par le Département, trois opérations phares, le "Club des Ambassadeurs Touristiques", "Visa 36, l'Indre de Site en Site" et "A la découverte du Patrimoine" permettent la mise en réseau des sites touristiques indriens, la découverte du remarquable patrimoine de l'Indre ainsi que la prescription de notre territoire par ses habitants. Ces opérations sont très

appréciées des sites partenaires de ces opérations, des Indriens et des touristes. Autre action menée par le Département favorisant l'attractivité touristique de l'Indre : le concours départemental des "Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris" qui encourage l'embellissement du département par les communes et les particuliers.

Le Département poursuit également la valorisation de l'atout touristique essentiel pour notre territoire que constitue le Château de Valençay, copropriété du Département, en soutenant les travaux de restauration et de rénovation.

Par ailleurs, le Département apporte son soutien à de multiples structures associées au développement touristique de l'Indre, tels que l'ensemble des offices de tourisme et syndicats d'initiative, le Parc Naturel Régional de la Brenne, le Golf de Villedieu, le Syndicat Mixte du lac d'Éguzon et de sa Vallée....

CARTO**Les communes labellisées «villes et villages fleuris 2013»****Carte des Ambassadeurs Touristiques de l'Indre**

Cette carte a pour objet de favoriser l'appropriation du patrimoine départemental par ses habitants et de les inviter à partager sa découverte avec leur entourage.

C'est avec cette finalité que le «Club des Ambassadeurs Touristiques de l'Indre» a été créé en 2004. Complémentaire des journées «A la découverte du Patrimoine Départemental», ce dispositif offre donc la possibilité de visiter et de faire visiter les sites de l'Indre en hôte privilégié.

En effet, l'Ambassadeur bénéficie de la gratuité. Celui (ou ceux) qui l'accompagne(nt) s'acquitte(nt) du droit d'entrée. La carte de membre est gratuite. Il suffit d'en faire la demande via un coupon réponse remis dans les sites partenaires, les offices de tourisme, les mairies, les bibliothèques et téléchargeable sur www.indre.fr. Une seule condition : justifier d'une résidence (principale ou secondaire) dans l'Indre.

1300

C'est le nombre de membres du Club des Ambassadeurs Touristiques de l'Indre en 2013.

Concours départemental des "Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris"

Le fleurissement participe à l'attractivité touristique du département. C'est une composante essentielle de la qualité de vie : des jardins, des promenades, des parcs et des places bien fleuris et entretenus participent de toute évidence à la qualité de l'accueil des touristes.

Il est encouragé grâce au concours départemental des "Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris", organisé dans le cadre du label national des "Villes et Villages Fleuris". Ce dispositif rencontre chaque année un vif succès auprès des communes et des particuliers indriens.

L'ensemble des communes indriennes est invité à concourir et/ou à organiser le concours pour leurs habitants. En 2013, la nouvelle rédaction du règlement adoptée par le Département, qui tend à relever le niveau des candidatures, a été mise en œuvre. Chaque année, il est demandé aux communes de pré-sélectionner les particuliers inscrits auprès des mairies. Désormais, le concours est réservé aux inscrits ayant obtenu une notation communale attestant de "très bonne" ou "bonne" qualité de fleurissement, à l'exclusion des fleurissements jugés "moyens" par les instances communales.

Les candidats sont répartis dans 4 catégories :

- > Première catégorie : Maison avec jardin
- > Deuxième catégorie : Balcons ou Terrasses, Murs et Fenêtres
- > Troisième catégorie : Hôtel, Gîte Rural, Café, Restaurant, Office de Tourisme, ...
- > Quatrième catégorie : Ferme.

Le jury départemental des "Villes Villages Maisons et Fermes Fleuris" est constitué en six équipes réparties sur six secteurs. Il est composé d'élus et de professionnels ou personnalités qualifiées dans les domaines du tourisme, de l'horticulture, du paysage et de l'environnement. Il a parcouru 207 communes en juillet 2013 afin de noter les particuliers et les communes candidats, de décerner des distinctions aux particuliers les plus méritants et de proposer au jury régional des communes pour l'obtention d'une 1^{ère} fleur.

Le fonds d'action rurale

Le Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) est un fonds « multi-cartes » qui aide les communes de manière exemplaire. Le F.A.R. permet à nos villages de disposer de l'essentiel pour la vie quotidienne.

Il intervient autant en faveur de la voirie communale, rurale, qu'au bénéfice d'une école, d'une mairie, d'une bibliothèque, ou encore pour financer de l'acquisition de matériels.

En 2013, près de 350 opérations ont été subventionnées et 12.230.000 € de travaux H.T. engagés.



La médiathèque de Chaillac

Les habitants de Chaillac disposent désormais d'une médiathèque en mesure d'offrir des services de qualité.

Un espace culturel de qualité : l'architecture résolument moderne alliant la pierre, le verre et le fer fait de ce lieu, un lieu tout en transparence, qui interpelle, qui attire les regards de l'extérieur et le renforce dans son rôle de service culturel ouvert sur le monde. Cet équipement s'inscrit dans le cadre d'une politique forte, la commune de Chaillac souhaite en effet donner accès à la culture sous toutes ses formes au plus grand nombre. Cette Médiathèque d'une superficie de 115 m² est composée de deux vastes plateaux. Le premier situé au rez-de-chaussée comprend un espace accueil, un espace pour les adultes et multimédias. Le second situé à l'étage est consacré à la jeunesse et des activités autour des livres pourront être organisées. Le lieu est clair, spacieux et fonctionnel.

Pour financer ce projet, la municipalité de Chaillac a bénéficié d'une aide du Conseil général au titre du FAR (Fonds d'Action Rurale) et du fonds bibliothèque d'un montant de 36 960 euros.



Les fonds se coordonnent !

A l'image de la relation F.A.R. – fonds Bibliothèque, le F.A.R. intervient en amont du F.A.R. Culture.

Ainsi, dans le cadre de l'extension de son centre socio-culturel, la commune du Magny a bénéficié d'une aide spécifique de 12.000 € au titre du F.A.R., qui est abondée d'un montant égal par le F.A.R. Culture.

Le Magny disposera grâce à cela d'un bel espace scénique, propre à accueillir une programmation culturelle annuelle de qualité. Le coût éligible F.A.R. + F.A.R. Culture sera au moins égal à 60.000 € H.T. sur un investissement global de 450.000 € H.T.



DOC**La répartition du FAR 2013 par canton**

<i>CANTON</i>	<i>VOIRIE</i>	<i>EQUIPEMENT RURAL</i>	<i>TOTAL</i>
AIGURANDE	89.142 €	61.731 €	150.873 €
ARDENTES	50.835 €	82.737 €	133.572 €
ARGENTON-sur-CREUSE	54.871 €	65.516 €	120.387 €
BELABRE	54.378 €	65.532 €	119.910 €
Le BLANC	54.643 €	72.900 €	127.543 €
BUZANCAIS	53.909 €	78.968 €	132.877 €
CHATEAUROUX-EST	47.626 €	50.179 €	97.805 €
CHATEAUROUX-OUEST	17.679 €	50.066 €	67.745 €
CHATILLON-sur-INDRE	67.662 €	60.470 €	128.132 €
La CHATRE	102.288 €	88.945 €	191.233 €
ECUEILLE	68 097 €	55.913 €	124.010 €
EGUZON	44.658 €	40.579 €	85.237 €
ISSOUDUN-NORD	37.660 €	57.366 €	95.026 €
ISSOUDUN-SUD	54.034 €	65.412 €	119.446 €
LEVROUX	47.216 €	67.644 €	114.860 €
MEZIERES-en-BRENNE	55.807 €	67.494 €	123.301 €
NEUVY-SAINT-SEPULCRE	70.752 €	60.460 €	131.212 €
SAINT-BENOIT-du-SAULT	79.619 €	65.359 €	144.978 €
SAINT-CHRISTOPHE-en-BAZELLE	70.463 €	62.826 €	133.289 €
SAINT-GAULTIER	46.919 €	59.177 €	106.096 €
SAINTE-SEVERE	89.610 €	60.814 €	150.424 €
TOURNON-SAINT-MARTIN	59.469 €	60.450 €	119.919 €
VALENCAY	96.819 €	68.758 €	165.577 €
VATAN	50.716 €	60.112 €	110.828 €
TOTAL	1.464.872 €	1.529.408 €	2.994.280 €

BUDGET

Un programme de 2.994.280 €
pour 2013 ainsi répartis :

> section voirie : 1.464.872 €

> section équipement rural : 1.529.408 €.

**Viabilisation et travaux de voirie**

Le 15 juin, à Crevant Canton d'Aigurande, a eu lieu l'inauguration de la viabilisation d'un lotissement de 20 parcelles dont deux affectées à la Maison d'Accueil Familial et la visite du chantier du parking sur le domaine sportif.

Le Conseil général a financé ce projet par le biais du Fond d'Action Rural (F.A.R) à hauteur de 53 947 euros.

Économies d'énergie : un enjeu pour le Département

L'efficacité énergétique est un enjeu majeur au niveau national. Les travaux à réaliser sur l'immobilier sont d'une ampleur considérable, en particulier dans le domaine du logement collectif. Principales concernées, les collectivités territoriales, qui sont propriétaires d'un patrimoine important de part leurs missions de service public.

La première exigence du département de l'Indre consiste à entretenir régulièrement son patrimoine. La rénovation du Château Raoul, la reconstruction des archives départementales, du collège Rosa Parks en sont quelques exemples et ce patrimoine est donc en bon état général. La collectivité est à la fois soucieuse de maintenir en bon état ses bâtiments afin d'en assurer la conservation mais également d'améliorer le confort des occupants. Elle agit dans ce sens tout en limitant l'impact sur l'environnement.

Pour y parvenir, un vaste chantier d'économies d'énergie a été engagé. Dès 2009, le Département a adopté

un programme de travaux d'économie d'énergie de 13.5 M€ à mettre en œuvre sur la période 2009-2015. Aujourd'hui, 70% des opérations sont réalisées ou en cours de réalisation selon de grandes orientations.

Les collèges en première ligne

Les consommations d'énergie dans les collèges sont une préoccupation majeure. C'est un poste de dépenses important des établissements et qui ne cesse d'augmenter avec le coût de l'énergie. Les travaux réalisés ces dernières années nous permettent de réduire leur consommation. Ils concernent le renforcement de l'isolation des bâtiments, la modernisation des installations de chauffage (mise en place de gestion automatisée, changement des appareils de chauffage, etc.), les changements des huisseries ou encore la mise en œuvre de ventilation double flux. La maîtrise de l'énergie passe également par la révision complète de l'éclairage et la mutation des postes informatiques vers des équipements de

moindre consommation.

Ce programme ambitieux conduit le Département à mettre en œuvre des travaux très importants. Le collège Colbert à Châteauroux a bénéficié d'un vaste programme de rénovation. C'est le cas actuellement des collèges de Châtillon-sur-Indre et d'Ardentes. Les prochains à suivre seront les collèges Beaulieu de Châteauroux, La Châtre, Chabris, Neuvy-Saint-Sépulchre et les Capucins à Châteauroux.

Les premiers effets de ces travaux se font sentir, agissant sur la maîtrise et la diminution sensible des consommations d'énergie.

Isoler et améliorer le système de chauffage dans d'autres bâtiments.

Pour atteindre l'objectif fixé, toutes les dépenses énergétiques sont prises en compte. Parmi celles qui engendrent un gaspillage important, les fenêtres de l'Hôtel du Département, qui vont donc être changées cette année.

Sur ses bâtiments neufs, l'Indre recherche la meilleure performance. Pour preuve, les locaux de l'unité territoriale du Blanc en charge de l'entretien et l'exploitation des routes est à énergie positive ! Son système de chauffage à géothermie sur sondes profondes allié à une isolation performante et une production d'électricité par panneau solaire en font un bâtiment qui produit plus que ce qu'il consomme. Même objectif sur le bâtiment d'entretien et d'exploitation de la route et le centre principal de secours de Buzançais : isolation et chauffage à géothermie pour un niveau de performance élevé.



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

La Maison départementale de l'habitat, qui se situe au Centre Colbert à Châteauroux, accueille le public pour toutes les questions et aides concernant l'habitat : location, vente, construction, rénovation, économies d'énergie.

Pour faciliter les démarches des habitants de l'Indre, le Département a regroupé, au sein de la Maison départementale de l'Habitat, plusieurs « services » pouvant apporter leur expertise et des réponses pour les aider dans vos projets :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

L'Espace Info Énergie

Le Comité d'aide à la construction

Le Comité d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).



Le reflex «Info Énergie»

Dans l'Indre, le Point Rénovation Info Service est un véritable guichet unique pour les projets des particuliers en matière de rénovation énergétique. Réglementation, conseils de rénovation, informations sur les modes de chauffage, les matériaux d'isolation, les énergies renouvelables... L'Espace Info Énergie conseille gratuitement et met à disposition tout un panel de guides pratiques destinés à faciliter les choix de rénovation.

3 000 000

Le programme de travaux et la gestion optimisée des installations permettra d'économiser plus de 3 millions de KWh par an et d'éviter le rejet de 700 tonnes de CO² dans l'atmosphère.



Pour une meilleure gestion énergétique

Si la performance des bâtiments, des installations de chauffage ou encore d'éclairage, est nécessaire, une gestion rigoureuse de ces équipements l'est également. C'est pourquoi, le Département a passé en 2010 un contrat d'exploitation des installations de chauffage. Grâce à une gestion au plus près des besoins et une identification des petits dysfonctionnements source de surconsommation, la collectivité parvient à réduire ses consommations.

L'Indre protège son environnement



Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre et Plan Climat Énergie Territorial

Le 12 avril 2013, le Département de l'Indre a approuvé son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), faisant ressortir une production par l'exercice de ses compétences et l'usage de ses moyens de 10.300 tonnes équivalent CO₂ (Téq CO₂) en 2011. La première mise à jour de ce même bilan fait apparaître pour 2012 une production de 9.550 Téq CO₂ soit une baisse de plus de 7 % des émissions. Le même jour été également approuvé le Plan Climat Énergie Territorial du Département qui présente l'ensemble des actions envisagées afin de remplir les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre fixés pour l'horizon 2020.

Le plan départemental de maîtrise des déchets

- Subvention de 1.135 € à la Communauté de Communes Val de Bouzanne pour l'acquisition de 100 composteurs individuels d'un coût de 5.675 €,
- Subvention de 14.754 € à la Communauté de Communes de la Châtre – Sainte-Sévère pour l'installation d'un contrôle d'accès à la déchetterie de Sainte-Sévère et l'achat de bennes pour une dépense de 73.774 €,
- Subvention de 15.318,10 € au SYMCTOM du Blanc pour la création d'une déchetterie au lieu-dit « Champrue » à Chaillac (dépense de 76.590,51 €) suite à une dégradation importante et anormale de la structure qui compose la déchetterie du Rasimier à la Châtre-l'Anglin,
- Subvention de 2.964 € au SYMCTOM du Blanc pour l'installation d'un contrôle d'accès des professionnels dans les déchetterie de son territoire d'un coût de 14.820,00 €,
- Subvention de 13.858 € à la Communauté de Communes du Pays d'Écueillé pour la création d'une plate-forme de broyage des déchets verts dans le prolongement de la déchetterie intercommunale basée à Heugnes d'un coût de 69.290 €,
- Subvention de 922 € au SIVOM de Châtillon-sur-Indre pour l'acquisition de 4 nouvelles colonnes de collecte sélective du verre d'un coût de 4.610 €.

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Indre a pour objet de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Le plan fixe les objectifs à moyen et long terme auxquels les collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets doivent concourir par la mise en œuvre de leurs projets. Les projets des collectivités et des organismes privés en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés doivent être compatibles avec le Plan, ils sont soumis à l'avis du Département.

L'aide à l'acquisition de composteurs individuels

Dans le cadre du Programme Départemental de Maîtrise des Déchets ménagers (P.D.M.D.), le Département de l'Indre subventionne à 20 % les collectivités qui font l'acquisition de composteurs individuels et les diffusent auprès de leurs administrés volontaires.

Depuis 2005, le Département a aidé à l'acquisition de plus de 4.000 composteurs individuels. Le coût total de ces composteurs a dépassé 220.000 € HT pour lequel le Département a contribué pour près de 44.000 €.

On estime, à partir des ratios de l'ADEME, que chaque composteur permet de détourner chaque année de la collecte publique environ 150 kg de déchets putrescibles qui, sans cela, se retrouveraient dans les sacs ou bacs d'ordures ménagères.

Cette action permet donc d'éviter chaque année la collecte d'environ 600 tonnes de déchets à l'échelle de l'Indre. Avec un coût moyen de collecte et de traitement de 190 € HT par tonnes, ce sont ainsi plus de 110.000 € HT qui sont économisés chaque année par les collectivités compétentes.

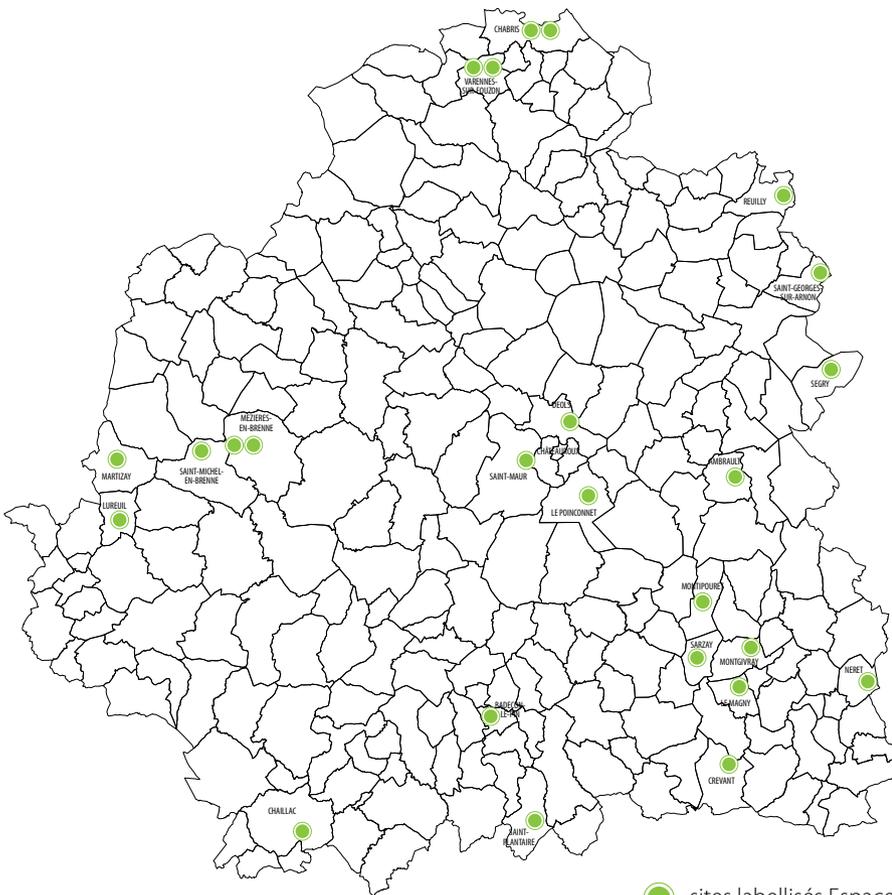
Sans compter une éventuelle contribution financière de l'utilisateur, l'aide du Département permet aux collectivités de rentabiliser cet investissement en moins de deux ans.

Plan de prévention et de gestion des déchets

Le Département a lancé en 2013 la réalisation du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics. La phase de diagnostic est réalisée par la Cellule Économique Régionale de la Construction et des Travaux Publics, émanation de la DREAL et des fédérations du BTP et des industries extractives.

CARTO

Les 25 Espaces Naturels Sensibles de l'Indre



● sites labellisés Espaces Naturels Sensibles

Les 25 sites labellisés Espaces Naturels Sensibles :

- La Réserve naturelle nationale de Chérine en Brenne
- Le site de Bellebouche à Mézières-en-Brenne
- Le moulin de Seillant à Chaillac
- La boucle du Pin à Badecon-le-Pin
- Fougères et la fileuse à Saint-Plantaire
- Le parc des Parelles à Crevant
- La forêt de Châteauroux
- Les Iles du Fouzon à Varennes-sur-Fouzon
- Les terres d'Urmont à Montgivray
- Le moulin d'Angibault à Montpouret
- Le vallon de la Prée à Ségry
- Les prairies de l'Arnon à Reully
- Le bois de la Ringoire à Déols
- Les Effes et les Riaux à Varennes-sur-Fouzon
- L'île du moulin à Chabris
- Les jardins de Chambon à Martizay
- La boucle de Montaigu à Lureuil
- Les Jardins de Sarzay à Sarzay
- Les jardins de Beauregard au Magny
- Le sentier de Ferrières à Néret
- Le marais de la Presle à Saint-Georges-sur-Arnon
- La boucle de Montcifray à Chabris
- Les Prés du Canal à Mézières-en-Brenne
- La coulée verte sur les communes de Châteauroux, Déols et Saint-Maur
- Les Sources de la Théols sur les communes d'Ambrault et Bommiers

25

C'est le nombre
d'Espaces Naturels
Sensibles dans l'Indre

Les Espaces Naturels sensibles de l'Indre

Le Département soutient chaque année le fonctionnement des structures gestionnaires des ENS dont il est propriétaire à savoir la réserve Naturelle Nationale de Chérine et l'Étang de Bellebouche.

Quatre études d'expertises botaniques ont été financées dans les ENS du « Moulin de Seillant » à Chaillac, des « Prés du Canal » situé à Mézières-en-Brenne, des « Iles du Fouzon » à Varennes-sur-Fouzon et du « Bois de la Ringoire » à Brassioux, commune de Déols. Ces expertises ont pour objectif de définir les modalités de gestion des sites les plus appropriées, elles doivent déboucher sur la mise en place de convention de gestion.

Le Département a apporté une aide de 1.430 € à la commune de Varennes-sur-Fouzon pour l'acquisition d'une parcelle de 5.243 m² d'un coût de 2.860 €. Cette parcelle se situe au cœur de la zone de préemption définie par le Département, son acquisition permet à la commune de s'acheminer progressivement vers la maîtrise foncière totale du site.

Le Département a organisé, le 7 juin 2013, une rencontre Nature et Patrimoine à Saulnay sur le thème du fauchage différencié des accotements routiers.

Un travail pédagogique a été mené avec une classe de CM2 de Saint-Maur pour élaborer les 2 panneaux d'entrée de l'ENS de des « Prairies de Valençay » pour lesquelles le département a soutenu l'acquisition et l'aménagement.

Eau potable : sécuriser la ressource

Le Fonds Départemental de l'Eau permet de subventionner, généralement en cofinancement avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées des collectivités rurales.

L'action de Conseil général en matière d'eau et d'environnement s'articule autour de deux thèmes :

> la gestion de l'eau potable.

> la protection des eaux superficielles et souterraines avec notamment des actions sur l'assainissement.

En 2013, le Conseil général a poursuivi sa politique en faveur des collectivités compétentes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

En ce qui concerne l'eau potable, le Département accompagne les maîtres d'ouvrages dans les démarches qui visent à entreprendre les actions de sécurisation de la ressource en eau

préconisées par le schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Concernant l'assainissement des eaux usées, en dehors de communes qui, compte tenu de leur faible population resteront en assainissement individuel, les actions en matière d'épuration des bourgs sont poursuivies.

La construction ou l'amélioration des stations d'épuration permettra ainsi d'améliorer de façon significative la qualité des eaux des ruisseaux et rivières du département.



BUDGET

Aide du département au titre du fonds départemental de l'eau : 1 140 000 €
généralisant un programme de travaux de l'ordre de 4 900 000 € T.T.C

L'interconnexion des réseaux de distribution

Dans la poursuite des préconisations proposées par le schéma départemental d'alimentation en eau potable, le Département a accompagné une démarche visant à la sécurisation de la distribution d'eau potable sur le secteur sud-est du département.

L'approche de la démarche à l'échelle de plusieurs services se justifie, notamment, par le fait qu'un nombre important des captages exploités en eau potable sollicitent la même ressource (nappe du Trias-Infra lias).

Cette opération a été lancée avec l'accord des collectivités compétentes en matière de distribution d'eau sur ce secteur : communes d'Aigurande, La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre, Pruniers et Saint-Août, ainsi que les syndicats des eaux de La Couarde, de l'Auzon, de l'IGNERIAIE, de Maillet, de Sainte-Sévère, de Velles-Arthon-Buxières d'Aillac et du Val du Creuse. Le syndicat des eaux de La Couarde a accepté d'assurer la coordination du groupement de collectivités.

La démarche consiste dans un premier temps à réaliser une étude sur les capacités de production des forages d'eau potable, le cas échéant de rechercher de nouvelles ressources, puis de définir un programme de travaux d'interconnexion de réseau nécessaire pour sécuriser la distribution d'eau sur l'ensemble du territoire.

Chiffres clés de l'action

- Collectivités compétentes en eau potable concernées : 12
- Territoire couvert par l'étude : 64 communes
- Nombre d'abonnés concernés : 27 400
- Volume total d'eau distribué sur le territoire : 2 823 000 m³
- Longueur de canalisation de distribution : 4 290 km
- Nombre de points de prélèvements d'eau : 41.



Une station d'épuration... écologique

La commune de Guilly fait partie des communes qui ont décidé d'engager un programme d'assainissement des eaux usées du bourg. La décision a été motivée par les résultats du diagnostic des installations d'assainissement autonome réalisé sur la commune en 2012 qui faisait apparaître la non-conformité de près de 80 % des installations. Comme pour la plupart des projets qui concernent des petits bourgs ruraux, la collectivité a retenu une filière d'épuration écologique de type macrophytes (lits plantés de roseaux).

La commune profite de cet aménagement pour procéder à l'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom sur une partie du bourg notamment au niveau du carrefour de la mairie.

La station en chiffres :

- > Capacité de la station d'épuration : 160 équivalents-habitants
- > Nombre d'habitations raccordées : 62
- > Longueur de canalisations : 2 700 mètres
- > Coût global prévisionnel du projet : 740 000 € T.T.C.
- > Aide du Département : 148 800 €



Le laboratoire départemental d'analyses

En 2013, le laboratoire départemental a poursuivi ses missions dans le souci permanent de satisfaction de ses usagers et de maîtrise de ses dépenses, avec pour objectif l'équilibre de ses comptes.

Cet objectif a été atteint et par conséquent aucune subvention d'équilibre n'a été versée au laboratoire.

Ce bon résultat a été obtenu sans rien céder aux exigences de la qualité. Les prestations analytiques du laboratoire ont une nouvelle fois été auditées par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) qui a reconduit sa totale confiance dans la fiabilité des résultats des analyses réalisées pour le compte des éleveurs et de tous les métiers de bouche.

C'est ainsi que durant cette année le Laboratoire a réalisé 117 404 analyses immuno-sérologiques en destination des éleveurs de bovins, ovins caprins et porcins du département contribuant ainsi au maintien du bon niveau sanitaire de nos élevages départementaux.

Notons, qu'en 2013, le LDA36 a initié sous la commande du GDMA une nouvelle prophylaxie bovine destinée à prévenir la propagation du virus BVD dans les élevages et à initier la politique d'éradication de cette maladie.

Cette nouvelle prophylaxie a pu être gérée à moyens constants compte tenu de l'organisation de travail du laboratoire qui avait anticipé ces possibles ajouts.

En marge de ce travail de grandes séries analytiques représentant en moyenne plus de 3000 tubes de sang par jour, le LDA36 s'est montré disponible et réactif pour réaliser toutes les autopsies, analyses parasitaires et analyses microbiologiques nécessaires pour aider les vétérinaires dans leur exercice quotidien de la médecine.

La prévention des maladies animales passe aussi par le contrôle de l'état sanitaire du gibier. Dans ce domaine le LDA 36 a prêté sa collaboration au GDS et à la fédération des chasseurs pour mener une campagne de diagnostic sur les cervidés et les sangliers.

Dans le domaine des analyses d'hygiène alimentaire, le laboratoire a enregistré une diminution du nombre des clients qui pour la première fois est descendu sous la barre symbolique des 400 contrats. Cependant cette chute du nombre de contrats qui traduit les difficultés économiques du



monde artisanal des métiers de bouche a été paradoxalement compensée par une hausse du nombre d'analyses en relation avec un nombre restreint de gros donneurs d'ordre qui ont augmenté leurs quotas d'analyses.

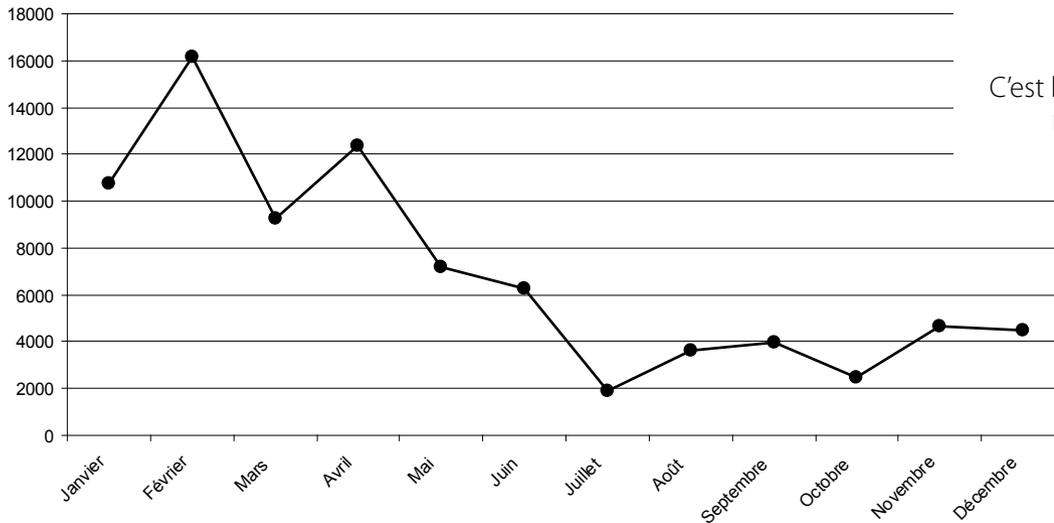
Par ce travail le LDA36 contribue à la protection du consommateur et au développement économique de nos entreprises départementales en assurant la qualité des denrées produites et mises sur le marché.

L'objectif 2014 étant de renforcer l'action commerciale pour remonter au dessus de la barre des 400 clients.

En résumé, 2013 représente un bon exercice pour le LDA36 qui renforce ainsi sa position auprès des organismes à vocation sanitaire.

83 144

C'est le nombre d'analyses réalisées au Laboratoire Départemental en 2013

GRAPH**Nombres d'analyses réalisées au Laboratoire Départementale, par mois.****95,3%**

C'est le pourcentage d'analyses réalisées sous logo Comité Français d'Accréditation (COFRAC)

La répartition analyte par analyte montre que le dépistage de 4 maladies occupe 95% de l'activité totale et que les 5% restants sont le fait de 12 pathologies différentes.

Pathologies	% Activité
AUJESZKY	0,3
BRUCELLOSE	49,5
BVD	8,3
CAEV	0,1
Fasciola	0,2
FCO	0,0
IBR	25,7
Hypodermose	0,0
Leucose	2,2
Paratuberculose	11,2
Néosporose	0,6
Chlamydiose	0,2
FQ	0,2
Toxoplasmose	0,1
Salmonellose	0,0
SDRP	0,7



Protéger les biens et secourir les personnes

En 2000, le Conseil d'administration du SDIS a résolu d'orienter les politiques d'investissement de cet établissement public essentiellement vers la modernisation des centres d'incendie et de secours intégrés au Corps départemental.

Considérant que le maintien du maillage territorial en unités de secours participait à la réalisation d'un service public de proximité au profit de tous les Indriens, et que ce maillage reposait majoritairement sur des centres de secours à dominante rurale, les autorités du SDIS ont voulu faire coïncider soutien du volontariat et adaptation de casernements souvent très anciens à des conditions d'exercice faisant la part belle à la mixité homme-femme, à la rationalisation des surfaces construites ou réhabilitées, à la standardisation des projets.

Au total, ce sont 10 casernements qui ont été construits et 11 autres qui ont fait l'objet, ou vont faire l'objet en 2014, de restructurations (parfois très lourdes) ou de rénovations.

Parmi ces réalisations, l'une d'elle attire l'attention : la construction d'un centre de secours et d'un centre d'entretien et d'exploitation de la route sur une même emprise à Buzançais.

Le projet est né d'un double constat partagé par les autorités et le même président des 2 entités, à savoir la nécessité de relocaliser les bâtiments respectifs pour les rendre plus fonctionnels l'un et l'autre, ainsi que la possibilité de partager à la fois certains locaux ou fonctionnalités (aire de lavage, chaufferie, sanitaires, équipements de cuisine, voiries, parkings, réseaux) mais aussi des charges et contraintes liées à la construction.

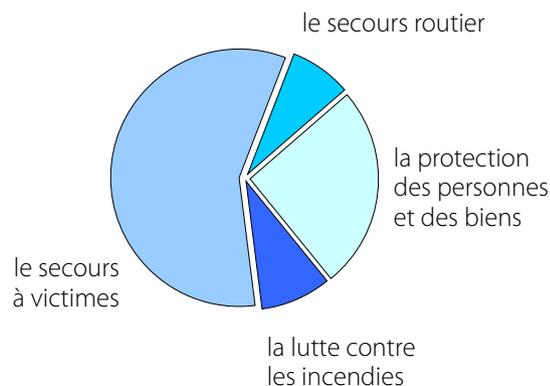
BUDGET

Montant 2013 des dépenses consacrées à la politique batimentaire du SDIS

- Projet de Martizay : 690 000 € TTC
- Projet de Buzançais : 1 442 000 € TTC pour la seule partie du SDIS
- Total des dépenses d'investissement 2013 pour tous les casernements du SDIS : 1 484 379 € TTC
- Dépenses 2013 de fonctionnement pour tous les casernements du SDIS : 635 656 € TTC

GRAPH

Les statistiques opérationnelles de 2013



Axes de travail pour la réhabilitation ou la construction d'un Centre de Secours

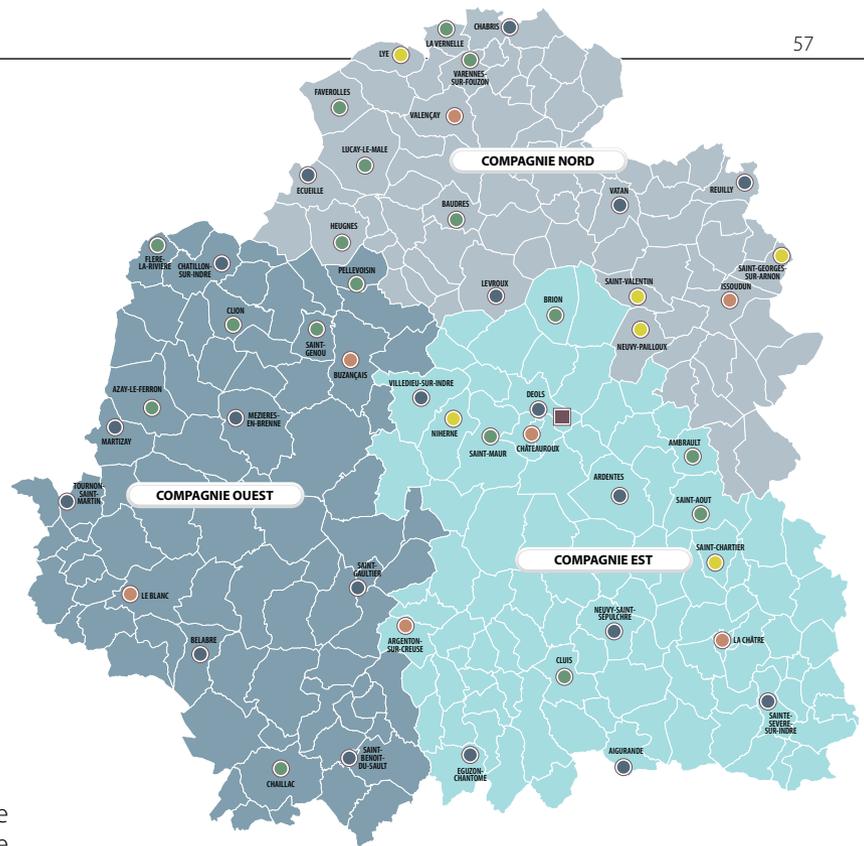
- Standardisation dans l'expression des besoins d'un projet à l'autre
- Dimensionnement au plus juste des besoins
- Création d'une zone vestiaires et sanitaires éloignée des engins et respectant la mixité homme-femme
- Isolement de la partie dédiée au Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (« ambulance »)
- Distribution plus fonctionnelle des locaux
- Facilitation du travail technico-administratif de l'encadrement par l'aménagement d'un bureau
- Aménagement d'un local dédié aux outils informatiques d'alerte et de gestion opérationnelle
- Maîtrise des procédures techniques, comptables et juridiques par une proximité et une convergence de vue entre les équipes du SDIS et du Département.



CARTO

L'organisation territoriale du SDIS de l'Indre

-  Centre de Secours Principaux
-  Centre de Secours
-  Centre de 1^{ère} Intervention Intégré
-  Centre de 1^{ère} Intervention
-  Etat Major



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'INDRE : missions, chiffres clés

Les missions :

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leur compétence, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évacuation.

Le service départemental d'incendie et de secours de l'INDRE est un établissement public départemental placé sous la double autorité :

- du représentant de l'État dans le département pour la mise en œuvre de ses moyens opérationnels ;
- du conseil d'administration, où siègent des maires et des conseillers généraux, et de son président pour la gestion administrative et financière.

Organisation opérationnelle : un service de secours de proximité

Le S.D.I.S. est composé d'un État Major et des centres d'incendie et de secours.

L'État Major assure les tâches administratives et techniques indispensables au bon fonctionnement du service.

L'État Major abrite aussi les structures suivantes :

- Le Centre de Traitement de l'Alerte (C.T.A.) qui est l'organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble du département de l'INDRE où aboutissent les appels sur le numéro d'urgence des sapeurs-pompiers (18). Près de 35 000 appels ont été reçus en 2013, soit près d'une centaine par jour.
- Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (C.O.D.I.S.) qui est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours.
- L'école départementale du S.D.I.S. de l'INDRE où sont dispensées les formations opérationnelles nécessaires aux sapeurs-pompiers dans les domaines les plus divers (incendie, secourisme, risques chimiques...), pour qu'ils accomplissent avec efficacité leurs missions.

Les centres d'incendie et de secours (C.I.S.)

Composés de 7 centres de secours principaux (C.S.P.), de 19 centres de secours (C.S.) et de centre de première intervention (C.P.I.) (23 dont 18 intégrés), ils sont au nombre de 49, répartis au sein de 3 compagnies, implantés sur l'ensemble du département afin de réaliser un maillage du territoire garantissant une distribution rapide des secours.



Partager nos émotions



La culture : partout et pour tous

BUDGET

756 844€ pour 2013

La présence de la Culture est nécessaire. Faciliter son accès et sa diffusion sur l'ensemble du territoire demeure une des priorités de la politique culturelle départementale.

Bien que facultative, cette politique volontariste et reconduite repose sur plusieurs outils.

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques en place permet notamment de répondre à cet objectif. Dans ce cadre, le Conservatoire à Rayonnement Départemental, les Sociétés musicales et leur Fédération ainsi que les Écoles municipales reçoivent l'aide du Département. Complémentairement et depuis plusieurs années, des actions culturelles dans les collèges sont programmées. Après les musiques traditionnelles et classiques, des interventions de sensibilisation à la poésie et aux arts plastiques sont organisées.

En effet, public objet de toute l'attention du Département, les jeunes, et plus particulièrement les collégiens, bénéficient d'un dispositif, « Collégiens au Théâtre », qui leur permet de découvrir gratuitement et dans les meilleures conditions un spectacle vivant proposé par les grands lieux de diffusion départementaux. Chaque année, 3.000 places sont ainsi mises à disposition des établissements de l'Indre.

Parallèlement, 1.500 places sont également proposées, grâce à un partenariat entre le Département et la «Maison de l'Image» Cinéma Apollo.

Également à destination de ce jeune public, le «Pass'Sport Culture», «chéquier» gratuit composé de neuf titres nominatifs, permet d'accompagner les 16-25 ans dans leurs pratiques culturelles et sportives. 121 structures (librairies, cinémas, associations organisant des festivals musicaux, de théâtre ou de danse, musées, sites touristiques, maisons de loisirs, théâtre et structures sportives) sont partenaires de l'opération. Par ailleurs, toujours avec la même volonté de favoriser la pratique, la diffusion et l'activité culturelle sur l'ensemble du territoire, le dispositif «Musique et Théâtre au Pays» est reconduit. En 2013, des spectateurs toujours aussi nombreux ont pu assister à une soixantaine de spectacles de qualité programmés par des communes et des associations réparties sur l'ensemble du territoire.

Enfin, la création théâtrale indrienne, amateur et professionnelle, ainsi que les festivals départementaux reçoivent un soutien départemental.



L'Indre est une terre de festivals

Nombreux et d'envergure, ils contribuent tous à souligner la dimension culturelle de notre territoire et à intensifier son attractivité. Le « Festival International DARC », le « Festival de Nohant » ou le « Festival d'été de Gargillesse », notamment, appartiennent à cette catégorie d'événements départementaux majeurs.

Le stage-festival international DARC accueille chaque année plus de 600 stagiaires venus du monde entier. Parmi eux, 25, qui ne disposent pas de ressources nécessaires à leur inscription, bénéficient d'une prise en charge des frais inhérents à leur participation (inscription et repas) par le Département.

Partenaire de la manifestation, le Département est particulièrement associé à l'opération «Darc au Pays» qui permet la programmation de concerts décentralisés en zone rurale pendant la période ; l'ensemble, avec la volonté constante de faciliter l'accès à la culture ou aux enseignements artistiques à un jeune public et de favoriser au mieux sa diffusion sur l'ensemble du territoire.

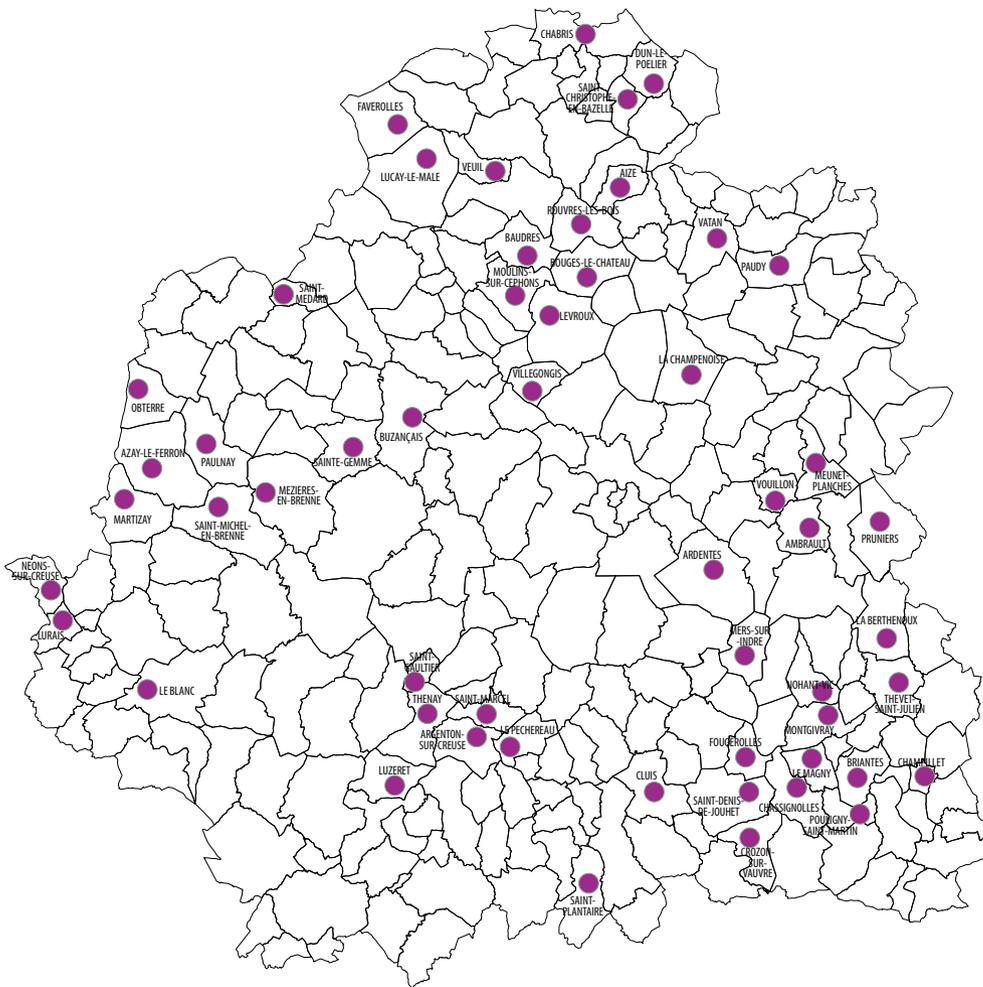
101 037

C'est le nombre de spectateurs présents lors des grands festivals 2013



CARTO

Les spectacles «Musique et Théâtre au Pays» 2013



En 2013, plus de 22.000 spectateurs ont pu assister à 58 spectacles de qualité dans le domaine de la musique, du théâtre, des arts de la piste ou de la rue. Ces manifestations réparties sur l'ensemble du territoire, sont le plus souvent gratuites et sont programmées par des communes ou des associations. A noter que pour cette année, le nombre des demandes portées par les communes est identique à celles portées par les associations. De plus, 80 % des réalisations concernaient des animations musicales. Lors du Budget Primitif, 65.000 € ont été alloués à cette opération.

58

C'est le nombre de spectacles organisés en 2013 dans le cadre de «Musique et Théâtre au Pays».

Protéger le patrimoine pour mieux le mettre en valeur

Le Département de l'Indre présente une incontestable richesse patrimoniale. En effet, une grande diversité architecturale, parfois insoupçonnée, orne l'ensemble de notre territoire.

Ces édifices et sites, souvent remarquables, s'inscrivent dans toutes les périodes marquantes de l'histoire, ils nous racontent notre passé.

Révéler et transmettre nos richesses patrimoniales est, depuis toujours, une préoccupation majeure du Département. La préservation et la restauration de nos monuments, protégés au titre des Monuments Historiques ou non protégés, participent également à l'embellissement de notre environnement.

Ainsi, en 2013, soixante-et-onze nouveaux projets de restauration dont 54 dossiers portés par les collectivités publiques et 17 engagés par des particuliers ont été soutenus. Le montant total des aides allouées est de 600.000 €.

On soulignera notamment cette année, pour le patrimoine privé, la restauration du Moulin du Prinçay à Anjouin, la réfection du Château de Celon et de la chapelle du Château de la Moustière à Vicq-sur-Nahon.

Parmi les projets publics, les églises de Cuzion, de la Pérouille ou encore de Prissac et Chavin ont également été restaurées. De nombreux registres paroissiaux, d'État Civil et objets mobiliers (cloches, vitraux, statues, sculptures) ont été sauvegardés grâce à cette aide Départementale.

Lire, écouter, voir... avec la BDI

Le Département met tout en action pour continuer à développer la lecture sur notre territoire et offrir aux Indriens une équité culturelle. La transformation d'un lieu de stockage en un lieu de mise en valeur et de choix sur place, destiné aux 105 bibliothèques du réseau départemental de lecture publique en est le fruit. Sa fréquentation depuis septembre montre combien cette structure est attrayante.

La B.D.I., dans son rôle de pôle ressource devient tête de réseau pour l'ensemble des bibliothèques de l'Indre. Ce réaménagement permet un choix plus important de documents (35000) donne l'occasion, pour les bibliothécaires du réseau, de découvrir dans un espace clair et fonctionnel les supports d'animations pouvant être mis à leur disposition.

BUDGET

179 432€ pour les
acquisitions en 2013



L'action culturelle se développe

L'activité culturelle constitue le cœur des activités quotidiennes des bibliothèques. En effet, elles participent activement au succès de la mission culturelle et éducative de la Lecture publique. En valorisant les collections et en favorisant les rencontres, les bibliothèques fidélisent leur public et en attirent de nouveaux.

L'Opération «ESCAPAGES», destinée aux lecteurs de l'Indre, s'inscrit très bien dans cette démarche. Pour 2013, 14 959 participants ont lu et voté, 81 animations ont été proposées.

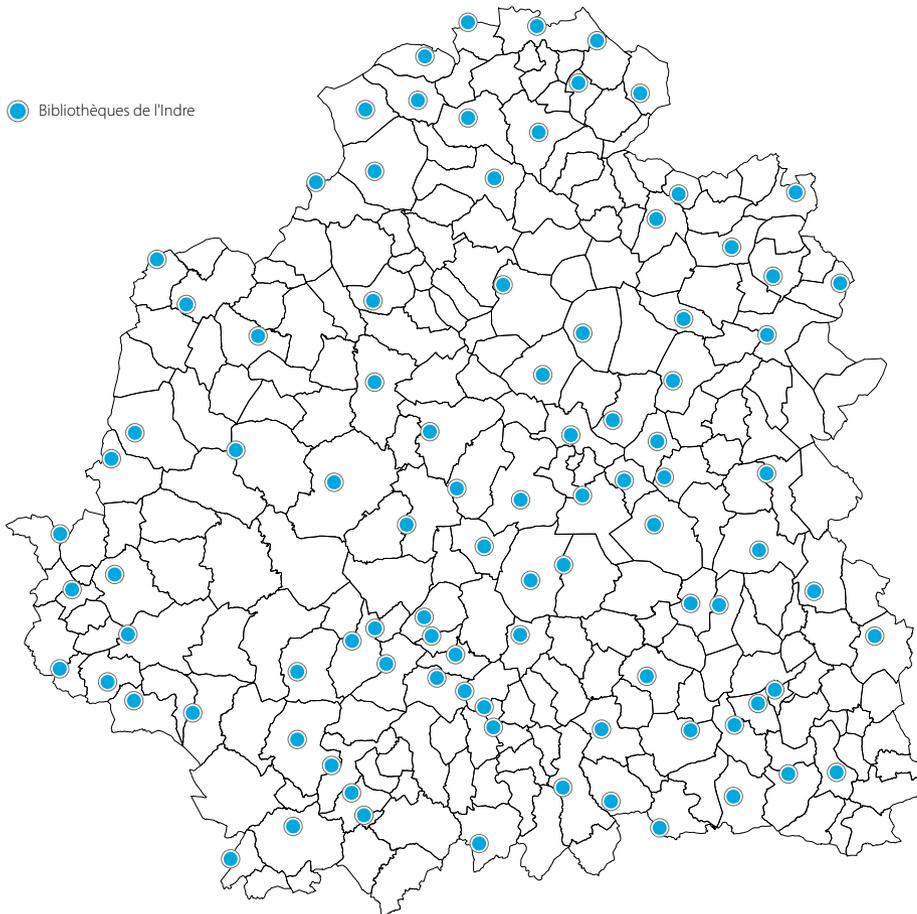
L'implication du Département est importante à la fois par le financement (12 800 € de subventions), par l'acquisition des livres et aussi par l'implication d'agents de la Bibliothèque départementale.

Autre opération mise en route en 2013, le voyage-lecture intergénérationnel avec 1-2-3 albums en direction de public Ados et Adultes pour lesquels 12 établissements (bibliothèques, collèges, maisons de retraite...) ont participé. Ce voyage-lecture répond à plusieurs missions :

-des **bibliothèques** : la médiation culturelle en direction de la littérature, des arts, le développement de la lecture et la lutte contre l'illettrisme, le lien avec des publics nouveaux ou empêchés.

-des **BDP** : le maillage d'équipements, l'ingénierie culturelle et le développement de la lecture en direction des publics très variés, acquis et nouveaux.

Le coût de cette opération s'élève à 1 400 €.

CARTO**Le réseau départemental des bibliothèques de l'Indre****105**

C'est le nombre de bibliothèques du réseau départemental de lecture publique

La progression du taux de fréquentation des bibliothèques du réseau de lecture publique de l'Indre montre combien l'activité de la BDI est en constante évolution pour répondre aux attentes du réseau et de ses usagers.

13 900

C'est le nombre de réservations passées en ligne sur biblio36.fr

Escapages : une année de lecture pour 14959 Indriens

Le prix Escapages récompense les livres préférés des enfants du département de l'Indre, de la maternelle au lycée, même au-delà puisque les adultes peuvent participer en individuels. Vingt-huit livres répartis en sept catégories d'âge étaient en compétition. 14521 enfants et 438 adultes ont procédé au vote de ce prix au terme d'une année de lecture, de rencontre avec les auteurs et de spectacles.

La finale qui a dévoilé les livres lauréats s'est déroulée le samedi 1er juin à Equinoxe. Plus d'un millier d'enfants y étaient attendus, notamment pour le spectacle qui clôturait la saison 2012-2013.

Les livres qui remportent le prix Escapages 2013 se caractérisent par leur diversité : de l'album original qui s'appuie sur des personnages classiques de la littérature française à la bande dessinée humoristique, passant par le roman fantastique et croisant les destins de héros de la vie quotidienne. Une multitude de genres qui invite à s'interroger sur la vie, à philosopher et à rire...



Rendez-vous avec l'histoire

BUDGET

157 850 € pour le fonctionnement en 2013

Les Archives départementales ont pour mission de collecter, classer, conserver et communiquer le patrimoine du département. C'est une direction à la fois administrative et culturelle qui, de par sa constitution, a des missions d'une extrême diversité.

Missions administratives : collecte des documents des administrations du Département et de l'État. Aide et soutien pour le tri et l'élimination des archives (mise en place de chartes d'archivage en amont, aide à l'élaboration des bordereaux de versements et d'éliminations), recherches administratives par correspondance ou en salle de lecture. Pratique du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives (inspections communales, formation des secrétaires de mairie via le CNFPT). Dispense de cours d'archivistique aux étudiants en Histoire du Centre d'études supérieures de Châteauroux avec accueil régulier de stagiaires.

Missions culturelles : accueil du public au sein du bâtiment des Archives départementales (communication des documents historiques aux usagers en salle de lecture, visites des Archives départementales, ateliers pédagogiques). Mise en valeur du patrimoine culturel du département (classement des archives, création d'expositions itinérantes, cours de paléographie). Soutien technique aux associations et sociétés savantes du département (Académie du Centre, Les Amis du vieux Châteauroux, Les Amis des Musées de Châteauroux, les Amis des Archives) avec l'accueil de colloques et de conférences.

Le service éducatif de la Direction des archives départementales de l'Indre existe depuis 1956. Sa mission est de valoriser et faire connaître au plus grand nombre le patrimoine archivistique et historique du département.

L'action du service éducatif permet de faire découvrir de manière différente nos fonds et collections. Chaque année, les Archives départementales de l'Indre créent de nouvelles expositions mettant en valeur des documents peu connus ou emblématiques de notre département.

Pour l'année 2013, 4 expositions ont été organisées :

- Nouveau regard : portrait, figure, visage (10 décembre 2012 - 15 février 2013).
- « Un Berrichon, des familles » Généalogie : du parchemin au numérique (1er mars 2013 – 29 avril 2013).
- Ad memoriam futurorum : archéologie et archives à la découverte des sociétés disparues (1er juin - 26 août 2013). Collaboration avec l'Institut de recherches archéologiques préventives.
- Cent ans de Patrimoine dans l'Indre : naissance et application de la loi de 1913 sur les monuments historiques (13 septembre jusqu'en mars 2014). Collaboration avec la Fondation du patrimoine, la Sauvegarde de l'art français, l'association Remparts, le Club du vieux manoir, Les Vieilles maisons françaises et l'association Demeures historiques.

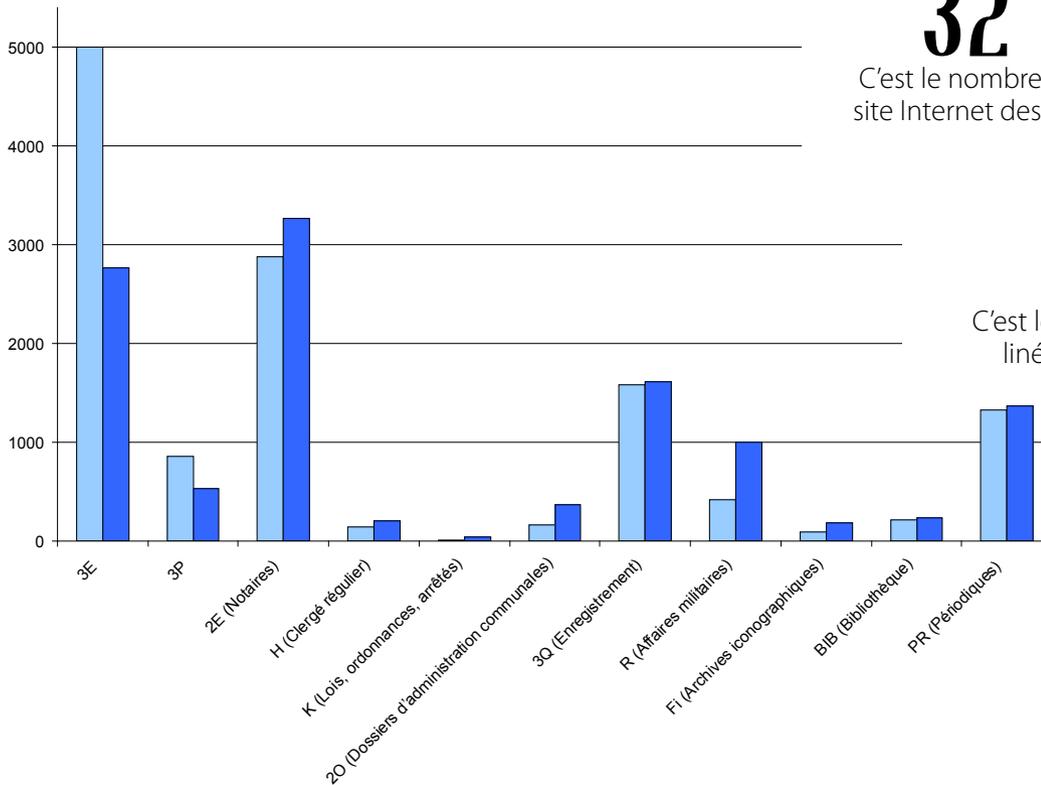
Les Archives départementales prêtent gratuitement aux établissements scolaires et aux collectivités locales les expositions itinérantes qui ont été créées (2013 : 10 prêts d'expositions dans l'ensemble du département). De plus, le service éducatif se déplace pour faire découvrir aux élèves l'art de la calligraphie et organiser sur rendez-vous des visites du Château Raoul avec l'accord du Conseil général. En 2013, 6 ateliers calligraphie ont été organisés (collège de Chabris, école primaire d'Anjouin, école primaire Descartes et collège Rosa Parks à Châteauroux, collège de Tournon-Saint-Martin, collège de Saint-Benoît-du-Sault). Le service éducatif a participé à 7 visites du château avec des élèves du département.



GRAPH

Evolution 2012-2013 sur la communication des archives en salle de lecture.

La mise en ligne progressive de nos documents a entraîné une véritable mutation. Cette transformation touche aussi bien les lecteurs que le type de recherches. Ainsi, alors que les archives de l'état-civil (série 3E) et le cadastre (3P) ne sont plus autant demandées qu'auparavant en raison de leur accessibilité sur notre site Internet, on observe une diversification dans les recherches : certaines séries, boudées jusque là par le public, reviennent en force.



32 782 258

C'est le nombre de pages consultées sur le site Internet des Archives Départementales

16,8

C'est le nombre de kilomètres de linéaires occupés aux Archives Départementales

La série (w) contemporaine mise à jour

En 2013, le service a continué la reprise de sa série contemporaine (série W). Ce projet ambitieux a pour but d'assainir nos collections et nos dépôts par le reclassement et le tri de milliers de liasses d'archives des administrations départementales et de l'État versés après 1940. Rien que sur l'année civile, 132 versements ont été traités par nos agents soit 13075 articles. 2749 d'entre eux ont été éliminés soit 21 % de ce qui a été traité. Ces éliminations représentent 262 mètres linéaires et ont permis cette année un accroissement négatif de nos collections.

Pour rappel, le projet W a été initié avec l'accord du Ministère de la culture en 2011. Sept agents travaillent au quotidien sur son avancée. Depuis le démarrage du traitement des liasses, 300 versements ont été triés.

Les bénéfices pour le Département sont réels. Le tri permet une meilleure connaissance des fonds, la découverte de documents inconnus ou oubliés et un gain de place dans les dépôts. Au terme du projet de tri, les versements concernant des documents antérieurs à 1940 seront reclassés dans leurs séries d'origine et les inventaires seront mis à jour.

Projets futurs prévus courant 2014 :
 Commémorations de la Première et de la Seconde guerre mondiale :
 numérisation et mise en ligne des registres matricules des militaires,
 organisation d'une exposition labellisée par la Mission Centenaire (centenaire.org/fr),
 numérisation des documents de la Grande Collecte.

Le sport encourage le développement local

BUDGET

 1,8 M€ en faveur du sport
en 2013


Le Département de l'Indre soutient les communes en matière de construction mais aussi de réhabilitation d'équipements sportifs à travers le Fonds Départemental des Travaux d'Équipements Sportifs. En 2013, trois projets sur les communes d'Eguzon, Buzançais et Issoudun ont bénéficié de subventions départementales d'un montant de 241.232 euros qui ont généré plus de 760.000 euros de travaux.

Le Département de l'Indre soutient également les communes pour la construction d'équipements à vocation socio-culturelle. En 2013, ce sont 4 projets sur Argenton-sur-Creuse, Mouhers, Bêlâbre et Baraize qui ont bénéficié du concours financier du Département pour un montant de 57.425 euros pour un montant de travaux estimé à plus de 447.000 euros. Le Département accompagne également les clubs qui évoluent dans un championnat national. Outre la Berrichonne Football, ce sont également dix clubs qui ont obtenu le soutien financier du Département au cours de l'année 2013 pour un montant de plus de 400.000 euros.

Les sportifs individuels de haut niveau qui sont inscrits sur les listes du Ministère des Sports sont également aidés par le Département. Afin de leur permettre de poursuivre leur évolution au plus haut niveau dans leur discipline de prédilection, le Département a attribué huit bourses en 2013 pour un montant de 3.656 euros.

Le département apporte également des bourses d'un montant maximum de 770 euros en faveur des licenciés qui s'engagent dans une formation en vue de l'obtention d'un Brevet Professionnel où d'un diplôme d'État.

En 2013, 407 associations sportives ont obtenu une subvention du Département à travers le Fonds d'Action Rurale, section Animation Locale et les dotations sportives sur Issoudun et Châteauroux, pour leur fonctionnement. Le montant total des aides accordées à ces 407 associations

s'élève à 286.600 euros.

Le Département de l'Indre propose également trois dispositifs destinés aux jeunes âgés entre 6 et 25 ans qui permettent aux familles d'alléger les dépenses engendrées par la pratique sportive (Licence 6/8 ans, Pass'Sport 9/15 ans, Pass'Sport Culture 16/25 ans).

La licence 6-8 ans qui concerne 2.601 licenciés. Le Pass'Sport 9/15 ans concerne 4.800 enfants.

Le Pass'Sport Culture pour les 16/25 ans complète les aides directes aux familles et permet à plus de 2.000 jeunes d'accéder au sport et à la culture à travers un chèque de 67 euros de réduction auprès des partenaires indriens.

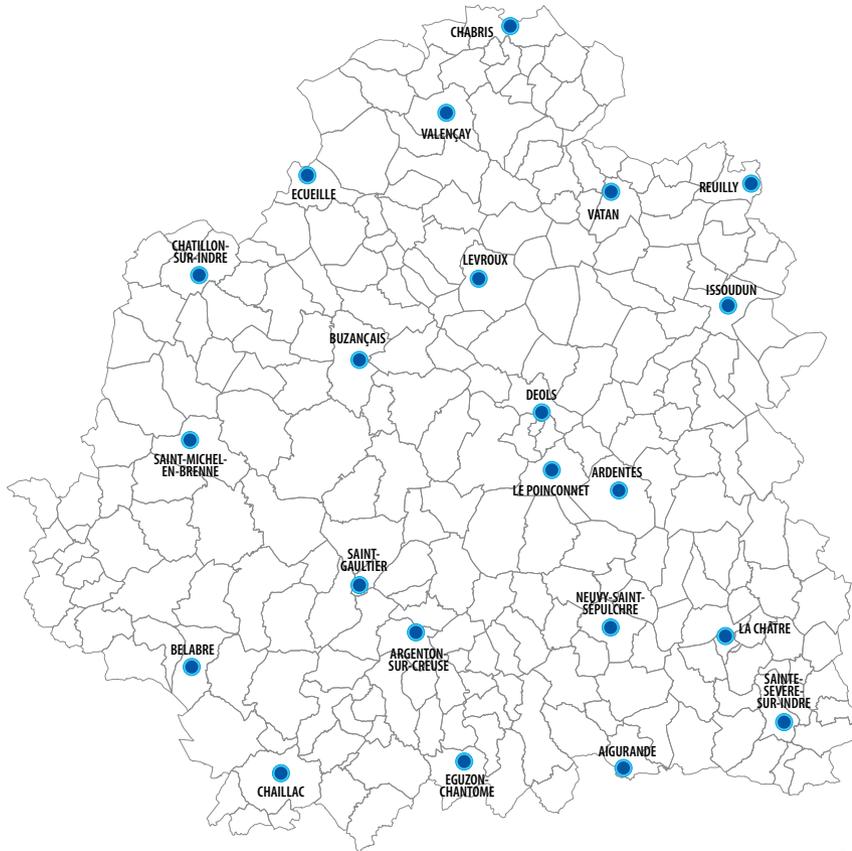
Le Département soutient également les comités départementaux pour leur fonctionnement, les actions structurantes et les écoles départementales de sport. Au total 43 comités ont été subventionnés pour un montant de 111.100 euros.

A travers les Collégiades, le Cross Départemental ou le Petit Braquet, il apporte également son soutien au sport scolaire au gré de subventions accordées à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et à l'Union Sportive de l'Enseignement du 1er degré (USEP).

Le Département propose également des dispositifs estivaux sur l'ensemble du Département à travers le Tour de l'Indre des Sports, Sport en Indre et Nagez Grandeur Nature. Animés par les comités sportifs et les clubs sportifs départementaux, ces activités ont permis à plus de 30.000 Indriens et estivants de découvrir plus de 25 activités sportives.

5.316 séances d'initiation à la natation ont permis à 443 personnes d'apprendre à nager gratuitement.

63 manifestations sportives de niveau international, national ou régional ont été soutenues pour un montant de 190.000 euros.

CARTO**Les étapes du Tour de l'Indre des Sports 2013****407**

C'est le nombre d'associations sportives subventionnées par le Département en 2013

La licence 9-15 ans

Une aide pour les jeunes de 9 à 15 ans qui pratiquent un ou plusieurs sports. Dès lors que le montant de l'adhésion annuelle est supérieur ou égal à 70 euros, une aide forfaitaire de 10 à 30 euros peut être allouée aux familles dont les enfants âgés de 9 à 15 ans résident et pratiquent une activité sportive dans l'Indre. En cas de seconde adhésion, le montant de la licence fédérale est intégralement remboursé dans une limite de 50 euros maximum.

Destiné à réduire la charge des ménages tout en offrant aux associations la possibilité de développer leurs propres ressources, ce sont 749 familles qui ont profité de ce dispositif en 2013.

55 000

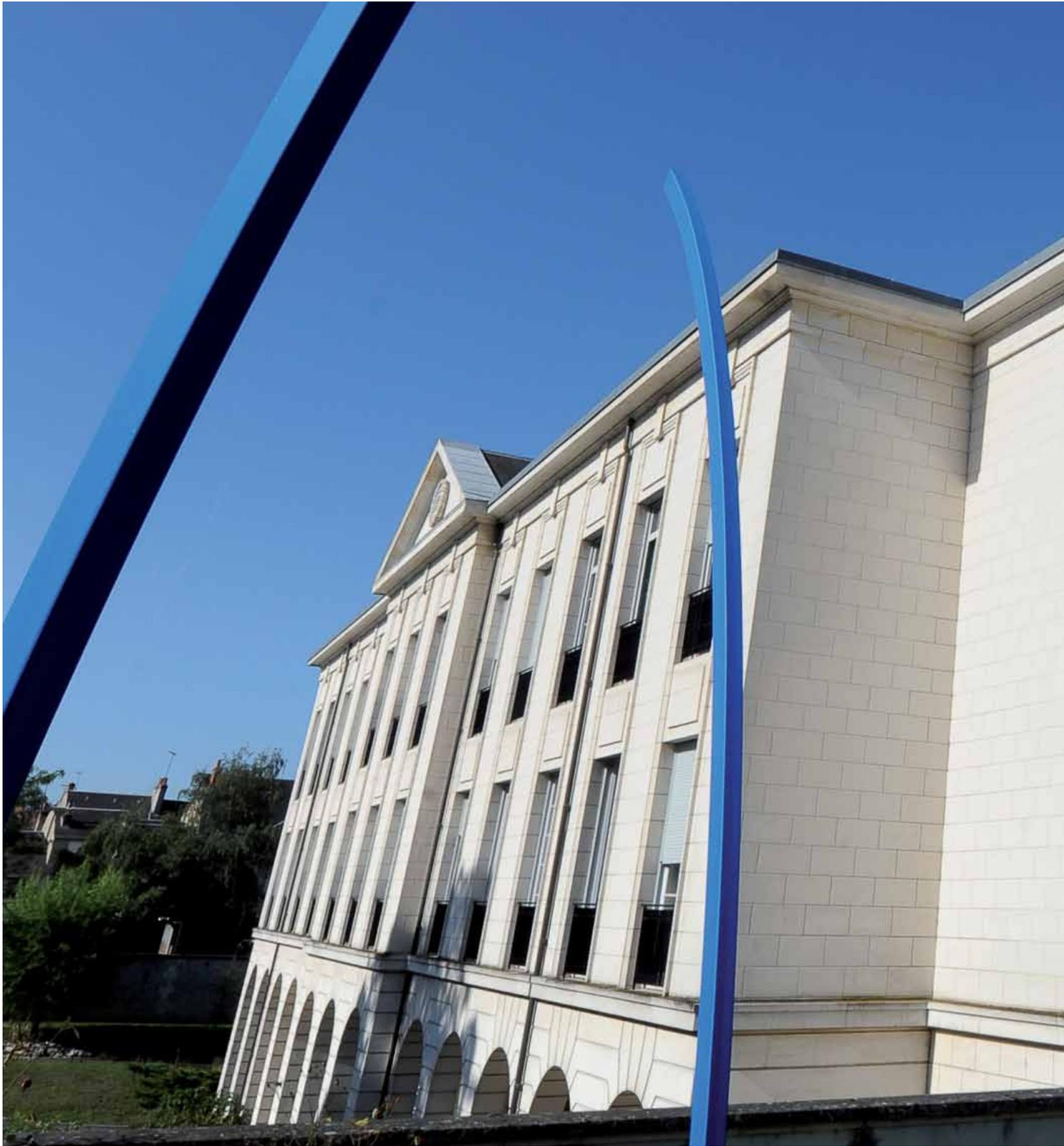
C'est le nombre de licenciés dans l'Indre

63**Nagez Grandeur Nature**

C'est le nombre de manifestations d'envergures soutenues en 2013, représentant 4 013 nuitées et 11 526 repas.

Du 1er juillet au 31 août 2013, le comité de l'Indre de natation a permis à 18.481 participants de découvrir et de se familiariser avec l'ensemble des activités aquatiques en milieu naturel à travers les 11 sites présents cette année. Outre la sensibilisation liée à la baignade en milieu naturel, ce dispositif a proposé des passages de brevet de natation mais aussi des séances d'apprentissage, d'initiation et de perfectionnement en natation. La présence des activités NGN a permis aux collectivités de dynamiser les investissements réalisés autour des plans d'eau, de développer l'image de leur site mais aussi d'offrir un service de proximité à la population et aux estivants.

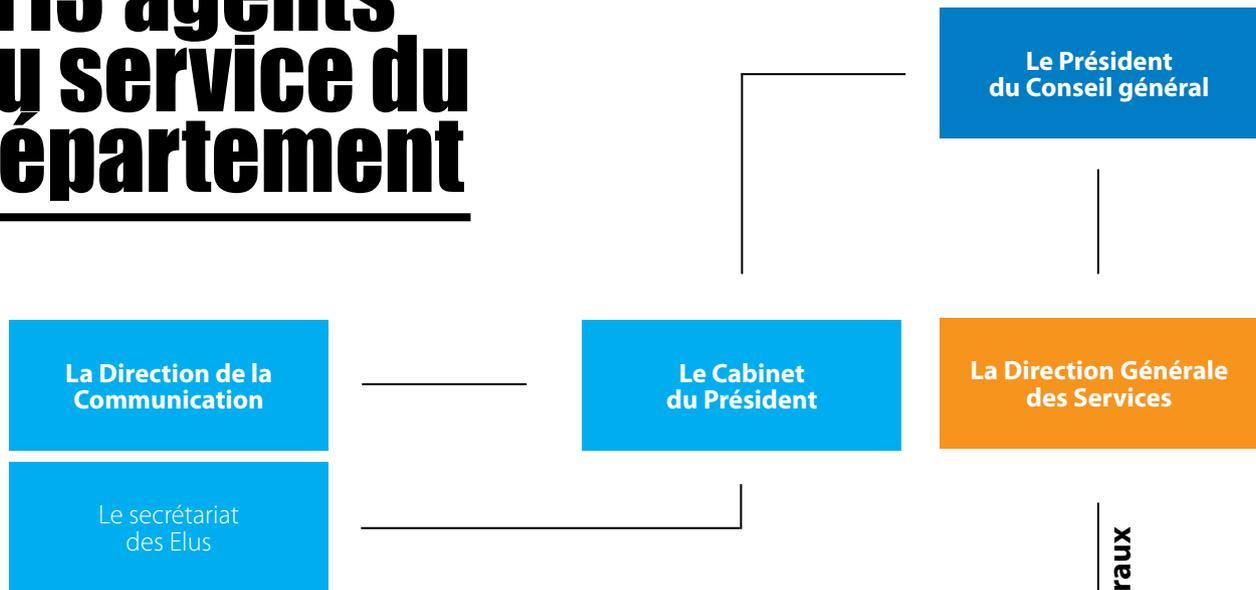




Le Département : une collectivité de proximité



1113 agents au service du Département

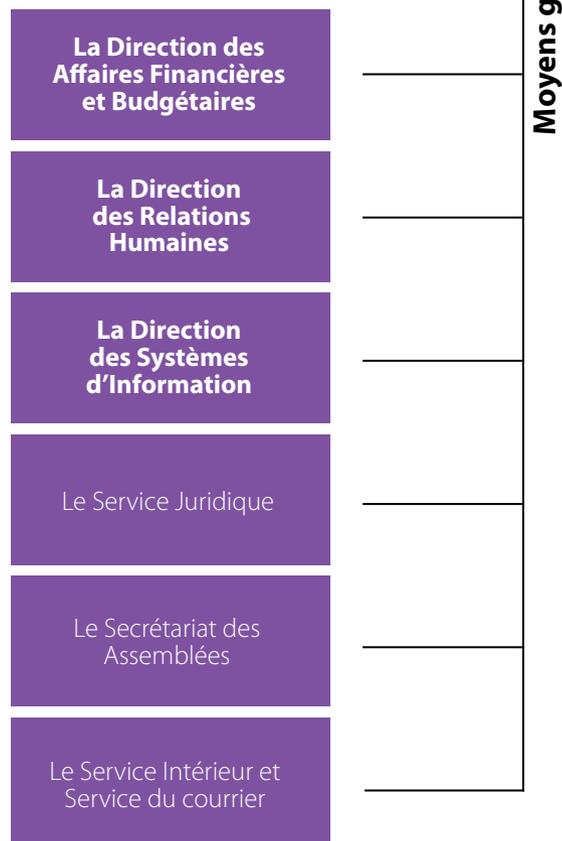


Le Cabinet du Président et la Direction de la Communication

Le Cabinet est au service du Président et des élus qu'il conseille et accompagne dans l'exercice quotidien de leur mandat. A ce titre, il facilite l'expression de l'exécutif (discours, courriers, interventions, notes, dossiers...) et participe à la conception et à la mise en oeuvre des politiques départementales.

De plus il contribue à la qualité des relations de l'institution avec les partenaires et les habitants et coordonne la communication et les relations avec la presse. Enfin, il gère le secrétariat du Président et des élus. La Direction de la Communication met en oeuvre la communication institutionnelle et événementielle de la Collectivité. A ce titre, elle réalise le magazine départemental «Indre Union» et l'ensemble des supports (plaquettes, dépliants, affiches, rapports...).

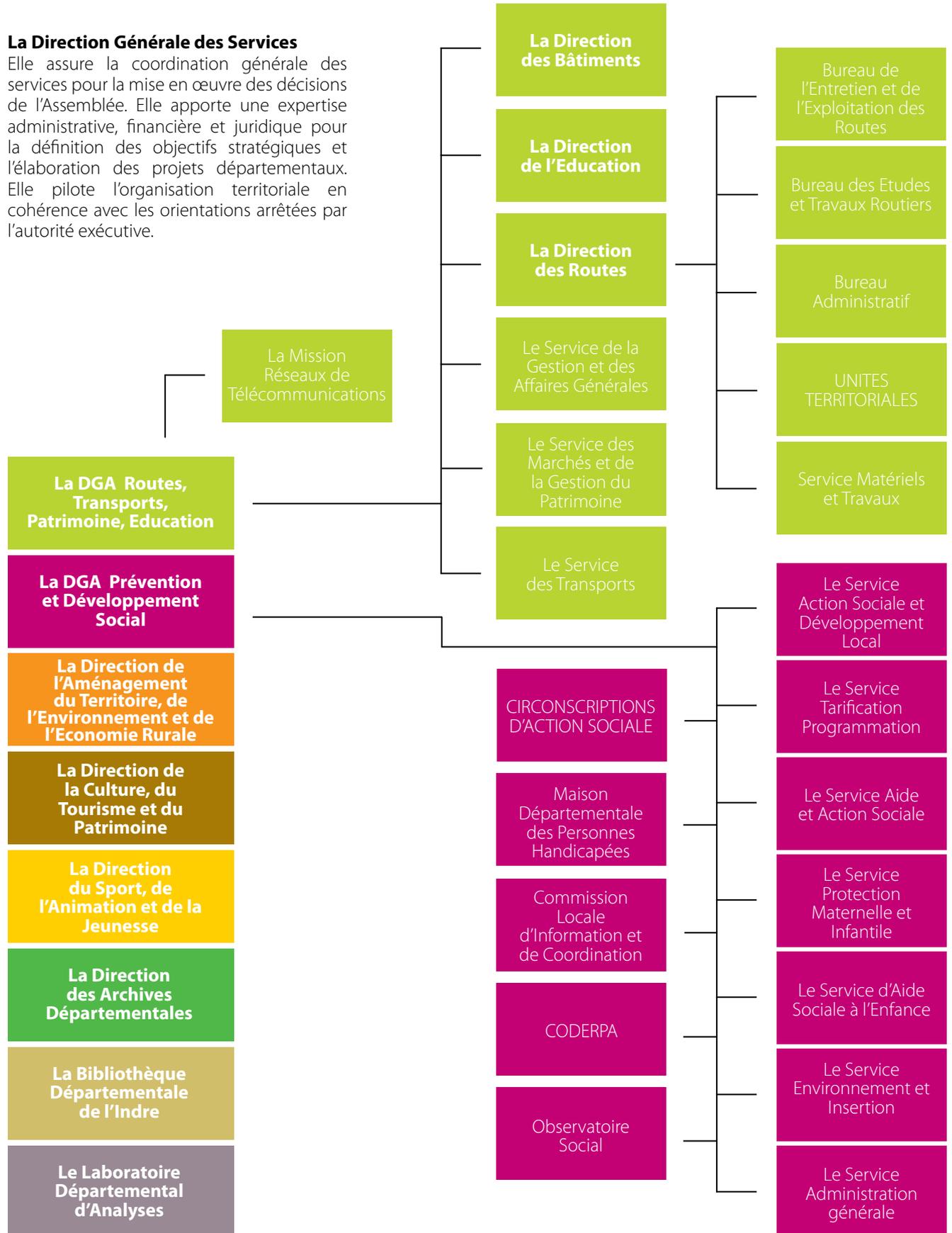
Elle a en charge le développement et l'administration des sites Internet du Département, dont **indre.fr** et la gestion des comptes officiels de la collectivité sur les réseaux sociaux. Elle a aussi en charge l'ensemble des relations avec la presse.



La Direction Générale des Services

Elle assure la coordination générale des services pour la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée. Elle apporte une expertise administrative, financière et juridique pour la définition des objectifs stratégiques et l'élaboration des projets départementaux. Elle pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations arrêtées par l'autorité exécutive.

Moyens d'intervention



Un service public, des ressources humaines

La loi du 19 février 2007 a fait de la formation professionnelle tout au long de la vie un droit reconnu à tous agents des collectivités territoriales. Composante importante des ressources humaines, la formation professionnelle permet une meilleure adaptation de l'administration aux évolutions de la société et offre aux agents des collectivités territoriales un moyen de progresser professionnellement.

La formation professionnelle tout au long de la vie au sein de la fonction publique territoriale comprend plusieurs volets.

Les formations transversales aux directions :

Les plus importantes sont :

La **Formation d'intégration** : formation statutaire obligatoire de 5 jours pour tous les agents nouvellement recrutés dans la F.P.T.. Cette année, 16 agents (4 de catégorie B et 12 de catégorie C) l'ont suivie, soit 80 jours.

Les autres thématiques transversales :

Libellé	Nb de jours
Comptabilité	190,5
Informatique	178,5
Techniques de rédaction	27
Technique de communication	22
Organisation du travail	20
Juridique	16
Positionnement professionnel	10
Formations personnelles	9,5
Accueil	9
Encadrement	14
Connaissance du milieu professionnel	5
TOTAL de jours	501,5

Les formations axées sur l'hygiène et la sécurité :

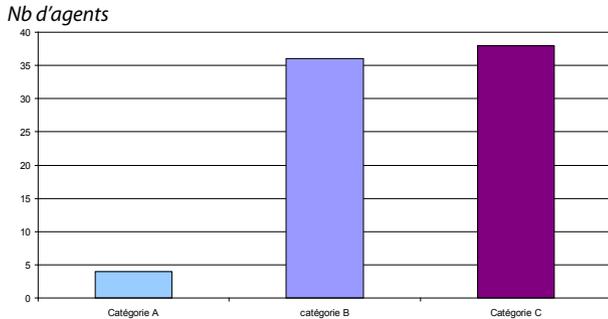
La plupart de ces formations ont été réalisées en intra, c'est-à-dire à l'attention exclusive des agents du Département de l'Indre.

Libellé	Nb de jours
2x2 voies	36
ACES (autorisations de conduite sécurité)	289
Assistant de prévention	61
CACES	98
Certiphyto	42
Conduite préventive et hivernale d'engins de VH	40
Environnement, prévention, sécurité et conditions de travail	4
Equipements de la route et sécurité routière	2
Formation ADR 8.2 recyclage	6
Habilitation électricité	40
Permis	45
Sensibilisation à la manipulation des extincteurs	7
Signalisation temporaire	10
S.S.T. (Sauveteur Secouriste au Travail) initiation et recyclage	61
Suspension sur corde sur ouvrage d'art	6
Techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	32
Utilisation de la tronçonneuse	48
TOTAL de jours	827

1 113

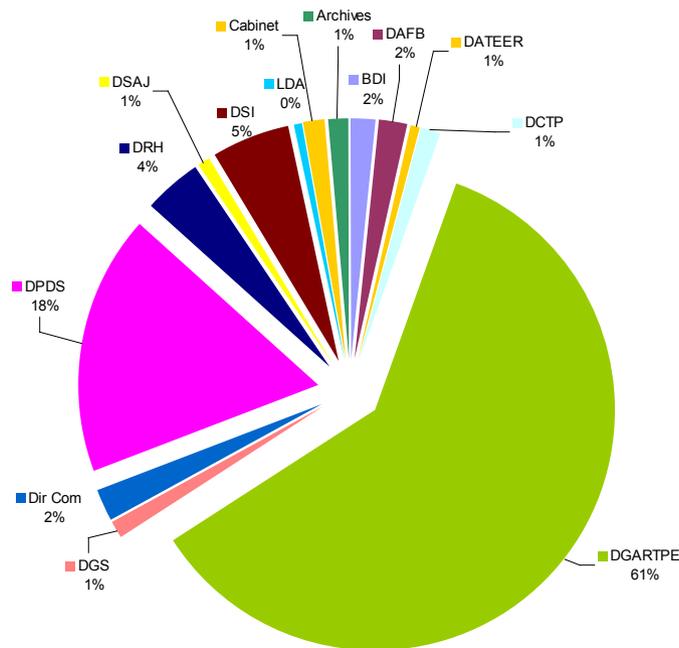
C'est le nombre de salariés
du Département au
31/12/2013

Les préparations aux concours et examens professionnels : 78 agents ont préparé soit un concours ou un examen en 2013 pour un nombre total de 351 jours. Ces préparations englobent les tests, la préparation écrite et la préparation orale. La grande majorité de ces préparations a été délivrée par le C.N.F.P.T., cependant 6 préparations ont été faites par correspondance et 1 par Internet.



GRAPH

Répartition des formations 2013 par Direction



Les recrutements

- > **Suppléances** : l'année 2013 a généré 3 817 jours de remplacement dans les collèges.
- > **Stagiaires** : 43 stagiaires ont été accueillis au sein du Département de l'Indre.
- > **Turn-over** : le nombre de postes vacants et qui ont été pourvus en 2013 est de 56.

Les formations liées aux spécialités des directions :

Directions	Nb de jours
D.A.D.P.H.	11
B.D.I.	22
D.A.F.B.	5
D.A.T.E.E.R.	3
D.C.T.P.	1
D.G.A.R.T.P.E.	217
<i>Dont collègues</i>	<i>10</i>
<i>Dont U.T.</i>	<i>141</i>
D.G.S.	8
D.C.	12
D.P.D.S.	197
D.R.H.	9
D.S.I.	12
L.D.A.	6
TOTAL de jours	503

Les carrières

- > **Réforme des infirmiers territoriaux** : le Décret 2012-1420 du 18 décembre 2012 a créé un nouveau cadre d'emplois de catégorie A des infirmiers territoriaux en soins généraux dont le déroulement de carrière a été calqué sur celui des infirmiers en soins généraux de la Fonction Publique Hospitalière (17 agents concernés).
- > **Réforme des techniciens paramédicaux** : le Décret n°2013-262 du 27 mars 2013 a créé un nouveau cadre d'emplois celui des techniciens paramédicaux résultant de la fusion de deux cadres d'emplois de la catégorie B : rééducateurs et assistants médico-techniques (7 agents concernés).
- > **Réforme des assistants socio-éducatifs** : le Décret n°2013-491 du 10 juin 2013 a fait bénéficier au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs d'une revalorisation de leur déroulement de carrière (95 agents concernés).
- > **Réforme des conseillers socio-éducatifs** : le Décret n°2013-489 du 10 juin 2013 a institué un nouveau cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs comprenant deux grades : conseiller socio-éducatif et conseiller supérieur socio-éducatif (4 agents concernés).

Des ressources numériques

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) assure des services multiples aux différentes directions du Département de l'Indre.

L'objectif primordial est d'assurer le maintien en conditions opérationnelles du système d'information afin de fournir aux usagers un service public optimal tout en rationalisant les investissements.

Le système d'information se décompose en trois axes technologiques : l'informatique, la téléphonie et la télétransmission radio. Chaque axe se décline en deux volets : matériel et logiciel.

Outre ces aspects, des veilles technologique et légale sont assurées par les agents de la DSI afin de satisfaire aux exigences de l'état de l'art dans le périmètre couvert.

L'année 2013 a été riche en projets menés conjointement avec les directions métiers de la collectivité.

L'ouverture de l'exercice budgétaire début janvier a permis la mise en production de la dernière version du progiciel comptable du Département. La mise en œuvre de cette version majeure a mobilisé plus de six mois, tant les agents de la DSI que les agents comptables des services. La version installée est homologuée par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et prépare ainsi le socle technique en vue du passage à la norme d'échange entre la collectivité et la paierie Départementale qui entrera en vigueur au 1er janvier 2015.

Le début de l'année fit également la part belle à la mise en place d'un système de télégestion (échanges de données informatiques métier) entre les services sociaux du Département et la majorité des prestataires de maintien à domicile dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Ce système de télétransmission permet de mettre, de façon automatique, en adéquation les droits APA ouverts aux usagers, leurs réalisations par les prestataires de maintien à domicile, et le règlement des aides sur effectivité.

De nouveaux services ont également été mis à la disposition des usagers, avec en particulier, l'ouverture officielle du site



Internet des archives de l'état civil de l'Indre. Le site Internet des archives en ligne a comptabilisé 33 millions de pages consultées sur l'année 2013, ce qui en fait le site Internet de la collectivité de loin le plus consulté.

Le second service ouvert à l'avantage des usagers est l'inscription aux transports scolaires de l'Indre. Ce nouveau site permet aux familles d'inscrire leurs enfants aux transports scolaires via Internet et de réaliser le paiement en ligne de l'inscription de façon sécurisée. Ce service ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 apporte une réelle souplesse aux familles. Dès sa première année d'exploitation, 64% des inscriptions aux transports scolaires de l'année 2013/2014 ont été réalisées via le portail Internet, ce qui représente 5500 inscriptions sur les 8586 éligible au mode de fonctionnement.

En complément des projets menés directement au bénéfice des usagers, la DSI porte également son action auprès des «directions métiers» de la collectivité afin de mettre en œuvre une politique de dématérialisation et de rationalisation. La dématérialisation des flux d'information couvre d'une part les échanges internes à la collectivité mais également les échanges avec les organismes partenaires externes (services de l'état : préfecture, Paierie Départementale, organisme nationaux : GIPED, ONED, ...). Ceci dans une optique de performance et de rapidité efficientes.

La DSI du Département de l'Indre intervient également auprès des collègues, pour apporter des conseils en terme de choix de matériels informatique et téléphonique. Des expérimentations ont été menées sur l'usage de tablette et d'équipements informatiques (clients légers) en adéquation aux usages dans les établissements scolaires.

D'autres part, le Département continue à mener une politique de mutualisation des moyens et des ressources liées aux systèmes d'informations avec ses partenaires privilégiés, tels que, entre autres, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



Rapport financier 2013

BUDGET

 238 401 834 € de dépenses
 en faveur des Indriens en 2013


Le Département, en ces temps de contraintes financières croissantes, possède une assise budgétaire solide qui confirme en 2013 que le Département de l'Indre sait conjuguer rigueur gestionnaire et ambition territoriale.

L'année 2013 a été marquée, en raison de la conjoncture économique délicate par une augmentation du versement des prestations sociales. Première priorité de la collectivité départementale, l'effort de solidarité a été de nouveau confirmé. A l'inverse, conformément aux objectifs fixés, les autres dépenses de fonctionnement, en particulier les moyens généraux ont été contenus.

Soutenir le développement des infrastructures a été la deuxième priorité : 2013 affiche un montant croissant des investissements par rapport à 2012 : + 22%.

En 2013, l'engagement du Conseil général à l'égard des Indriens a été conforté avec 238.401.834 € de dépenses, conciliant des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et une progression dynamique des investissements sur le territoire. Le taux de réalisation à hauteur de 91,17 % (hors remboursement temporaire de la dette) atteste de la qualité des prévisions établies au moment du vote du budget.

Tous budgets confondus (budget principal, budgets annexes du Laboratoire d'analyses et du Service Matériel et Travaux), 25 959 mandats ont été réalisés.

25 959

 C'est le nombre de mandats
 réalisés en 2013

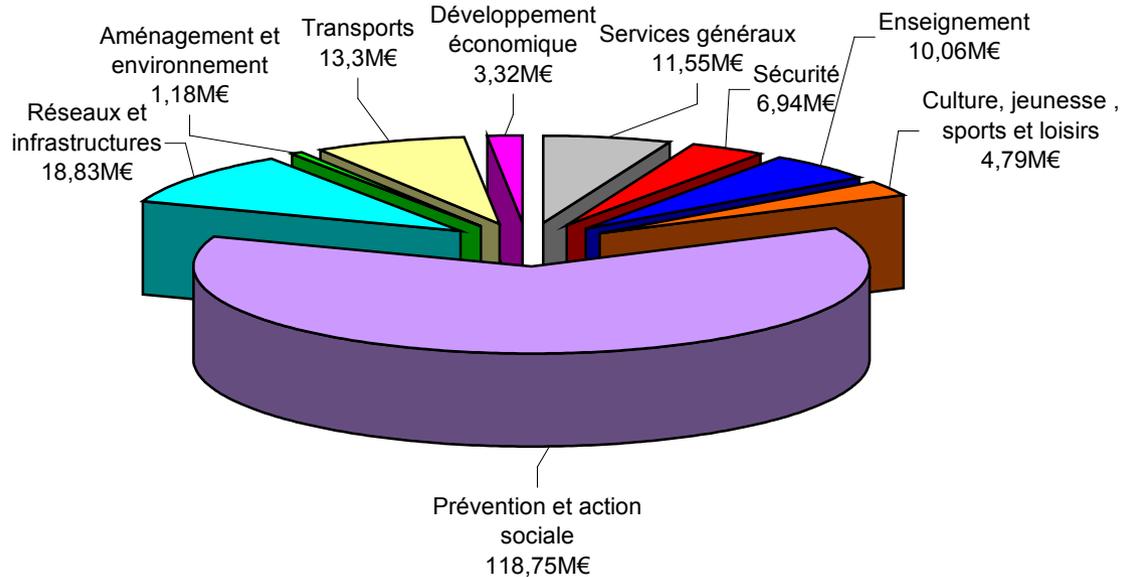
1

L'accroissement des charges sociales dans les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 188.723.952 € représentant 79,1% du total des dépenses. La répartition des dépenses est structurée par les compétences obligatoires qu'assume le Département : près de 63% des dépenses sont dédiées aux dispositifs sociaux, favorisant le renforcement des solidarités sur le territoire de l'Indre.

GRAPH

Répartition des dépenses réelles de Fonctionnement

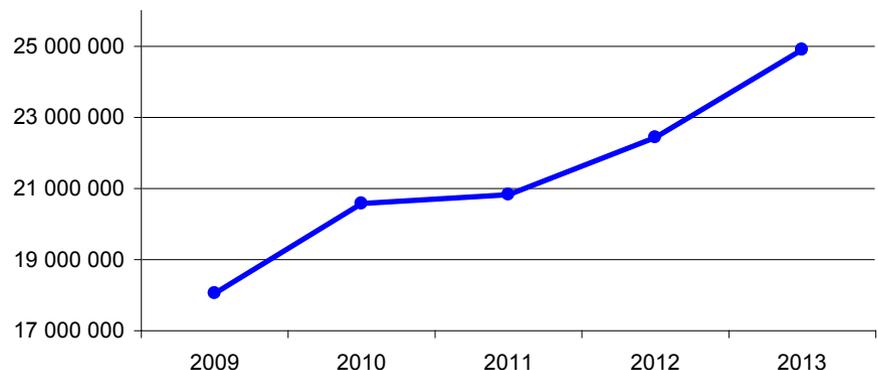


119 M€, c'est la somme qu'a dépensée le Département pour répondre à ses missions fondamentales d'action sociale et prendre en charge les trois allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH). Ce secteur demeure plus que jamais important pour venir en aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées et en difficulté mais aussi pour agir en faveur de l'aide sociale à l'enfance.

Les dépenses consacrées à l'APA évoluent peu compte tenu du nombre stable de bénéficiaires tandis que l'on constate encore cette année une forte hausse des dépenses en faveur des personnes handicapées (+ 1,2 M€) et surtout des personnes allocataires du RSA (+ 2,5 M€). Le Conseil général garantit plus que jamais le respect de ses engagements par l'accompagnement et le soutien des publics en situation de handicap et des publics en difficulté.

GRAPH

Evolution des dépenses relatives au RSA



2 L'accélération et le dynamisme des investissements

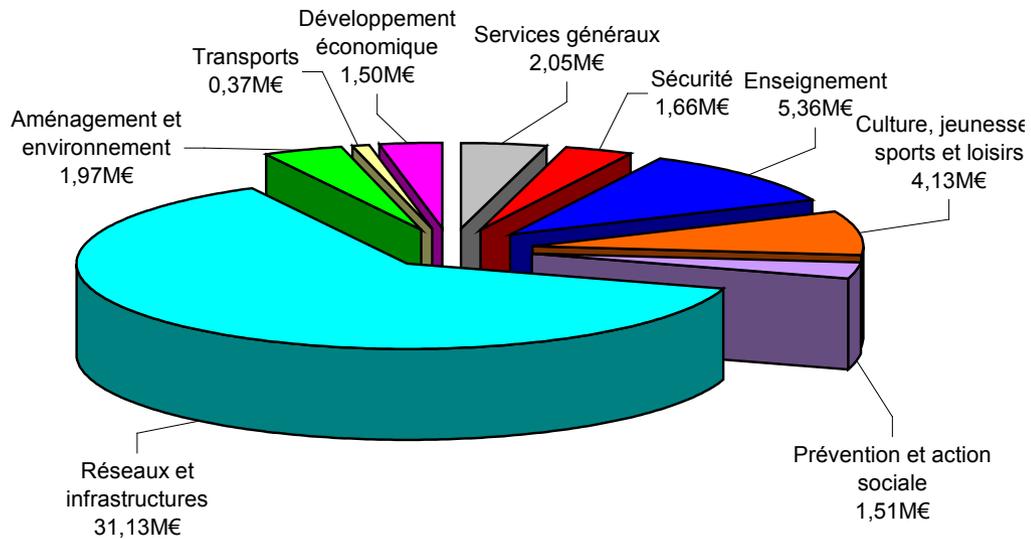
La section d'investissement progresse de façon conséquente avec un volume de dépenses atteignant 49.677.882 €.

Cette dynamique des investissements a permis au Département d'améliorer ses propres équipements tout en poursuivant encore cette année de manière très importante ses interventions sur tout le territoire indrien.

Par ses différents programmes d'accompagnement, le Département confirme sa forte implication dans le secteur de l'enseignement, dans le tissu économique local, dans le soutien à l'équipement, à l'aménagement et à l'animation du territoire et dans le déploiement du très haut débit.

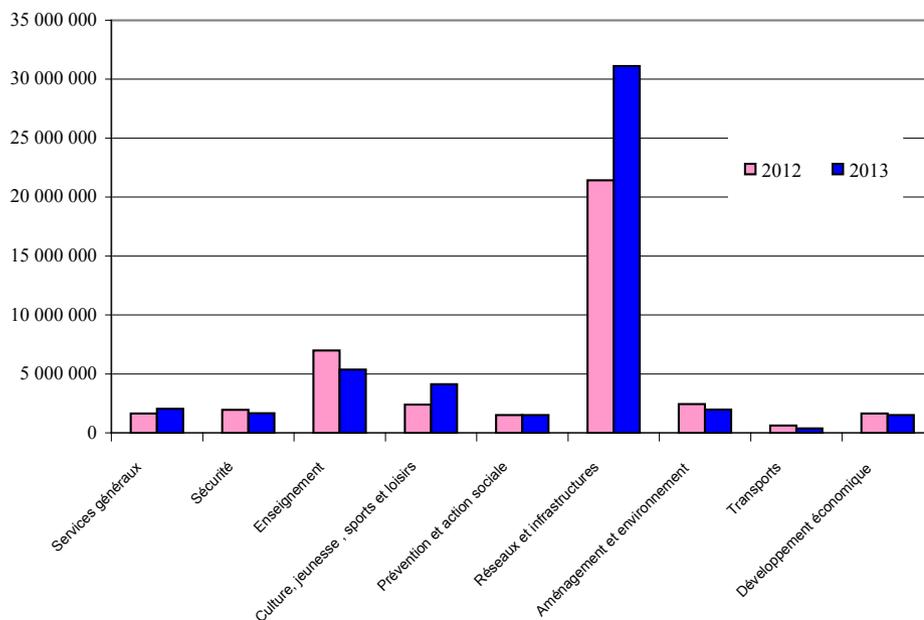
GRAPH

Répartition des dépenses réelles d'Investissement



GRAPH

Evolution des dépenses réelles d'Investissement

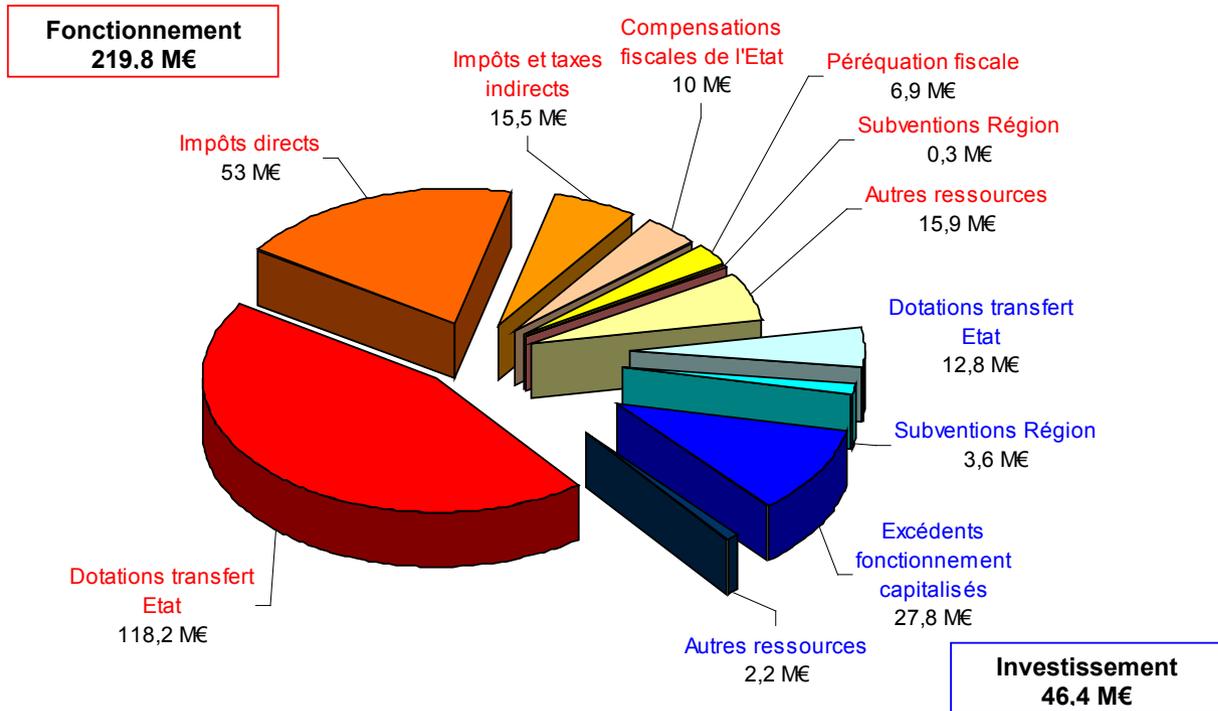


11 668

C'est le nombre de titres de recettes émis en 2013

3 La structure des recettes 2013

Avec un taux d'exécution de 95,39 %, les recettes ordonnancées en 2013 s'élèvent à 266.160.037 € correspondant à une perte de ressources de plus de 2,1M€ par rapport à 2012.



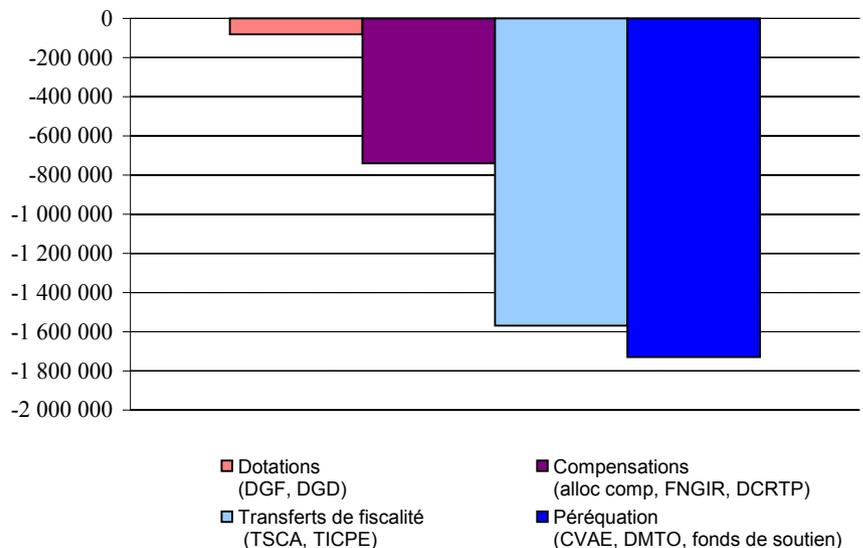
4 2013 : la baisse notable des recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement représente 82,6 % des recettes du Département. L'année 2013 a marqué la fin d'un cycle régulier de croissance des ressources de fonctionnement. Ainsi, pour la première fois, elles diminuent de 2,9 % par rapport à 2012, soit 6,6 M€ de perte de recettes. Cette baisse provient de l'effet conjugué :

- > d'un gel des dotations d'Etat ;
- > d'une baisse des DMTO liée à un marché immobilier atone : ainsi, le produit perçu au titre de 2013 est en diminution de 2,5 M€ par rapport à celui perçu en 2012 ;
- > et d'une chute du fonds de péréquation des DMTO : - 3M€ en partie due à l'introduction de nouveaux critères de répartition du fonds (pondération par la population) introduits par la Loi de Finances de 2013 défavorables aux départements ruraux.

GRAPH

Diminution des participations d'Etat en 2013 par rapport à 2012



5 La fiscalité directe : une perte d'autonomie fiscale depuis la réforme de 2010

Le montant encaissé au titre de la fiscalité directe progresse uniquement du fait de l'augmentation des bases et provient :

- > de la taxe sur le foncier bâti avec autonomie fiscale
- > de la CVAE sans autonomie fiscale
- > de l'IFER sans autonomie fiscale

Le Département, qui ne dispose plus de pouvoir de taux que sur la seule taxe foncière sur les propriétés bâties a choisi, pour la 10ème année consécutive, de ne pas augmenter son taux de Foncier Bâti et ce, malgré la chute brutale du produit des DMTO.

DOC

La variation des taux de 2003 à 2013

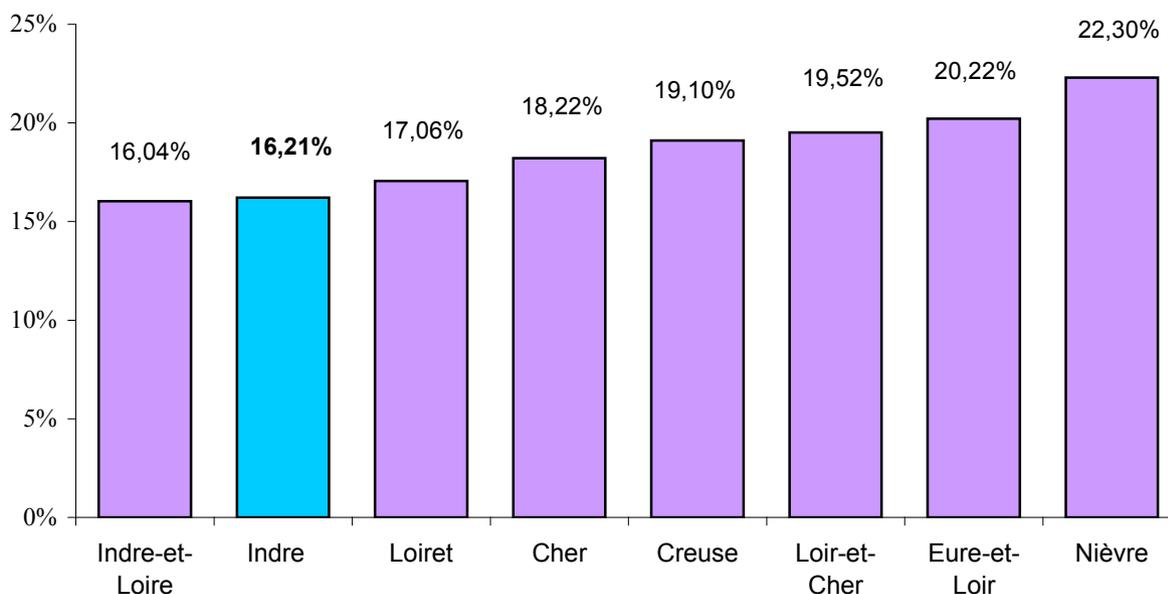
Variation des taux de 2003 à 2013							
Indre	Eure-et-Loir	Loiret	Loir-et-Cher	Creuse	Indre-et-Loire	Nièvre	Cher
0 %	8,55 %	28,24 %	21,85 %	31,12 %	32,64 %	37,53 %	44,42 %

L'Indre, avec un taux de 16,21%, se situe désormais parmi les départements ayant une des pressions fiscales les plus faibles.

GRAPH

Les taux de Foncier bâti

Comparaison des taux 2013 de Foncier Bâti dans les départements de la Région Centre et départements proches de l'Indre



6 Le financement des investissements : équilibre entre autofinancement, financements propres et gestion prudente de la dette

Les recettes d'investissement s'élèvent à 46 394 960 €, en hausse de 10,75 % par rapport à 2012.

Cette croissance s'explique essentiellement par le montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2012 (résultat excédentaire de la section de fonctionnement affecté par l'Assemblée Délibérante au financement de la section d'investissement) plus important que celui de l'année précédente.

Reflétant la capacité du Conseil général à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements, l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) connaît une diminution en 2013.

En effet, malgré la maîtrise des dépenses de structure, les

charges de fonctionnement ont cru plus rapidement que les produits. L'épargne brute atteint 31M€ contre 40M€ en 2012.

Le Département n'a pas été contraint d'emprunter en 2013, assurant une gestion prudente de sa dette. L'encours de dette au 31 décembre 2013 s'établit à 14,2 M€. Ce faible endettement permet de conserver un excellent niveau de solvabilité du Département mesurée par une capacité de désendettement d'à peine 6 mois. Le Conseil général de l'Indre figure parmi les départements les moins endettés de France et ne détient que des produits de la catégorie la moins risquée de la grille «Gissler».

A l'endettement propre du Département, il convient d'ajouter l'encours garanti. Le Département accompagne les organismes de logements sociaux et les établissements médico-sociaux en leur apportant le cautionnement nécessaire au financement d'opérations de construction ou de réhabilitation.

Ainsi, l'encours garanti à fin 2013 s'élève à près de 64,5 M€.

7 Le maintien de ratios financiers équilibrés (ratios légaux 2013)

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 dite «loi ATR» et son décret d'application du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de 11 ratios de gestion.

DOC

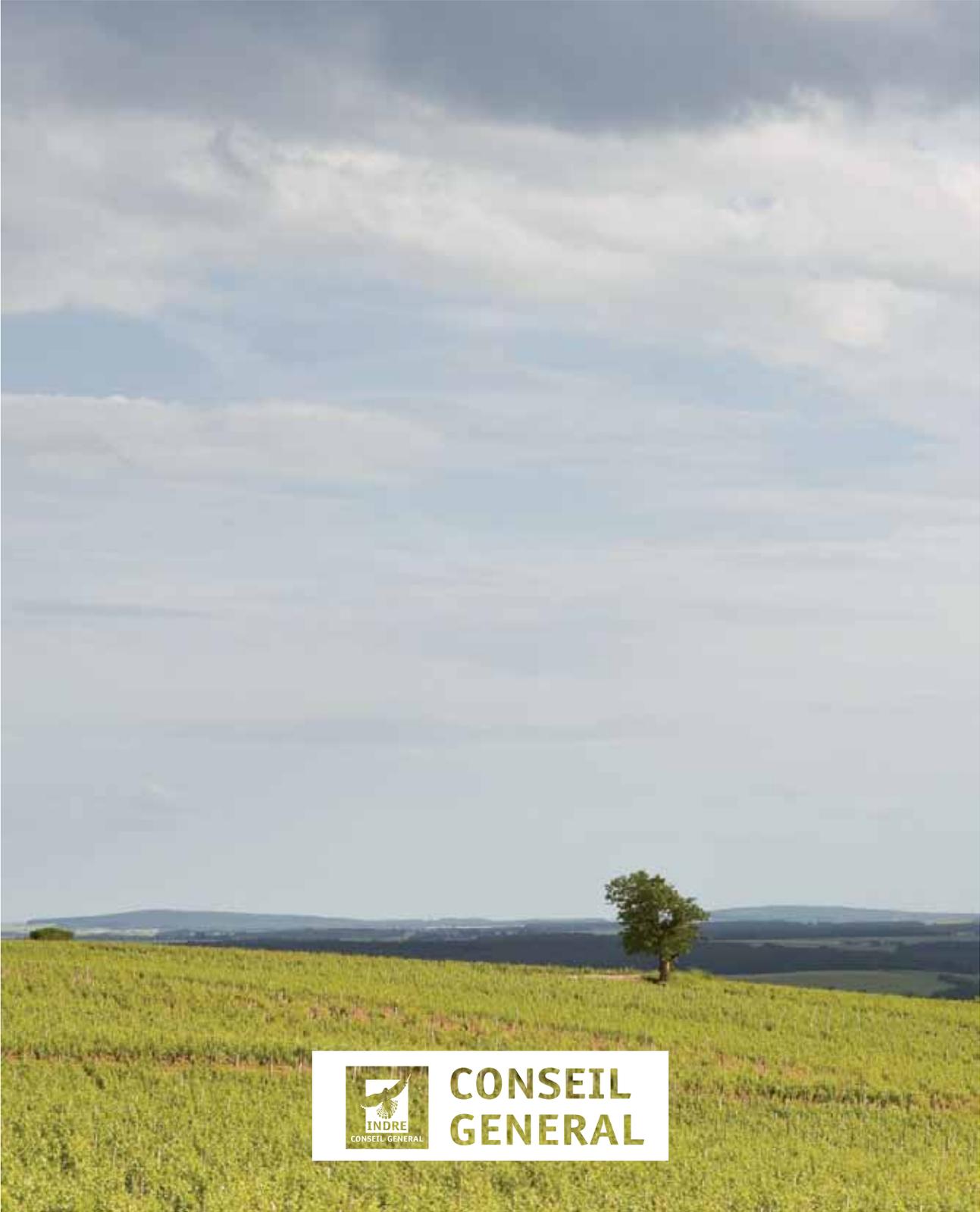
Les ratios «loi ATR»

	Intitulé	Signification	Valeur CA 2013
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population *	Mesure du niveau du service rendu et des charges récurrentes	792,09
2	Produit des impositions directes / population	Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	222,38
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	Mesure des moyens financiers récurrents	922,37
4	Dépenses d'équipement brut / population	Mesure l'effort d'équipement	203,53
5	Encours de dette / population	Mesure l'ampleur de l'endettement	59,63
6	DGF / population	Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	236,40
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Mesure relative des charges de personnel	21,51 %
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	Mesure de la pression fiscale relative qui pèse sur les contribuables départementaux	0,62
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	86,19 %
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	22,07 %
11	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	Mesure volumétrique de l'endettement	6,47 %

* population totale issue du décret du 27/12/2012 : 238 261 habitants







**CONSEIL
GENERAL**